



Mémoire de géopolitique

QUELLES SERAIENT LES INCIDENCES GÉOPOLITIQUES DE L'INTEGRATION DE LA ROUMANIE EN 2007 ?

dans le cadre des études géopolitiques dirigés "L'Europe"

Auteur de l'étude : Capitaine de frégate CHODAN Tiberiu

Directeur de séminaire :

M. Pierre Verluise
Professeur au CID.

Directeur de recherche :

M. Jean-Jacques Roche
Professeur à Paris II Panthéon-Assas.

Mai 2006

FICHE DE PRESENTATION

1. Quelles seraient les incidences géopolitiques de l'intégration de la Roumanie en 2007 ?

2. Capitaine de frégate CHODAN Tiberiu (Marine, Roumanie)

3. Mai 2006

4. Division A - Groupe A5

5. Mémoire de géopolitique

6. Synthèse : La Roumanie se trouve entre deux projets géopolitiques majeurs, celui euro-atlantique et celui euro-asiatique.

Arrivée sous les feux de la rampe en 1989, la Roumanie devient un des acteurs sur la scène des mouvements européens. Elle semble être arrivée au bout d'une période trouble, et les lumières se focalisent à nouveau sur elle.

Issue de l'ancien bloc communiste, elle est en train de faire connaître ses aspirations vers la liberté, la modernité et la démocratie, qui commencent, peu à peu, à se mettre en place.

Son héritage historique, sa richesse culturelle, son esprit ouvert vers le progrès et la modernité et son investissement dans la résolution des problèmes régionaux, ainsi que son indéniable potentiel humain sont des éléments de spécificité, qui n'échappent pas aux yeux attentifs des géopoliticiens.

Située par sa position géographique, dans toute son évolution, à la charnière de trois importants pôles d'intérêts, les civilisations européenne, slave et musulmane, héritières des trois puissances géopolitiques historiques (les Empires Ottoman, Russe et Austro-hongrois), la Roumanie joue aujourd'hui tous ses atouts, afin de retrouver ses anciennes valeurs. Au delà des jeux de puissance face auxquels elle cherche toujours des solutions, elle agit avec la conviction, marquée par ses racines latines, que son chemin vers l'avenir passe par l'Europe.

Sur le point d'entrer dans l'Union européenne, ses efforts pour jouer un rôle positif plus important dans le spectacle de la mondialisation attirent les regards de nombreux pays.

Sa sécurité et son développement économique sont les piliers essentiels pour l'accomplissement de son intérêt fondamental de préservation de sa souveraineté.

En cours de dépasser une série de difficultés économiques, elle s'efforce de devenir une zone de sécurité et de paix, dans un environnement bouleversé par de nombreux risques et menaces.

Son inclusion réussie dans l'interconnexion économique et sécuritaire mondiale ainsi que dans les réseaux d'échanges européens est l'une des conditions de sa réussite.

L'adhésion à l'Union européenne représente dans ce sens la priorité majeure.

La projection dans l'avenir des éléments décrits ci-dessus invite à une réflexion dans l'objectif de trouver les meilleures solutions pour une intégration harmonieuse et équilibrée.

7. Mots clés : Roumanie, Union européenne, adhésion, intégration, coopération, sécurité, développement économique, valeurs communes.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : LES RELATIONS ENTRE LA ROUMANIE ET L'UE

Comment les Roumains voient-ils l'UE ?

**Pourquoi l'adhésion de la Roumanie à l'UE représente-t-elle
une priorité stratégique de la politique étrangère de la Roumanie ?**

Le déroulement du processus de l'adhésion.

Un assez grand nombre de défis à résoudre.

Position de l'UE face à la Roumanie.

DEUXIÈME PARTIE: LES INCIDENCES SECURITAIRES DE L'INTEGRATION EN

2007

Quel choix pour un pays de taille modeste dans le nouvel ordre mondial ?

Une société stable – condition « sine qua non » pour la sécurité intérieure.

A la recherche d'une politique d'alliance.

La sécurité d'une Roumanie dans l'UE, retour dans la « normalité ».

Incidences de l'intégration de la Roumanie sur la P.E.S.C.

TROISIEME PARTIE : LES INCIDENCES ECONOMIQUES DE L'INTEGRATION

EN 2007

L'effondrement économique, héritage implacable du communisme.

Le rattrapage d'une économie en retard.

La dynamique de l'évolution économique : défis à court et à long terme.

L'influence de l'UE sur les objectifs économiques roumains.

L'apport de la Roumanie au développement de l'UE.

PREAMBULE

La Roumanie d'aujourd'hui est le résultat d'une chaîne « multiséculaire », implantée il y a plus de 2500 ans. Elle trouve ses origines quelque part à l'intérieur de la « grande forêt » des populations thraces. En prenant naissance sur le cours inférieur du Danube, principalement au Nord de celui-ci, elle a été peuplée par une population, nommée pour la première fois par l'historien grec, Hérodote dans les sources écrites sous l'appellation « *les daces* ». Hérodote les a perçus et identifiés dans son « Histoire », comme étant « *les plus téméraires et les plus justes d'entre les Thraces* ». Arrosée et nourrie dans une terre bénie de Dieu, cette chaîne s'est élevée saine et vigoureuse vers le ciel, en affrontant avec courage, le vent et la pluie, les orages des différentes époques, dans une continuelle confrontation avec les éléments hostiles.

Si on la regarde plus attentivement, on remarque qu'il existe de nombreuses caractéristiques, qui résultent des batailles, des luttes auxquelles la population de cet espace a été soumise tout au long des siècles. Elles expliquent son originalité et lui donne le privilège d'être unique dans le monde.

Bien qu'il ait été très intéressant de découvrir les origines de l'énigme de la population roumaine, ce que cette chaîne, que j'appelle la Roumanie représente, l'ouvrage ci-présent vous propose d'en analyser certains aspects, sous une vision plus personnelle.

INTRODUCTION

Roumanie, pays des contrastes : **permanence et changements, pauvreté et richesse,** **humiliations et dignité.**

Dès que l'on commence à s'intéresser à la Roumanie et aux Roumains, on constate très vite les contrastes flagrants qui existent dans ce pays. La position du pays et la constitution de son territoire permettent certainement d'en expliquer les disparités.

Située en Europe centrale, au nord de la péninsule balkanique, à distance égale de l'Atlantique, de la Mer du Nord et de la chaîne de l'Oural, « à la fois citadelle et carrefour, marqué aux cours des âges tant par l'isolat géographique que par le passage des grandes invasions. »¹, ce pays offre l'image d'une permanence et d'une continuité harmonieuse et à la fois d'une extraordinaire « diversité dans l'unité » capable de déclencher des antagonismes imprévisibles.

La base de sa pérennité est son appartenance à la latinité qui ne constitue pas seulement le socle de son identité, mais aussi la raison de son unité.

Le territoire roumain est proportionnellement partagé en trois parties : un tiers de régions montagneuses (31%), un tiers des collines et de plateaux (36%) et un tiers de plaines (33%)². Disposé dans des cercles concentriques sous la forme d'un amphithéâtre au centre, ce relief a fait que ce pays ressemble à une « citadelle » et a entraîné l'appellation d'espace « carpatique-danubien-pontique ».

Les Carpates, chaînes de montagnes d'orogénèse tertiaire, d'altitude assez réduite (2543 mètres, le plus haut sommet est le Moldoveanu) ont fortement marqué l'existence de la population autochtone. Elle s'en est souvent servi comme d'un abri dans les situations difficiles. Séparées en trois branches, les Carpates orientales, méridionales et occidentales ont toujours constitué une des plus importantes sources de richesse du sous-sol et du sol du pays. On y trouve de nombreuses dépressions propices à l'implantation humaine où des collectivités humaines se sont développées au long des années. Les vallées percées par les rivières ont

¹ Jacques Barrat, Dan Berindei, Jean Paul Bled, Claudia Moisei, Géopolitique de la Roumanie-Regards croisés, Alvik Editions, Paris 2003, 350 p, p 30.

² *Ibid dem*, p 31.

favorisé l'implantation et les liens de communication et d'échange entre les communautés des différents côtés de la montagne.

Les collines et les plateaux qui entourent les Carpates appelés « sous-Carpates », d'une altitude de 200 à 800 mètres, font la transition vers les plaines roumaines. A celles-ci s'ajoutent la Bucovine, le plateau Moldave, et le plateau Dobroudja. Cultivés principalement avec des vignobles et des arbres fruitiers, ils offrent l'avantage d'être à mi-chemin entre les montagnes et les plaines, avec un climat ni trop froid pendant l'hiver, ni trop chaud au cours de l'été.

Les plaines situées pour la plupart dans le sud-est du pays sont presque toutes périphériques aux Carpates avec lesquelles, d'une part elles contrastent, et d'autre part les complètent en un tout harmonieux. Recouvertes d'un sol très fertile, le « tchernoziom », les plaines abritent la ressource principale de céréales du pays (dont le blé est le plus important).

Les eaux, les lacs, les rivières se déversent tous dans le Danube, fleuve qui parcourt plus de 1000 Km sur le territoire roumain. La Mer Noire apporte un plus de richesse et de diversité à cet espace fascinant. Grâce aux eaux, on trouve des vallées à forte densité humaine, le Delta du Danube, magnifique paradis naturel, et le littoral dobroudjan véritable ouverture vers la Mer Méditerranée.

La variété du relief et le climat tempéré continental, qui n'admet que de faibles influences méditerranéennes au Sud-ouest, ont entraîné une faune et une flore très riches, diversifiées et très bien conservées. Ce phénomène explique le fait, que l'on peut trouver certaines espèces de la faune et de la flore disparus des pays limitrophes.

Les très bonnes conditions de vie offertes dans cette partie du monde, que l'on peut caractériser comme étant un véritable réservoir naturel particulièrement riche, explique le fait que depuis les temps les plus anciens, cet espace fut déjà habité.

L'histoire nous présente les anciens habitants de ce territoire comme étant des gens pacifiques, attachés à leurs origines, vigoureux, dignes et fiers de leurs racines. Croyants à leur destin, en leur lien étroit avec la divinité, ils n'hésitent pas à lutter contre tout envahisseur quelle que soit sa puissance. Les conséquences des guerres entre les daces et l'empire Romain (101-102 et 105-106 après J.C.) ont radicalement transformées la population pendant près de deux siècles. D'après les sources historiques, la période 106-270 après J.C. est la période déterminante de la naissance du peuple roumain.

Les siècles suivants sont caractérisés par des vagues successives de populations migratoires, de luttes contre les envahisseurs, des périodes pendant lesquelles les Roumains ont été soumis aux pressions et à l'occupation des trois grands empires (russe, autrichien et

austro-hongrois) qui l'entouraient. Beaucoup de changements sont ainsi survenus au fil des siècles.

Divisés en trois principautés, les Roumains ont réussi non seulement à dépasser tous les obstacles, mais aussi à sauvegarder leur identité, leur langue, leurs habitudes, leurs caractéristiques latines, dans un espace entouré par des populations à dominante slave. Au XIX^{ème} siècle, comme dans le cas de la plupart des peuples européens, on assiste à l'affirmation de la conscience nationale. La révolution de 1848 cimente et prépare l'union des deux premières principautés, la Moldavie et la Valachie. En 1859, les Roumains montrent leur volonté de s'unir dans un seul Etat, devant une Europe qui les soutient. C'est grâce à ce soutien, notamment à la position de la France conduite par Napoléon III, que l'idée de l'union des principautés est acceptée, malgré les intérêts de l'empire Ottoman. Un an plus tard, les Italiens soutenus par la même France réussirent l'union de leur états-cités. Ayant un rôle important dans ces mutations, l'influence de la France s'amplifie. Les liens entre l'élite roumaine et l'école française deviennent plus forts. La France sert de pont entre la culture occidentale et le monde roumain. La conquête de l'indépendance suite à la participation des Roumains à la guerre russo-turque de 1877, apporte pour la nouvelle Roumanie une période de calme, de fort développement et de prospérité.

La Première Guerre mondiale et l'entrée de la Roumanie auprès de la Triple Entente, ont créé pour les Roumains l'occasion de réaliser la Grande Union, la Grande Roumanie. Entre les deux guerres mondiales l'influence de la France atteignit son apogée. Les liens de la politique retrouvèrent ceux du cœur, Bucarest devint réellement le « petit Paris ». La culture française y occupait une position plus que privilégiée. La Roumanie se développe. Les années 1918-1938 peuvent être considérées comme des années de stabilité, de richesse et de dignité.

L'essor du communisme en Union soviétique, le puissant voisin de la Roumanie, entraîne la perte de la Bessarabie et de la partie du Nord de la Bucovine, et l'installation du régime communiste en Roumanie. Les changements sont néfastes. Même après la chute du communisme en 1989, les Roumains ont du mal à retrouver leur dignité. Aux humiliations subies durant la période communiste, suivent celles causées par la pauvreté. A cela s'ajoutent le manque d'une volonté forte de montrer aux autres pays quelles sont les vrais valeurs et caractéristiques identitaires du peuple roumain.

Les changements de décembre 1989 ont renversé les valeurs fondamentales de la société. Le résultat a été un tel bouleversement qu'une tendance générale est apparue : nier tout ce qu'a été considéré auparavant comme valeur par la société communiste, d'autre part, les risques encourus par un changement si radical ont induit un sentiment de peur et

d'incertitude vis-à-vis des conséquences que pourrait avoir un tel processus de transformation de la société. Cela explique les hésitations des dirigeants politiques et même de la plupart des gens qui les ont élus. Ce manque de manifestation d'une volonté salvatrice, a créée la possibilité de laisser s'infiltrer dans les hautes institutions de l'Etat des individus qui ont su « crier plus fort », faisant semblant de représenter les intérêts du peuple, mais qui, cherchaient seulement à promouvoir leurs propres intérêts. La triste expérience de l'isolement du peuple roumain du reste du monde, pendant les dernières années du communisme, a créé une puissante réaction d'ouverture vers l'extérieur. Comme le mythe de la boîte de Pandore, cette ouverture a permis l'entrée dans la société roumaine de plus de malheurs que de bonnes choses.

Les nouvelles « règles du jeu » recommandées ou imposées par les « acteurs internationaux, dans le cadre du processus de mondialisation émergeant, et d'exportation d'un nouveau modèle de démocratie » n'ont fait qu'accentuer l'état de confusion. La nouvelle législation, rédigée parfois sans assez de discernement en s'appuyant seulement sur des modèles d'autres pays, n'était pas applicable aux spécificités de la Roumanie. En plus, il y a eu une certaine difficulté de recréer un système, avec des outils adaptés pour appliquer et contrôler la législation. Par exemple, l'incapacité des institutions de l'Etat à maîtriser, et à contrôler l'application de la loi a facilité la mainmise d'individus malintentionnés, sans scrupules voulant avant tout s'enrichir.

La corruption s'est accentuée à tous les niveaux, déclenchant ainsi une réaction en chaîne : la concentration des fortunes dans les mains d'un nombre réduit « de patrons », au détriment de la plupart de la population. Cela a créé un frein considérable au développement du pays. Cette corruption, ajoutée à l'héritage d'un faible niveau économique de la période communiste et combinée avec « la nouvelle ouverture », a provoqué le phénomène de migration, caractéristique des pays pauvres. Une fois de plus, cela a engendré une image négative de la Roumanie. Ce sont les tziganes qui ont été les premiers à profiter de l'ouverture et ont traversé en grand nombre les frontières. Les ont suivis tous ceux qui ont eu envie de s'enrichir facilement si possible sans travailler, pour lesquels l'Occident était « le territoire de toutes les promesses ». Leur comportement exagéré, dégradant, extrême dans un certain nombre de cas a tout de suite attiré l'attention. Tout étranger non avisé a reçu par l'intermédiaire de la presse avide de sensationnel, l'image des Roumains comme étant celle des tziganes, des brigands, des voleurs, des mendiants et des malfaiteurs. Une confusion regrettable entre les Roumains, une population d'environ 34 millions (12 millions à l'étranger) et une de ses minorités qui ne dépasse pas 1 million (1.7% d'après le recensement

de 1992). Encore une humiliation qui s'ajoute à la longue liste des malheurs qui se sont abattus sur un peuple qui n'est ni au-dessus ni en dessous des autres, et qui au long de l'histoire, a essayé de préserver ces vrais valeurs aujourd'hui oubliées. Doit-on rappeler, pour éliminer la confusion créée, que pour connaître et reconnaître un homme, un peuple, il faut le voir chez lui avec toutes ses qualités et tous ses défauts ? Ou mieux, faut-il se souvenir des mots de Talleyrand « *tout ce qui est exagéré est insignifiant* » ?

Le retour après 1989 aux valeurs historiques, valables pendant la période de l'entre-deux-guerres réoriente les regards des Roumains vers l'Ouest. Ils s'aperçoivent que les six valeurs établis depuis la création de l'Union européenne restent valables jusqu'aujourd'hui. Elles ont été compris dans le projet de Constitution européenne : le respect de la dignité humaine; de la liberté; de la démocratie ; de l'égalité; de l'Etat de droit et du droit de l'homme Ils pensent que la future place de la Roumanie dans l'Union européenne est liée au rétablissement de sa dignité, de sa richesse et de sa crédibilité sur le continent en espérant qu'en même temps, cette l'intégration facilite la résolution des problèmes encore en suspens.

1. LES RELATIONS ENTRE LA ROUMANIE ET L'UE

1.1 Comment les Roumains voient-ils l'Union européenne ?

Le XXI^e siècle a commencé sous des auspices de profondes transformations.

Le monde devenant de plus en plus complexe et interdépendant, fait que le phénomène de globalisation prend une place irréversible.

On peut observer que ses effets sont parfois difficiles à prévoir et que sans une analyse très profonde et une anticipation calculée, celle-ci risque de devenir incontrôlable.

Dans ce contexte, auquel la Roumanie ne peut échapper, une large ouverture dans la politique étrangère roumaine s'impose. L'intégration de la Roumanie dans l'Union européenne passe par cette ouverture.

Un important pourcentage de l'opinion publique roumaine, considère que l'Union européenne est le fruit d'un travail de longue haleine, initié en vertu d'une idée noble et bénéfique pour l'humanité : la sauvegarde de la paix. Ainsi les Roumains sont classés en première position pour leur soutien à l'Union européenne³, 77% y sont favorables alors que la moyenne de 55% dans l'UE-25. Ils sont également les plus nombreux à soutenir et encourager l'élargissement de l'UE (62%). Leur optimisme est confirmé aussi dans le monde des affaires. Face à la tendance moyenne de 59%, ils sont le plus optimistes en ce qui concerne leur perspective (77%), parmi les peuples qui jugent que leur pays a beaucoup à gagner par son appartenance à l'Union européenne⁴. Ainsi l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne a bénéficié et bénéficie toujours d'un large appui populaire.

Ce qui donne aujourd'hui plus de crédibilité à l'Union européenne et ce qui influence l'adhésion des esprits et la confiance des Roumains en elle, ne sont pas forcément et seulement les résultats obtenus, les progrès enregistrés ou la place, le poids que l'Union européenne occupe sur la scène politique des acteurs internationaux ou parmi les pôles de puissance dans le monde. Il s'agit surtout d'une réponse à la question : comment ces résultats ont-ils été obtenus ? Et la réponse est positive parce qu'on s'aperçoit que dans tout ce qui a

³ Eurobarometer 63, pp. 122, 158.

⁴ Eurochambres and SBRA, p. 26. Le sondage concerne les anciens 10 pays candidats: Bulgarie, Tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

été réalisé, il s'agit d'un exercice démocratique réel, qui n'a pas été encore altéré au cours de ses 59 ans d'existence, d'une remarquable diversité institutionnelle, qui offre les opportunités souhaitées pour un pays comme la Roumanie, de soutenir ses intérêts nationaux et de s'affirmer sur la scène européenne et internationale.

Aujourd'hui, à la veille de son entrée dans l'Union européenne, la Roumanie a le sentiment d'y ramener la pièce manquante d'une latinité qui vient directement de l'ancienne civilisation léguée par Rome. Les Roumains vivent ce processus d'avantage comme un retour aux sources, que comme une aventure qui les projette dans une modernité sans racines. Ils comptent sur un accueil européen réservé à un membre de la famille. Ils espèrent réussir de leur côté, à se préparer comme il se doit, car ils n'ont pas perdu de vue que suite à des jeux géopolitiques des sphères d'influence, au fil du temps, l'écart entre les pays Est et Ouest européens s'est agrandi et qu'aujourd'hui, l'effort qu'ils doivent faire est très grand. Cette attitude, malgré la déception ressentie après la Seconde Guerre mondiale au moment où les Roumains se sont sentis abandonnés aux mains d'un empire slave contre lequel ils ont lutté des siècles pour sauver leur identité, doit être comprise comme une constante propre à la Roumanie.

A cette heure de leur histoire, ils ne veulent pas s'apitoyer sur leur sort. Désormais, le passé s'efface peu à peu derrière eux, et ils se réjouissent de voir une autre Roumanie qui surgit dynamique, solide et confiante. Depuis quelques années, une forte croissance économique confirme leurs espoirs : ils sont en train de rattraper le temps perdu.

La réussite de l'intégration européenne est pour les Roumains un défi qui les stimule plus qu'il ne les inquiète, aussi bien économiquement que psychologiquement. Avec une confiance dans leurs propres forces et dans les forces réunies en une seule Europe, continent de la paix et de la prospérité, acteur majeur sur la scène internationale, ils sont décidés d'assumer leurs responsabilités. La Roumanie y jouera son rôle, de manière loyale et avec une grande détermination. Car l'Union européenne est perçue comme l'organisation internationale la plus appropriée dans laquelle la Roumanie pourra évoluer au plus vite vers le système démocratique désiré et avoir un grand essor économique.

1.2. Pourquoi l'adhésion à l'Union Européenne représente une priorité stratégique de la politique étrangère de la Roumanie ?

Pour répondre d'une manière plus directe à cette question, il faut tout d'abord rappeler que pendant toute son histoire, la Roumanie a eu de forts liens avec les pays européens.

Même pendant la période communiste, la Roumanie s'est efforcée de préserver cette orientation. Restée sous la zone d'influence de l'Union soviétique, elle a été contrainte d'adopter la voie du communisme, la Roumanie a réussi à se doter d'un parti communiste puissant qui a choisi une politique d'équilibre et d'indépendance. Ainsi, à la fin de l'occupation soviétique en 1947, plusieurs tentatives pour échapper à la tutelle soviétique ont été faites. Par la condamnation de l'intervention des troupes du Pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie le 21 août 1968, et le refus de participer avec ses forces armées et ses troupes aux structures militaires communistes intégrées, la Roumanie s'est faite une « alliée rebelle de Moscou ».

Avec sa politique étrangère ouverte vers l'Occident, la Roumanie fut pendant longtemps le premier et le seul pays de l'Europe de l'Est à avoir établi dès les années 1970, des relations avec la Communauté Economique Européenne (CEE) dans un cadre juridique bien défini par la signature de «l'Accord de la création de la commission mixte Roumanie - CEE». Cette politique était en concordance avec l'orientation et l'ouverture vers l'Ouest de la majorité de la population roumaine, opinion préservée malgré la propagande d'intoxication communiste, suivant le modèle soviétique, pendant les premières années d'après la guerre.

En opposition avec l'Union Soviétique et d'autres pays communistes qui ont refusé de reconnaître la Communauté Economique Européenne jusqu'à la fin des années 1980, la Roumanie maintient des relations privilégiées avec l'Occident. La confiance de l'Occident suite aux relations mentionnées ci-dessus, se confirme d'ailleurs par le rôle de médiateur dans le conflit israélo-arabe, de N. Ceausescu.

En dépit de l'évolution plutôt négative de l'image de la Roumanie dans les années 1985-1989, à cause de la politique menée par N. Ceausescu qui a conduit à une isolation face à l'Occident et à l'Orient. Près les événements de 1989, la reprise des échanges internationaux de tout genre, c'est faite d'une manière très rapide. La visite du Président français, François Mitterrand, en avril 1991, le premier chef d'Etat occidental à se rendre en Roumanie depuis le tournant de décembre 1989, est l'un des premiers signes de soutien de la part de l'Occident, et notamment de la part de la France.

L'adhésion est considérée comme la voie la plus sûre pour promouvoir les intérêts nationaux : «la sécurité, la stabilité de la démocratie et de l'Etat de droit, le progrès dans le cadre d'une économie de marché compétitive, la mise en exergue des valeurs morales et culturelles de la civilisation occidentale ».

Même si habituellement, chaque changement effraie la population, car il est synonyme de certains risques, l'opinion publique roumaine se montre en faveur de l'adhésion à l'Union européenne sans aucune réticence parce qu'elle représente les souhaits, les attentes et les convictions de ce peuple depuis longtemps, peuple qui a vu son sauvetage dans le soutien venant de l'Ouest.

La proportion d'intentions de votes de 84% favorables à l'adhésion en 2003, est une garantie de l'esprit ouvert de ce peuple latin qui a toujours aimé avoir de bonnes relations avec les peuples de l'Ouest de l'Europe. D'ailleurs, les Roumains ont toujours considéré, par leurs traditions culturelles, leurs vocations et leurs aspirations qu'ils appartiennent à la « famille » européenne.

L'effondrement du communisme et l'aspiration du peuple roumain à une société démocratique, son sentiment d'appartenance à l'identité européenne, et son attachement à la plupart des valeurs européennes, l'approche traditionnelle et culturelle qui existe face aux autres pays latins, qui sont tous Ouest-européens, sont les raisons pour lesquelles il est évident que l'adhésion à l'Union européenne doit représenter une priorité stratégique de la politique étrangère de la Roumanie.

On peut donc dire que le peuple roumain ne voit pas l'adhésion à l'Union européenne seulement comme une solution pour aboutir à ses propres intérêts, mais aussi qu'il y est attaché naturellement à ce choix et qu'il a la conviction que son pays peut apporter des contreparties importantes pour le soutien que l'Union européenne lui offre.

Voilà pourquoi l'intégration européenne représente donc, tout à fait naturellement, aujourd'hui une des priorités majeures à promouvoir dans la politique étrangère roumaine.

1.3. Le déroulement du processus de l'adhésion

L'adhésion de la Roumanie à l'U.E. est un véritable parcours du combattant.

Dès 1990, aussitôt après la chute du mur de Berlin et l'émergence d'un régime démocratique, la Roumanie établit des relations diplomatiques avec la Communauté

européenne. La même année, elle signe un accord de commerce et de coopération avec la Communauté.

Ce parcours d'adhésion débute en 1993 lorsqu'à Copenhague, les États membres décident que les pays associés d'Europe centrale et orientale qui le désiraient pourraient adhérer à l'Union européenne dès lors qu'ils rempliraient les conditions économiques et politiques requises. Par conséquent, Bucarest engage avec la Communauté européenne des négociations visant à signer un Accord d'Association. L'accord est signé dans la même année et entre en vigueur en février 1995.

L'accord d'association, de grande ampleur, baptisé «Accord européen», reconnaît les intentions de la Roumanie d'adhérer à l'Union européenne et institue une zone de libre échange entre la Roumanie et les États membres, Cet accord faisait déjà partie d'une stratégie de l'Union consistant à préparer la Roumanie à l'adhésion.

En décembre 1997, la candidature roumaine n'est pas retenue alors que la Hongrie, la Pologne, l'Estonie, la République tchèque, la Slovénie et Chypre sont invitées à ouvrir des négociations en avril 1998. La déception roumaine est à la hauteur de l'espoir qu'elle avait nourri. Les roumains redoutent d'être marginalisés dans une zone grise confinée entre l'Est et l'Ouest de l'Europe.

En novembre 1998 le rapport de la Commission européenne dresse un verdict sévère pour la Roumanie.

Le 13 octobre 1999, la Commission recommande aux États Membres d'ouvrir les négociations avec la Roumanie, ainsi qu'avec cinq autres pays: la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, la Bulgarie, la République de Malte. Suite à l'avis de la Commission, le Conseil européen d'Helsinki du 10/11 décembre 1999 décide d'accorder à la Roumanie le statut de pays candidat et d'entamer avec elle les négociations d'adhésion à l'UE.

Les négociations sont officiellement lancées le 15 février 2000. C'est ce qui amène la Roumanie à faire partie du cinquième processus d'élargissement, à l'issue duquel dix pays adhèrent à l'Union européenne en mai 2004.

En 2000 (sous la Présidence française, puis portugaise), 9 chapitres sont ouverts et 6 chapitres sont provisoirement clôturés: chapitre 12/ "Statistique"; chapitre 16I "Petites et Moyennes Entreprises" ; chapitre 17/ "Science et Recherche"; chapitre 18/"Education et Formation professionnelle"; chapitre 26/ "Relations externes" ; chapitre 27I "Politique externe et de sécurité commune".

En 2001 (sous la Présidence suédoise, puis belge) 8 chapitres sont ouverts et 3 chapitres sont provisoirement clôturés: chapitre 5I “Le Droit des Sociétés commerciales”; chapitre 8/ “Pêche” ; chapitre 23/ “La protection des Consommateurs et de la Santé”.

En décembre 2001, le Conseil européen de Laeken, annonce que la Roumanie n’intégrera l’U.E. au mieux qu’en 2007. Les Roumains sont amers car ils apprennent alors que la Lettonie, la Lituanie, Malte et la Slovaquie ayant réussi à rattraper leur retard, qu’elles feront partie du groupe dit de « la première vague » qui adhérera le 1^{er} mai 2004.

En 2002 (sous la Présidence espagnole, puis danoise), les 13 derniers chapitres sont ouverts et 7 chapitres sont provisoirement clôturés: chapitre 11/ “Union Economique et Monétaire”; chapitre 13/ “Politique Sociale et Emploi”; chapitre 15/ “Politique Industrielle”; chapitre 19/ “Télécommunications et IT”; chapitre 20/ “Culture et Audio- visuel”; chapitre 25/ “Union douanière” et chapitre 30I “Institutions”.

A l’automne 2002, dans son nouveau rapport annuel, la Commission européenne note que la reprise de l’acquis communautaire se limite trop souvent à l’adoption de textes juridiques rarement appliqués. Elle dénonce la corruption qualifiée d’« endémique », le manque d’indépendance de la justice et la tendance excessive du gouvernement à légiférer par ordonnances.

Décembre 2002, le Conseil européen de Copenhague confirme prudemment que la Roumanie adhérera au plutôt en 2007, alors qu’en novembre de la même année, Bucarest a reçu l’assurance de devenir membre à part entière de l’O.T.A.N. en 2004 (elle intègrera officiellement l’Alliance en mai 2004).

En 2003 (sous la Présidence grecque et puis italienne), 6 chapitres sont provisoirement clôturés: chapitre 1/ “La libre circulation des Marchandises”; chapitre 2/ “La libre circulation des Personnes”; chapitre 4/ “La libre circulation du Capital”; chapitre 9I “La politique dans le domaine du Transport; chapitre 10/ “Imposition” et chapitre 28/ “Contrôle financier”.

En avril 2003, à l’occasion de la signature officielle du traité d’adhésion des dix nouveaux Etats membres à Athènes, la Commission fait à nouvel état de son intention de conclure les négociations avec Bucarest et Sofia en 2004 pour une éventuelle adhésion en 2007, mais aucune mention officielle n’apparaît dans le communiqué final. Le rapport 2003 de la Commission reste réservé. Il estime que Bucarest a fait des progrès économiques « insuffisants » pour recevoir le statut d’« économie fonctionnelle de marché » alors que le label est accordé à la Bulgarie.

En décembre 2003, le sommet de Bruxelles marque un nouveau tournant. Les chefs d’Etat de l’U.E. se disent prêts à accueillir la Roumanie « dès janvier 2007 », précisant pour la

première fois le mois prévu pour l'adhésion. Mais en même temps, ils exhortent Bucarest à « faire de nouveaux progrès » et soulignent que la conclusion des négociations d'adhésion ne pourra intervenir en 2004 que sur « la base de ses propres mérites ». La Roumanie, qui n'a provisoirement clos que 22 chapitres, engage alors une course contre la montre.

Malgré leurs efforts une nouvelle malchance fait qu'en mars 2004, Bucarest connaît un nouveau revers. L'octroi d'un contrat de 2.5 milliards d'euros à la société américaine Bechtel pour la construction d'une autoroute sans appel d'offres préalable fait scandale à Bruxelles. Un rapport européen approuvé par la Commission européenne avertit le gouvernement roumain que la conclusion des négociations d'adhésion de la Roumanie en 2007 « ne pourraient être possible si ce pays ne prend pas toutes les mesures qui s'imposent » en matière de lutte contre la corruption, de l'indépendance de la magistrature et de liberté des médias.

Toutefois le rapport de la Commission européenne du 6 octobre recommande la signature du traité d'adhésion « le plus tôt possible en 2005 » en vue de l'intégration effective en 2007, ou au plus tard en 2008.

A l'automne 2004, la Roumanie avait bouclé provisoirement plus de 27 des 30 chapitres de l'acquis communautaire. Il reste les chapitres 6 (concurrence) et 24 (justice et affaires intérieures) ainsi que la seconde partie du chapitre 22.

La Roumanie conclut ses négociations le 14 décembre 2004, lors de la 25-e Conférence d'adhésion, arrivant à un accord final sur la clôture de manière complète de tous les 31 chapitres de négociation. Cette décision marque le début d'une nouvelle étape dans les relations de la Roumanie avec l'UE et envoie un message clair concernant d'accueil de la Roumanie dans la famille européenne.

Après l'avis favorable de la Commission, l'avis conforme du Parlement européen et la décision du Conseil relative à l'adhésion de la Roumanie, le Traité d'Adhésion est signé le 25 avril 2005 par les 25 États membres et la Roumanie.

Par la décision du Conseil européen, une « clause de report » est prévue en cas de « profondes lacunes » dans la préparation à l'adhésion. Cette clause prévoit le report d'un an de l'adhésion. La décision d'y recourir devra être prise par les Etats Membres à l'unanimité sur la base d'une recommandation de la Commission.

En ce qui concerne la Roumanie, dans un certain nombre de domaines spécifiques relatifs à la Justice et aux Affaires Intérieures, ainsi qu'à la Concurrence, le recours à la clause de report pourrait être décidé à la majorité qualifiée des Etats Membres, toujours sur la base d'une recommandation de la Commission.

Après l'adhésion, la Roumanie bénéficiera de périodes de transition pour des aspects ponctuels dans 8 chapitres : chapitre 3/ La libre circulation des Services ; chapitre 4/ La libre circulation du Capital; chapitre 6/ La politique dans le domaine de la Concurrence; chapitre 7/ Agriculture; chapitre 9/ La Politique dans le domaine du Transport; chapitre 10/ Imposition; chapitre 14/ Energie et chapitre 22/ Environnement.

Le traité d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne est signé le 25 avril 2005 à Luxembourg.

Désormais, la Roumanie est dans la phase de ratification de ce traité par les pays membres.

Après la signature du Traité et en tant que pays en voie d'adhésion, la Roumanie obtient le statut d'observateur actif dans le Conseil de l'UE et dans tous les comités et groupes de travail de la Commission européenne. Le statut d'observateur actif permet à la Roumanie d'exprimer sa propre position dans les institutions de l'UE et d'être impliquée, d'une manière consultative, dans les processus décisionnels de l'UE de la même façon que les Etats Membres, néanmoins sans droit de vote.

Rien n'a été facile, parce que pendant cette période, surtout récemment, la Commission a étudié la candidature de la Roumanie avec beaucoup de sérieux et de rigueur. Vu l'évolution lente et difficile des choses sur la voie de l'intégration on peut estimer aujourd'hui que les précédents gouvernements roumains avaient beaucoup promis mais peu agi.

Au-delà des chiffres et des statistiques, le processus de préparation et de négociation de la Roumanie a signifié un effort national substantiel et de longue haleine.

Les Roumains sont conscients du chemin qui leur reste à parcourir pour satisfaire les exigences de l'Union européenne et des risques économiques et sociaux liés à l'adhésion.

1.4. Un assez grand nombre de défis à relever

En quinze années de transition du communisme vers une nouvelle société fondée sur l'économie de marché, la Roumanie a déjà parcouru un long chemin. Les progrès ont eu des rythmes différents selon les gouvernements, mais les changements ne se sont jamais arrêtés. Cependant beaucoup de défis restent à résoudre non seulement pour l'adhésion à l'Union

européenne, mais aussi pour réussir à rattraper le retard dans le développement économique et social, pour éliminer le décalage par rapport aux autres pays européens.

Aujourd'hui la Roumanie doit faire face à de nombreux problèmes, dans des domaines différents.

Le gouvernement roumain doit particulièrement se concentrer sur la mise en œuvre effective des réformes administratives et judiciaires ; la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté ; la mise sur pieds d'un système d'assurance sociale et d'assistance sanitaire capable de répondre aux besoins réels et de relancer une croissance démographique; les progrès supplémentaires dans la protection de l'enfance; l'achèvement des mesures de la protection des minorités ; la protection de l'environnement.

Le pouvoir public roumain doit faire preuve de plus de transparence dans ses relations avec le secteur économique. Sans aucun doute celui-ci est un de plus gros « point noir » limitant le développement du pays et décourageant les investisseurs étrangers. Pour cela, il faut éliminer la corruption, en particulier la corruption à haut niveau qui demeure un phénomène encore trop répandu en Roumanie et la bureaucratie excessive qui se fait sentir dans plusieurs aspects de la société. Pour cela, la nécessité d'accroître l'indépendance du pouvoir judiciaire s'impose.

La réforme du cadre institutionnel, de l'administration, comme partie intégrante de l'effort national d'adaptation aux exigences européennes est indispensable.

L'adoption d'un certain nombre de nouvelles lois, la mise en place des instruments pour pouvoir contrôler leur application, la restructuration intégrale des institutions, augmentera sans doute leur efficacité et diminuera considérablement le coût de la corruption.

Enfin, de nombreux entrepreneurs regrettent une certaine instabilité du cadre législatif et réglementaire dans lequel ils évoluent. Par exemple, la modification du code des impôts, six fois en 2005, n'a fait que déstabiliser l'activité économique.

Dans le domaine sécuritaire, une mobilisation en matière de contrôle aux frontières, d'immigration et de coopération judiciaire est nécessaire pour pouvoir répondre aux exigences communautaires

Des problèmes sociaux et sanitaires subsistent également. Le niveau et les conditions de vie de la population roumaine sont encore faibles par rapport aux autres pays de l'UE. Le PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat n'atteint en Roumanie qu'un quart de la moyenne communautaire. Les niveaux de salaires, même exprimés en parité de pouvoir d'achat, restent très bas, dans le secteur privé comme dans l'administration. Les systèmes sociaux roumains présentent une offre de soins insuffisante par rapport aux besoins de la population (hôpitaux

sous-équipés). Le système de sécurité sociale est peu développé. L'état de santé général de la population reste inférieur au niveau moyen de l'Union européenne et les soins de santé primaires sont encore négligés, les dépenses de santé restent inférieures à 40 euros par personne et par an. C'est la raison pour laquelle l'espérance de vie moyenne est inférieure à l'espérance de vie moyenne dans l'Union européenne.

La situation des personnes âgées est, par ailleurs, très préoccupante dans la mesure où les pensions de retraite sont extrêmement faibles alors que les prix des services et des biens de consommation de première nécessité ont fortement augmenté.

Ce problème risque fort de s'accroître dans les années à venir du fait du vieillissement progressif de la population. En effet, l'évolution démographique constitue une source d'inquiétude pour la Roumanie, la population ayant une tendance structurelle à régresser et à voir son âge moyen augmenter. En 2003, la Roumanie perdait ainsi 1,8 ‰ de ses 21,7 millions d'habitants et connaissait, avec 1,35 enfant par femme, le taux de fécondité le plus faible de son histoire.

Plusieurs analyses peuvent être avancées pour expliquer la diminution de la population. D'abord, elle s'inscrit dans une tendance lourde propre à l'ensemble des pays européens, renforcée par une importante croissance des avortements et de la mortalité infantile. L'immigration est très faible, tandis que l'émigration est plus forte. Celle-ci est le fait tant de minorités tziganes, que de roumains non tziganes hautement qualifiés recherchant à l'étranger des conditions de travail, de rémunération et de vie plus élevées.

En Roumanie, la coexistence entre une population nationale orthodoxe et les minorités de nationalités et confessions diverses ne posent pas aujourd'hui de problèmes particuliers. Parallèlement, la confession orthodoxe, extrêmement majoritaire, cohabite avec les confessions catholique, protestante et musulmane. Composée à 89,6 % de Roumains, la Roumanie comprend également 7 % de hongrois, et environ 3,4 % d'autres ethnies (Tziganes, Allemands, Bulgares, Serbes, Ukrainiens, Turcs, Italiens, etc.).

Environ 12 millions de Roumains vivent à l'étranger, dont plus de 4 millions en Europe. Aux Etats-Unis et au Canada vivent environ 2 millions de Roumains.

Les droits des minorités ethniques sont reconnus et garantis par la Constitution du pays. La minorité hongroise ne pose pas de réels problèmes d'intégration. Le principal problème est de trouver une solution pour améliorer l'intégration de la minorité tzigane, à l'origine nomade. Ceux-ci vivent dans d'autres pays sous d'autres noms : Gitans en Espagne, Manouches en France et en Allemagne, Bohémiens en République tchèque. L'émigration des tziganes vers les pays d'Europe occidentale y pose d'importants problèmes d'accueil et

d'intégration, problèmes qui risquent de se trouver accrus dès lors que l'adhésion prévue de la Roumanie en 2007 entraînera l'ouverture sans restrictions des frontières et la libre circulation des personnes. De ce point de vue, il est souhaitable que la Roumanie soit aidée pour qu'elle puisse s'engager dans la résolution de ce problème, à l'égard de cette partie de la population et qui nécessite des investissements lourds et sur une longue durée.

Dans le domaine de l'environnement, mettre l'accent seulement sur la transposition législative n'a pas été suffisant. Il a fallu élaborer une réflexion stratégique adaptée et à dégager les capacités administratives requises afin de mettre en œuvre les mesures adoptées.

Le respect de l'environnement constitue un véritable défi pour la Roumanie et pas seulement dans la perspective de son adhésion à l'Union européenne. La pollution de l'air est liée au parc d'automobiles vétustes, mais aussi au stockage à l'air libre de déchets dans des centres dépourvus d'incinérateurs. Les forêts sont victimes de la pollution de l'air et des pluies acides résultant de l'activité économique. L'érosion et la dégradation des sols provenant du laxisme dans le dépôt, la collecte et le traitement des déchets ménagers et industriels ne sont pas complètement résolues. La pollution de l'eau touche particulièrement les villes du bord de la Mer Noire où se jette le Danube, qui collecte tous les eaux du pays.

Il reste dans presque tous les secteurs économiques des changements et de mesures à poursuivre et finaliser. Il s'agit de moderniser ou de renforcer les transports, de résoudre les problèmes du secteur énergétique, (inclus celui de l'installation nucléaire de Tchernavode qui pose également des problèmes) ou de valoriser le potentiel touristique, tous ces défis ne peuvent être résolus sans avoir des investissements importantes et un support soutenu de l'état.

La Roumanie a aussi besoin du temps nécessaire, pour réussir à intégrer le marché intérieur et pour accroître le niveau de compétitivité de ses produits sur le marché extérieure. Pour le développement de son économie, ceux-ci constituent deux clés de voûte, que l'intégration dans l'UE pourrait faciliter.

Un des principaux défis dans l'avenir pour la Roumanie serait la bonne gestion des fonds alloués par l'U.E. Tout détournement, manquement aux réglementations établies ou simplement une mauvaise gestion, un manque de loyauté ou de transparence, pourraient susciter des sanctions internationales. Elles pourraient entraîner une diminution des fonds alloués qui freinerait la résolution des problèmes de la Roumanie.

Cette situation provoquerait un important mécontentement au sein de la population roumaine qui attend beaucoup de l'intégration européenne. Ce « cercle vicieux » pourrait devenir un facteur générateur d'instabilité.

Avec un peu de recul, on peut affirmer que la transition est désormais irréversible. La Roumanie est indéniablement aujourd'hui un pays capitaliste. Elle s'est beaucoup rapprochée des standards occidentaux.

1.5. Position de l'UE face à la Roumanie

A l'occasion de son discours devant le parlement Roumain à Bucarest, le 24 novembre 2005, Monsieur Van der Linden, président de l'Assemblée parlementaire disait : « *Nous considérons la Roumanie comme un partenaire crucial dans la résolution des grandes questions géopolitiques. Je citerai par exemple le cas de la Transnistrie, du Kosovo, de certains pays des Balkans ou du Caucase.* »

Cette affirmation met en évidence l'importance géopolitique accordée de l'Union européenne à la Roumanie.

Sa position géographique très particulière fait de ce pays, une véritable « plaque tournante », un vrai « pivot » entre l'Occident et l'Orient, Balkans, Moyen-Orient et Asie mineure, régions dont elle conserve d'ailleurs des influences mêlées.

Située au Nord Est de la péninsule balkanique et à l'Ouest de la Mer Noire, la Roumanie possède des frontières avec l'ex-Yougoslavie, la Hongrie, l'Ukraine, la Moldavie et la Bulgarie. L'implication de la Roumanie comme participante active dans le dialogue politique et militaire régional fait que son rôle important est reconnu par l'Union européenne dans les efforts de renforcement de la paix et de la sécurité dans le cadre de la PESC.

Après une analyse approfondie on peut constater qu'il n'y a pas de grandes différences entre la Roumanie vue de l'extérieur et la Roumanie vue de l'intérieur. Parfois, on constate que ce sont les Roumains qui s'avèrent plus critiques.

La Roumanie est aujourd'hui pour l'Union européenne un Etat stable du point de vue politique, qui continue à remplir les critères politiques exigés pour l'adhésion, fait souligné explicitement dans les derniers rapports de la Commission européenne

Dans les derniers rapports de la Commission européenne, sont réaffirmées « *l'amitié du Parlement européen envers la Roumanie, la volonté de travailler en vue d'un objectif commun* » mais en même temps sont soulignés « *le sérieux de nos exigences et la solidité de nos critères* »⁵. Plus qu'auparavant dans le cas de l'adhésion des autres Etats, il semble que

⁵Pierre Moscovici (PSE)-*Degré de préparation à l'adhésion à l'UE de la Roumanie - l'esprit du rapport : préparer au mieux l'adhésion de la Roumanie pour 2007* -présenté le 14 décembre 2005 devant la Commission Européenne

l'Union européenne porte plus d'attention à la Roumanie, mais aussi elle s'avère plus rigoureuse, plus exigeante : « *Il nous faut être sensible aux progrès faits par la Roumanie sur la voie de l'adhésion: l'adhésion a agi comme un catalyseur des nombreux changements et des nombreuses réformes de la part des autorités roumaines dans tous les domaines. Mais il appartient également au Parlement de se montrer exigeant et vigilant, et de suivre de près la mise en œuvre de ces réformes dans la pratique.* »⁶

Cette position relativement particulière et récente a été soulignée aussi par les autrichiens qui assurent pour le premier semestre 2006 la présidence de l'Union. Ainsi selon l'opinion du chancelier Wolfgang Schüssel l'adhésion de la Roumanie serait « une chose établie ». Deux termes ont été prévus pour l'adhésion : le 1^{er} janvier 2007 ou prolongement de l'échéance d'un an. Un article paru dans la presse autrichienne (Der Standard) ajouterait à ces deux possibilités une nouvelle hypothèse, celle d'une adhésion « dans certaines limites », dans laquelle pour une période de trois ans des restrictions sévères seront imposées aux nouveaux entrants.⁷

Cette hypothèse éviterait l'oubli de l'application des mesures établies après l'adhésion, comme a été le cas de la Pologne.

⁶ *Ibidem*

⁷ <http://www3.ziare.ro/articol.php> ; source - le journal roumain « Gandul », mardi, 10 janvier 2006

Conclusion

Les sentiments pro-européens de la Roumanie ne font aucun doute. Les différents responsables politiques, administratifs et économiques rencontrés par les délégations européennes ont tous souligné de façon explicite cet aspect.

Les aspirations des Roumains, leur attachement à l'Europe peuvent être très bien retrouvés dans les mots du Paul Valéry qui soulignait : « *toute race et toute terre qui a été successivement romanisée, christianisée et soumise, quant à l'esprit, à la discipline des Grecs, est absolument européenne* »⁸.

Dans ces conditions, il n'est guère surprenant que la Roumanie ait vocation à intégrer la famille européenne, dont elle constitue, de façon certaine, une composante.

Malgré son apparente vision atlantiste, qui a suscité beaucoup de discussions, la Roumanie reste toujours ancrée dans la réalité européenne. Il faudrait rappeler plus souvent à ceux qui n'ont pas assez confiance ou à ceux qui ont des doutes en ce qui concerne l'attitude de la Roumanie face à l'Union européenne, les paroles de l'éminent diplomate roumain Nicolae Titulescu, président des Nations unies, promoteur de l'idée de la politique européenne commune : « **La Roumanie est dominée par la parfaite concordance qui existe entre les intérêts roumains et les intérêts européens. Tous ses actes de politique extérieure du passé, comme tous (...) ses actes de politique extérieure du futur, s'expliquent ou s'expliqueront à travers cette considération fondamentale (...).** »

Evidemment que la voix et le poids de l'histoire, viennent s'ajouter d'une façon décisive, au travail difficile que représente le « parcours du combattant » de la Roumanie, aux arguments qui veulent convaincre que l'intégration de la Roumanie dans l'Union européenne, représente aujourd'hui, comme toujours, sa première priorité stratégique.

Il y a toujours eu, des bonnes relations entre l'Union européenne et la Roumanie, notamment par le biais des forums européens. Aujourd'hui ces relations deviennent de plus en plus étroites, de plus en plus proches.

Les derniers rapports annuels de la Commission européenne sur l'état d'avancement de la Roumanie en vue de l'adhésion, ont confirmé l'efficacité du travail fourni en la matière. Ils ont ainsi estimé que ce pays avait accompli des progrès constants dans la plupart des domaines de l'acquis et était en bonne voie pour transposer la législation requise avant la date d'adhésion prévue s'il maintenait le rythme de ses avancées.

⁸ Paul Valéry, « *Variété* », Gallimard, 1924

Les progrès considérables de la Roumanie, autant sur le plan politique qu'économique sont mis en évidence même dans le dernier Rapport de monitoring du 25 octobre 2005 de la Commission européenne.

Pour la Roumanie comme pour les autres anciens candidats « l'intégration dans l'Union Européenne s'avère, (...), davantage qu'un désir, qu'une volonté ; elle ressemble plus à un parcours jalonné par des critères politiques, économiques et d'acquis communautaire strictement définis, préparés par des accords de pré - adhésion destinés à dépasser un nombre important de difficultés structurelles »⁹

Il est vrai que la Roumanie a fait de nombreux efforts au cours de ces dernières années, particulièrement dans l'harmonisation de sa législation, dans la création d'institutions publiques similaires aux institutions européennes, dans tous les domaines d'activité, mais aussi et surtout en utilisant les fonds financiers alloués par l'Union européenne.

Le passage de la phase technique à la phase politique sera réalisé le 17 mai 2006, quand la décision finale en ce qui concerne l'adhésion de la Roumanie au 1^{er} janvier 2007, sera prise.

Compte tenu de ces constats, il y a de grandes chances pour que l'adhésion de la Roumanie s'effectue au 1^{er} janvier 2007.

Il est évident qu'aujourd'hui, plus qu'autrefois la Roumanie a besoin de la solidarité et de la confiance de tous les autres pays membres.

⁹ Jan Zielonka/Peter Mair, « Introduction : Diversity And Adaptation In The Enlarged European Union », in Peter Mair/Jan Zielonka (dir.), The Enlarged European Union. Diversity and Adaptation – West European Politics, vol. 25, no 2, avril 2002, p. 1.

2. LES INCIDENCES SECURITAIRES

DE L'INTEGRATION EN 2007

2.1. Quel choix pour un pays de taille modeste dans le nouvel ordre mondial

Le domaine de la sécurité dans le monde et surtout en Europe a beaucoup changé en 1989. Pour la Roumanie, le changement a été encore plus radical que pour les autres pays (de l'Europe de l'Ouest).

Les changements sur le plan international ont largement facilité l'expression de l'opinion publique roumaine pour le changement du régime politique intérieur. La chute de l'ancien régime s'est accompagnée d'un certain degré de violence et a créé une instabilité interne, dont la maîtrise a constitué le principal souci des nouveaux gouvernements. La chute du mur de Berlin, l'implosion de l'Union soviétique puis le démantèlement du pacte de Varsovie ont créé de nouveaux risques et de nouvelles menaces pour la Roumanie qui s'est trouvée directement impliquée au cœur de ces événements. Au moment où d'autres pays sont entrés dans une nouvelle étape de développement postindustriel, la Roumanie était une « société fragile », dans une période de transition politique et économique.

Les possibles évolutions négatives sur le plan régional, la prolifération des armes de destruction massive, l'émergence du crime organisé, du trafic et l'immigration illégale sont devenus des facteurs de risques auxquels la Roumanie ne pouvait pas faire face toute seule. L'affaiblissement et la perte de crédibilité de l'armée roumaine, impliquée dans les événements de décembre 1989, ont accru la vulnérabilité du pays.

Compte tenu des nouvelles évolutions de la scène internationale, il fallait changer la stratégie de sécurité du pays et trouver des nouveaux alliés crédibles qui pourraient, le cas échéant, constituer une garantie pour la sécurité du pays. Cette démarche a abouti à mettre en place une nouvelle politique de sécurité, adaptée aux nouvelles conditions internationales. La Roumanie inscrit désormais sa politique de sécurité dans le sillage de celle de la communauté euro-atlantique et a comme objectif la promotion des intérêts nationaux tout en espérant devenir un partenaire de qualité.

Les intérêts nationaux de la Roumanie font référence, premièrement au maintien de l'intégrité, de la souveraineté et de l'indépendance de l'Etat roumain, mais aussi à la garantie des libertés démocratiques et des droits fondamentaux de ses citoyens, à l'assurance de leur

sûreté et de leur protection. On doit aussi ajouter, parmi les intérêts stratégiques mentionnés, le développement économique et social du pays, la réduction du décalage économique par rapport aux autres pays européens, l'intégration de la Roumanie dans l'Union européenne et l'O.T.A.N., l'affirmation de son identité nationale et la valorisation de son patrimoine culturel national sur le plan international.

Il est important de retenir que dans la Stratégie de sécurité nationale de la Roumanie adoptée par le Parlement roumain en décembre 2001, il est précisé que « *l'Union européenne et l'O.T.A.N. sont les seules organisations internationales en mesure de garantir à l'Etat roumain un statut d'indépendance et de souveraineté, de permettre et de faciliter un développement économique, politique et social similaire aux pays démocratiques* »¹⁰.

Il faut savoir que pour atteindre ses objectifs, la Roumanie envisage d'utiliser, en premier lieu, ses moyens politiques, diplomatiques et juridiques, puis ses moyens économiques et sociaux. Conformément à ses traditions, même si la Roumanie a consenti à participer à l'effort de défense collective dans le monde, le recours à la force armée est le dernier moyen, l'ultime solution envisagée comme réponse à une agression. On peut observer que ces mentions dans la Stratégie de sécurité de la Roumanie, ne sont pas faites par hasard et qu'elles rappellent son passé et son attitude pacifiste. Souvenons-nous de l'entrée en guerre de la Roumanie dans le premier et le second conflit mondial respectivement faite deux et un an après le déclenchement des hostilités, suite à des pressions internationales. Ainsi, on s'aperçoit que la Roumanie reste constante dans sa politique de sécurité séculaire. De cette façon il est facile de comprendre que la participation de la Roumanie à l'effort de défense collective, aux opérations extérieures humanitaires de maintien ou même d'imposition de la paix n'est que la conséquence de l'évolution de l'environnement de sécurité international et du processus de mondialisation. La décision de participer aux opérations internationales a suscité à l'époque beaucoup de polémiques. Des voix s'y sont opposées de manière virulente, en s'appuyant sur des traditions historiques, en ce qui concerne la politique de défense. Une des opinions généralement acceptée aujourd'hui, même parmi les opposants de l'époque est, que la participation roumaine aux opérations extérieures ne serait acceptable que dans le cadre d'opérations visant uniquement à ramener le bien et la paix dans le monde. Ce qui reste en parfaite concordance avec la stratégie européenne de sécurité, présentée à Bruxelles, le 12 décembre 2003, par monsieur Javier Solana : « Une Europe plus sûre dans un monde meilleur ».

¹⁰ <http://www.mapn.ro/strategiasecuritate/strategsecuritmediul.html>.

Sans doute, aujourd'hui, tout le monde semble d'accord pour dire que l'intégration de la Roumanie dans l'O.T.A.N., tout comme l'adhésion à l'Union européenne, ne peut se faire sans l'adaptation nécessaire de sa politique de sécurité aux nouvelles demandes de la sécurité internationale.

2.2. Une société stable – condition « sine qua non » pour la sécurité intérieure

Le passage d'un régime autoritaire, centralisé, à une démocratie, a créé en Roumanie un déséquilibre intérieur difficile à gérer. D'autant plus qu'avec l'effondrement du régime communiste, on a assisté à la chute des institutions fortes, telles que le département de la sécurité -« Securitate » en Roumain, qui a engendré des effets déstabilisateurs.

La notion de démocratie, a été interprétée comme une liberté sans limites. Dans une société, où tout d'un coup, tout semblait être permis, de nouvelles vulnérabilités pour la stabilité intérieure sont apparues. Ainsi, on a assisté à la dégradation accrue du climat général de sûreté civique, à la croissance de la criminalité, à l'amplification de la corruption et de la fraude économique-financière, à l'apparition de l'économie souterraine et aux phénomènes adjacents : contrebande et trafic illicite de toutes sortes (marchandises, armement, munitions, matériaux radioactifs, substances toxiques et explosives, drogues). Le ministère de l'Intérieur s'avérant incapable de sécuriser les frontières nationales, le trafic d'êtres humains et les migrations de population prennent de l'ampleur.

Pendant la mise en œuvre de mesures en réponse à ces phénomènes qui menacent non seulement l'ordre public, mais aussi et surtout les droits et les libertés du citoyen, d'autres risques et menaces extérieures se sont ajoutés. La menace des mouvements revendicatifs, des phénomènes xénophobes et séparatistes accrus dans certains pays voisins, ont incité, des manifestations extrémistes et nationalistes en Roumanie. Les changements liés à la mondialisation, l'accès à l'informatisation et aux différents types d'échanges ont facilité l'accroissement de la corruption et de la criminalité transfrontalière et ont fait peser un risque important de pénétration et de destruction des réseaux des télécommunications sécurisés.

Si l'on ajoute les situations malchanceuses telles que les calamités naturelles (inondations répétées) aux actions humaines ayant des conséquences négatives sur

l'environnement, tout cela permet de mieux comprendre l'effort que la Roumanie doit faire pour revenir à une situation de sécurité intérieure stable.

Une grande partie de ces problèmes est déjà résolue. Parmi ceux qui sont en cours de résolution, la sécurisation des frontières est un des plus complexes. Cela suppose la restructuration et le développement des institutions de l'Etat pour qu'elles soient capables de répondre aux nouvelles demandes. Or, cette capacité doit être intégralement développée sous peine de voir ces trafics se propager à l'ensemble de l'Union européenne par le jeu de la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux dans l'espace Schengen.

La solution à ce problème fondamental passe par une coopération technique renforcée entre la Roumanie et l'Union Européenne. Ce processus a commencé en 2000 avec la création et le fonctionnement à Bucarest du Centre Régional pour le Combat des Infractions Transfrontalières, avec la participation des 12 Etats de l'Europe du sud-est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Grèce, Macédoine, Moldavie, Roumanie, Slovaquie, Serbie-Monténégro, Turquie et Hongrie), partenaire opératif d'INTERPOL, d'EUROPOL et du FBI¹¹. La coopération avec l'UE dans ce domaine suppose la mise en place d'un corps européen de contrôle aux frontières extérieures, composé de fonctionnaires spécialisés issus des divers pays de l'Union et chargé de mettre en œuvre un contrôle renforcé. L'apport financier et matériel en matière d'expertise et de participation effective de l'UE constitue pour la Roumanie une aide très précieuse et un gain de temps considérable. Tous les éléments qui relèvent du chapitre 24 des négociations d'adhésion, intitulé « coopération en matière de justice et d'affaires intérieures », recouvrent d'ailleurs un domaine plus large que le simple contrôle aux frontières. En effet, ce chapitre traite aussi bien de la protection des données, de la politique des visas, des migrations, de l'asile que de la coopération en matière policière et de lutte contre le crime organisé, de la lutte contre le terrorisme, contre la fraude et la corruption, contre les stupéfiants, du blanchiment des capitaux, de la coopération douanière et de la coopération judiciaire en matière pénale et civile.

Même si d'importants progrès juridiques ont été faits dans les domaines de la coopération policière et de la lutte contre la criminalité organisée, il faut reconnaître qu'il y a encore des insuffisances en matière de personnel, de formation, de matériels et de partage de l'information. La capacité de mise en œuvre de mesures adéquates a également été évaluée par la Commission européenne comme étant encore faible.

¹¹ Valentin Cojanu, Maria Bîrsan, Liviu Muresan, Oana Aristide – Eléments d'une stratégie post-adhésion pour la Roumanie

La lutte contre la corruption, qui reste l'un des problèmes les plus préoccupants aujourd'hui en Roumanie et qui fait l'objet d'une attention particulière de la part de nombreux pays étrangers, doit être résolu par les Roumains eux mêmes. Le gouvernement a déclaré que la corruption constituait une menace pour la sécurité nationale. Elle a en effet conduit à une perte de confiance des citoyens roumains à l'égard de leurs propres institutions publiques, de leurs dirigeants politiques, de leurs autorités et de leurs fonctionnaires. De graves problèmes apparus à l'échelle nationale ont indigné l'opinion publique.

L'exemple du contrat de mise en place du Système Intégré pour la Sécurisation de la Frontière de la Roumanie (SISF) avec EADS est significatif. Attribué le 12 août 2004 au consortium européen EADS, à la suite d'une procédure de négociation sans concurrence¹² au mépris des normes communautaires, ce contrat, financé dans une proportion de 15% par l'UE, a soulevé de vifs mécontentements dans les pays européens. Le coût du contrat dont l'échéance est 2009, a été estimé à 650 millions d'Euros¹³. L'erreur initiale portait, en effet, d'un premier contrat d'acquisition de l'étude de faisabilité, signé avec la société BEARING POINT¹⁴. Une liste de collusions entre les programmes PHARE et celles inscrites dans le contrat a été signalée par la Commission européenne. Le contrat a donc été renégocié le 9 novembre 2005, avec une réduction du montant total à 524,5 millions d'Euros, dans une variante améliorée, et a nécessité de nombreux changements. Cet événement a démontré qu'il y a encore de graves lacunes en ce qui concerne l'application de l'acquis communautaire.

Le problème doit être éliminé sinon il risque de compromettre gravement les efforts faits pour renforcer la démocratie et les institutions démocratiques et voir aboutir en 2007 la procédure d'adhésion à l'Union européenne. A ce risque peut s'ajouter celui qui verrait un désengagement des investissements étrangers, qui sont si importants pour la poursuite du développement et du renforcement de l'économie. La lutte contre la corruption risque d'échouer sans un pouvoir judiciaire indépendant, libre de toute ingérence politique et de toute corruption. Il faut s'attaquer aux racines mêmes de la corruption et démanteler les réseaux complexes, ceux qui sont parvenus à s'enraciner au sein même des institutions démocratiques qui sont censées s'y opposer. Bien qu'il y ait eu une augmentation du nombre de condamnations prononcées à l'encontre de personnalités de haut rang, il y a eu peu de poursuites qui aient abouti tant au niveau national qu'au niveau local.

¹² Contrat EADS - Attribution contrat, <http://proiectsisf.mai.gov.ro/index16.htm>.

¹³ Acte additionnel nr. 1 du 09.11.2005 au Contrat nr. S/980352 du 12.08.2004, déclassifié sous nr. 95649 du 16.02.2005, http://www.mai.gov.ro/Documente/Prima%20Pagina/act_aditional.pdf.

¹⁴ « Le ministère de l'Administration et de l'Intérieur a saisi le Parchet en ce qui concerne certains aspects des contrats avec BEARING POINT et EADS », dans « Bulletin Informatif », 13-19 juin 2005, <http://www.mai.gov.ro/Documente/Arhiva%20comunicate/Buletin%20informativ%2013-19%20iunie%202005.pdf>.

Même si les lois ont été adoptées, changées, modifiées et révisées à une allure incroyable ces quinze dernières années, il a été difficile de suivre leur rythme soutenu d'évolution et de contrôler leur application. La Convention et les recommandations du GRECO (GRoupe des Etats de lutte contre la COrruption) donnent les instruments et le cadre juridique nécessaire pour être plus efficaces dans la lutte contre la corruption. La réussite de la lutte contre la corruption dépend en grande partie de l'administration publique qui emploie près d'un million de personnes. Elle n'est pas facile à réformer ni à moderniser. Mais ce processus est essentiel pour le progrès économique du pays. La prévention, le contrôle et l'élimination des problèmes qui en résulteraient, auront des répercussions directes sur le développement du pays.

L'intégration dans l'UE marquera pour tous les Roumains honnêtes un important signal d'encouragement d'une part, et une garantie que de tels phénomènes ne pourront pas apparaître dans l'avenir d'autre part.

2.3. A la recherche d'une politique d'alliance

2.3.1. L'implication dans la politique régionale

Un pays de taille modeste comme la Roumanie, a toujours eu besoin d'alliés afin de pouvoir défendre ses intérêts, sa souveraineté, son indépendance. D'habitude, on essaie de trouver ses alliés parmi les pays les plus proches géographiquement, culturellement et idéologiquement, ainsi que parmi les plus puissants.

Un court passage en revue des voisins, nous montre qu'à l'Est, la Moldavie, pays limitrophe de la Roumanie, ancienne partie de la principauté roumaine éponyme possède les mêmes origines latines. Plus petite et plus faible que la Roumanie, elle aurait elle-même besoin d'une aide. A l'Ouest, les pays de l'ex-Yougoslavie, affaiblis par la guerre, se trouvent dans une situation difficile. L'Ukraine voisin important de la Roumanie au Nord et à l'Est, issu de l'ex U.R.S.S. est confrontée à de graves problèmes sociaux et économiques suite aux évolutions des quinze dernières années. Elle-même aspire à l'adhésion à l'Union européenne. La même analyse est aussi valable pour la Bulgarie, pays limitrophe, et qui est également concernée par le processus d'adhésion.

En raison de l'élargissement de l'UE en 2007, les pays de l'Est, l'Ukraine et la Moldavie, auront le double statut de frontière de « nouveaux voisins » de l'UE et d'« étrangers proches » de la Russie. Au niveau régional, la Roumanie s'efforce d'entretenir de bonnes relations avec les Etats voisins et de jouer un rôle « stabilisateur » dans les Balkans en essayant de garantir la sécurité.

Membre de l'Organisation de Coopération Economique de la Mer Noire (OCEMN), Initiative Centre Européenne (ICE), Zone Centre Européenne de Libre Echange (ZCELE), Processus de Coopération des Etats de Sud-est de l'Europe (PCESE), le Processus de Coopération Danubien (P.C.D.), le Processus Royaumont, Initiative de Coopération Sud-est Européenne (ICSEE), Pacte de la stabilité pour l'Europe de Sud-est (PSESE), la Roumanie se trouve à un stade avancé de résolution de tous les aspects liés aux relations avec ses voisins sur la base des réglementations du droit international.

Elle est impliquée dans un réseau d'accords trilatéraux avec ses voisins destinés à assurer la paix et la stabilité en Europe centrale et du Sud-est.

Les traités signés, en juin 2003 avec l'Ukraine pour la délimitation du plateau continental et en juillet 2003 avec la Fédération Russe pour la coopération bilatérale, le développement des relations avec la Moldavie par l'intermédiaire du « Partenariat pour l'Europe », ainsi que l'accroissement des relations économiques avec les pays de l'ex-Yougoslavie confirment les résultats de la politique roumaine qui prône la paix et la stabilité dans la région. Pendant le conflit du Kosovo, la Roumanie a appuyé les efforts de l'UE et de l'OTAN, pour le soutien de la sécurité et de la stabilité régionale et européenne. Elle se prononce aujourd'hui pour l'intégration des pays de l'ex-Yougoslavie dans le système des valeurs européennes. Des objectifs et des principes similaires ont été promus pendant la présidence de la Roumanie de PCESE (mars 1999-mars 2000) et de l'OSCE en 2001.

Du point de vue militaire, la Roumanie peut potentiellement représenter un pilier important de la P.E.S.C. dans l'Europe du Sud-est. Elle a déjà participé à la Force multinationale de paix en Europe du Sud-est (M.P.S.E.E.), à la Brigade multinationale de l'O.N.U. avec une capacité élevée de lutte en attente (S.H.I.R.B.R.I.G.), dans le Groupe de Coopération Naval de la mer Noire (BLACKSEAFOR), à la constitution de la Brigade de maintien de la paix des pays de l'Europe centrale (CENCOOP), et des unités militaires mixtes : un bataillon roumain-hongrois de maintien de la paix, une unité roumaine-ukrainienne-hongroise-slovaque de génie et un bataillon roumain-moldave. La participation de l'armée roumaine aux opérations pour la paix, respectivement IFOR/KFOR sous l'autorité

de l'O.T.A.N. en Bosnie-Herzégovine, en Albanie, et au sein de l'UNMIK au Kosovo souligne la viabilité de l'institution militaire roumaine sur le plan régional et international. En outre, la Roumanie participe aux missions de police, de l'U.E. (EUPM) en Bosnie-Herzégovine et à l'opération militaire CONCORDE de l'U.E. en Macédoine.

Le monde de la sécurité internationale est devenu plus complexe et interdépendant. La stabilité ne peut plus être conçue que sur la base de coopération à différents niveaux de la communauté internationale et régionale, et par le biais d'un dialogue institutionnalisé, à partir du niveau régional, pour la définition de la sécurité internationale¹⁵.

La Roumanie s'est investie dans les problèmes politiques de la région et, peu à peu, elle est devenue un facteur de stabilité régionale, un acteur actif de la sécurité et de la paix en Europe.

Des opinions sont apparues, qui affirmaient que ce désir de jouer un rôle actif régional se heurterait sans doute aux aspirations similaires de pays voisins tels que la Grèce et la Turquie - avec lesquels la Roumanie est d'ailleurs associée au sein de deux « trilatérales » - ou encore de la Serbie.

Une question reste encore en suspens. Est-ce un rôle « pivot » qu'elle veut jouer ? Est-ce que ce n'est pas trop pour un Etat comme la Roumanie ? La réponse est que la Roumanie n'aspire pas à se positionner en tant que grande puissance. L'action de la Roumanie s'inscrit dans le premier objectif établi de l'UE le 20 juin 2003 de « *contribuer à la stabilité et à la bonne gouvernance dans notre voisinage immédiat* ». L'objectif de la Roumanie est surtout d'assurer sa souveraineté et sa stabilité.

2.3.2. La place de la République Moldave

La situation de cet Etat illustre d'une manière significative l'histoire mouvementée de la Roumanie. La séparation de son territoire et de sa population qui appartenaient auparavant à la Roumanie, est la conséquence du pacte Ribbentrop-Molotov, signé au début de la seconde guerre mondiale. Etant incluse dans l'U.R.S.S. pendant cinquante ans, la République Moldave a déclaré son indépendance le 27 août 1991. La Roumanie a été le premier pays à reconnaître son indépendance.

¹⁵ La stratégie nationale de sécurité de la Roumanie, section consacrée au domaine international de sécurité.
<http://www.mapn.ro/strategiasecuritate/strategsecuritmediul.html>

La République de Moldavie a été caractérisée comme un « Etat-tampon » entre la Roumanie et l'Ukraine, et effectivement elle l'est, entre deux projets géopolitiques majeurs : un euro-atlantique, sous l'égide de l'O.T.A.N. et de l'U.E., et l'euro-asiatique sous l'égide de la Russie.

La politique étrangère de la République Moldave, prônée par son président réélu Voronin, a évolué d'une volonté d'intégration dans l'Union Russie-Belarus, vers un désir déclaré d'adhésion à l'Union européenne. Cette évolution a été déterminée par plusieurs événements politiques internationaux. Le premier est l'exclusion de la République Moldavie de la signature de l'accord concernant la création de l'Espace Economique Unique à l'occasion du sommet de la C.E.I. à Yalta le 18 et 19 septembre 2003. Le deuxième est le refus de la République Moldave, le 24 novembre 2003, du plan de solution du conflit de la Transnistrie, obtenu sous la pression de manifestations populaire dans les rues. La révolution « des roses » de 2003, en Géorgie et la révolution « orange » de 2004, en Ukraine ont créé une menace pour le gouvernement moldave, étant donné la possibilité d'apparition d'un événement similaire en Moldavie. La solution a été trouvée dans « l'intégration européenne ». Devenu pays voisin de l'O.T.A.N. en 2004 et dans la perspective d'entrée dans l'Union Européenne, la politique étrangère moldave est aujourd'hui tournée vers l'Ouest.

Toutefois, la résolution du conflit reste un problème très sensible. La Douma de l'Etat russe a déclaré en 1995, la Transnistrie zone d'intérêt stratégique « compte tenu de la tendance d'extension de l'O.T.A.N. vers l'Est »¹⁶. Elle souhaite maintenir la République Moldave sous tutelle, l'Ukraine sous contrôle et les Balkans sous surveillance¹⁷. La Russie maintient la XIV^{ème} Armée sur le territoire de la Transnistrie pour soutenir les séparatistes du Tiraspol, en dépit d'engagements antérieurs au sommet O.S.C.E. d'Istanbul (1999) ou de Porto (2002). Cette présence confirme bien la complexité du conflit.

Plusieurs plans ont été proposés pour solutionner le conflit. Il s'agit du plan O.S.C.E. (juillet 2002), du mémorandum Kozak (plan russe) et du plan Juscenko (le plan ukrainien, présenté en avril 2005, dans le cadre du G.U.A.M.). Ces plans proposent en grandes lignes une fédéralisation juridique de la République Moldavie en trois parties (la Moldavie, la Transnistrie et la Gâgâuzie). Cela conduirait en effet à la légitimation des forces militaires transnistriennes et du régime Smirnov. Même si le plan O.S.C.E. a mis en cause le départ de

¹⁶ “Le Projet de Décision de la Dume d'Etat de la Fédération Russe concernant des problèmes de la collaboration entre la Fédération Russe et Transnistrie”, dans Marian Enache, Dorin Cimpoesu, *Mission diplomatique dans la République Moldavie*, 1993-1997, Polirom, Iasi, 2000, p. 379.

¹⁷ Petre Deica, *Russia imperiala – Recidiva sau vis al unui géopolitician rus*, la <http://www.geopolitica.ro>. Ou Dmitri Trenin, *The End of Eurasia: Russia on the Border Between Geopolitics and Globalization*, Moscow, Carnegie Moscow Center, 2001, p. 171.

la XIV^{ème} Armée, le résultat des négociations s'est soldé par un échec. Dans les autres deux plans, ce retrait n'est pas du tout prévu. Les visions de fédéralisation fondées sur des critères ethniques ne sont pas réalistes, contrairement aux réglementations constitutionnelles moldaves. Elles ne tiennent compte ni de l'opinion publique moldave, ni de celle de la population transnistrienne, qui ne pourrait pas s'exprimer (librement) lors d'un référendum, sous l'occupation et la pression de la XIV^{ème} armée.

Le plan Juscenko, qui se veut une médiation en sept étapes, entre l'O.S.C.E, la République Moldave d'une part et entre la Transnistrie et la Russie d'autre part, reprend l'idée du plan Kozak et exclut totalement la Roumanie des négociations.

Même l'adoption surprenante par le Parlement de la République Moldave, le 22 juillet 2005, d'un projet de loi à peu près identique au projet Juscenko a abouti à un échec. On assiste ainsi à une dichotomie entre les problèmes intérieurs et l'incapacité à les résoudre par des moyens propres (pacifiques ou militaires), qui conduit à l'appel d'acteurs extérieurs.

Dans ces conditions, malgré la préférence donnée à l'adhésion européenne (de 66,4% conformément au baromètre d'opinion publique de novembre 2004)¹⁸, quelque soit la volonté de la population moldave, il ne faut pas oublier que cet Etat est très dépendant économiquement de Moscou (97% de son énergie nécessaire provient de la Russie)¹⁹. L'inefficacité du triangle O.S.C.E.-Ukraine-Russie est évidente, d'où, la nécessité d'impliquer dans la solution du conflit de Transnistrie d'autres structures régionales intéressées et surtout des grands acteurs internationaux comme l'Union européenne et les Etats-Unis qui n'ont joué jusqu'aujourd'hui qu'un rôle formel ou d'assistants.

La République Moldave est membre de plusieurs structures et organisations internationales et régionales : l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.), le Fond Monétaire International (F.M.I.), la Banque Mondiale (B.M.), la Banque Mondiale Européenne de Restructuration et de Développement (B.E.R.D.), le Conseil Européen (C.E.), l'Organisation pour la Sécurité pour la Coopération en Europe (O.S.C.E.), l'Initiative Centrale Européenne (I.C.E.), le Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-est (P.S.E.S.E.), le Processus de Coopération dans l'Europe de Sud-est (P.C.E.S.E.), l'Initiative de Coopération du Sud-est de l'Europe (I.C.S.E.E.), le Processus de Coopération Danubien (P.C.D.), l'Organisation de Coopération Economique à la Mer Noire (O.C.E.M.N.) et G.U.A.M. (Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan, Moldavie).

¹⁸*Le Barometre d'Opinion Publique – octobre-novembre 2004*, réalisé par l'Institut de Marketing et Sondages IMAS-INC Chisinau, à la sollicitation de l'Institut de Politiques Publiques, <http://www.ipp.md>.

¹⁹Nestor Rates, "Moldavie: les communistes au pouvoir", <http://www.observatorcultural.ro/informatiarticol.phtml?xid=3490>.

La Roumanie a initié plusieurs « tentatives diplomatiques » de soutien de la République Moldave au sein de ces structures. Par exemple, pour son adhésion au P.S.E.S.E. en 2001 et l'initiative dans la plus importante structure de coopération régionale O.C.E.M.M., de signature d'un mémorandum avec le Centre régional S.E.C.I. pour la lutte contre le crime organisé et la création d'un espace de sécurité.

Aujourd'hui, la République Moldave est le seul Etat voisin avec lequel la Roumanie n'a pas encore signé de traité politique²⁰, à cause de certaines clauses que le gouvernement moldave considérait comme désavantageuses²¹. Malgré cela, il y a quand même des perspectives réelles pour que cette situation soit bientôt corrigée. En effet, après les visites réciproques des présidents de la Roumanie et de la République Moldavie, en janvier et septembre 2005, plusieurs avancées ont été réalisées pour que les négociations qui ont commencé en 1992 arrivent à leur terme. D'abord, la Roumanie a accordé son soutien à la République Moldave en vue de son adhésion à l'UE et pour le règlement du problème de la Transnistrie. Ensuite, une coopération économique a vu le jour entre les deux pays et plus particulièrement dans le domaine de la production énergétique moldave.

La Roumanie est le principal partenaire économique de l'Europe centrale et de l'Est de la République Moldave.

Après quelques années d'hésitation et d'incertitudes, les relations entre la Roumanie et la République Moldave s'améliorent et semblent être en bonne voie.

La coopération entre la Roumanie et la République Moldave pour la réalisation des objectifs communs se déroule aussi au niveau des régions européennes. Trois initiatives transfrontalières de ce type comprenant des espaces roumains et moldaves appelés le Danube Bas (1998), le Prut Haut (2000) et Siret-Prut-Nistru (2002) ont été créés. Après une certaine « période de crise » les relations diplomatiques roumaino-moldaves se sont nettement améliorées grâce au soutien accordé à la gouvernance moldave, qui a bien compris le rôle que la Roumanie pouvait jouer dans le futur pour l'intégration de la République Moldave au sein de l'Union européenne.

Les instruments P.E.V. et P.E.S.D. offrent de réelles opportunités pour résoudre le conflit de la Transnistrie.

²⁰ *La nouvelle frontière Schengen et l'impact sur les relations entre la Roumanie et la République Moldavie : implications de la sécurisation de la frontière au niveau politique, social, économique si opérationnel*, l'Institut pour les Politiques Publiques et le Centre pour les études internationales, Bucaresti, octobre 2002, p.33.

²¹ *Romania after 2000: Threats and Challenges*, Annual Early Warning Report Romania 2001, Romanian Academic Society, Bucharest, 2002, p. 168.

L'expérience de l'espace ex-yougoslave pourrait influencer positivement le résultat²². Ce conflit constitue la source principale de trafic illégal de drogues, d'armes, d'argent et des personnes avec un risque élevé de prolifération du terrorisme pour la Roumanie et bientôt pour l'Union européenne.

Pour l'instant, toute intention d'adhésion de la République Moldave a été arrêtée, l'Union européenne a désigné un représentant spécial auprès de la République Moldave et lui a alloué un budget de 278000 euros pour 2005²³ afin de soutenir les efforts à la résolution du conflit.

Le Conseil de coopération U.E.- République Moldave a approuvé en février 2005 un plan d'action²⁴ à court terme (2008). Dans un document similaire²⁵ signé entre l'U.E. et l'Ukraine, l'accent est mis sur la coopération pour la sécurisation des frontières moldo-ukrainiennes, surtout sur le segment critique transnistrien (452 km). Le but est de pousser l'Ukraine à changer son attitude trop permissive en ce qui concerne le contrôle des frontières ; attitude favorable aux rebelles séparatistes mafieux transnistriens et qui, malgré l'interdiction formulée le 27 février 2003 pour dix sept officiels transnistriens pourtant déclarés par l'U.E. et les Etats-Unis « *persona non grata* », permet leur déplacement libre sur son territoire.

L'observation du secteur le plus vulnérable de la frontière transnistrienne par l'U.E., a commencé au 1^{er} décembre 2005, par la mise en place d'une assistance de 65 experts, pour une durée de deux ans et dont le budget s'élève à sept million d'euros, est un premier pas important dans cette direction.

Afin de réduire l'immigration et le trafic illégal²⁶ et sécuriser les frontières, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, un programme d'assistance financière de l'Union européenne et du Programme des Nations Unies pour Développement (P.N.U.D.), à hauteur de 1 942 500 Euros est en cours de déroulement pour un an. Ce programme a une importance capitale pour la réforme du secteur de sécurité de la République Moldave, qui a débuté son nouveau statut quo d'indépendance, sans avoir une armée organisée et avec des luttes internes gagnées par les séparatistes. Les effectifs de la XIV^{ème}

²² Simon Duke, *The Elusive Quest for European Security. From EDC to PESC*, Macmillan, Basingtoke, 2000 ou Elfriede Regelsberger, Phillipe de Schoutheete de Tervarent, Wolfgang Wessels (coord.), *Foreign Policy of the European Union. From EPC to CFSP and Beyond*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, London, 1997.

²³ Voir Jean-Pierre Masseret, Rapporteur et Abdülkadir Atet, co-Rapporteur, Report submitted on behalf of the Political Committee, "Security cooperation between the EU and its eastern neighbours", Assembly of Western European Union, The Interparliamentary European Security and Defence Assembly, Fifty-First Session, Document A/1895, 14 June 2005, p. 16.

²⁴ Le texte du document en anglais sur le site du Centre de documentation européen, http://ced.pca.md/menu1_5-1.html.

²⁵ Voir cap.2.1.14 du *Plan d'action EU-Ukraine*, disponible à l'adresse http://europa.eu.int/comm/world/enp/pdf/action_plans/Proposed_Action_Plan_EU-Ukraine.pdf.

²⁶ Pour une perspective positive de l'évolution de la coopération moldo-ukrainienne, voir Alexander Rahr, "Moldova and Ukraine", pp. 123-130.

armée russe, réduits à la fin 2003 à 1300-1500 militaires, bénéficient d'un arsenal militaire beaucoup plus important (25 500t) que l'armée de la République Moldave pourtant chiffrée en 2005 à 6800 militaires. Avec un déficit budgétaire qui a limité l'allocation budgétaire pour la réforme militaire à 2,5% du P.I.B. dans les huit ans à venir, la République Moldave n'a pratiquement aucune chance d'aspérer à disposer d'une capacité propre de gestion de sa sécurité intérieure et encore moins de l'extérieur.

Les données sur les effectifs du Tiraspol varient beaucoup selon les sources. Sans avoir l'obligation d'être déclarées officiellement puisqu'elles ne sont pas reconnues, les forces du régime Smirnov sont estimées entre 6000 et 10000 hommes²⁷.

Vu la difficulté de la situation, il ne faut pas exclure dans l'avenir, en cas de besoin, l'intervention pour la sécurisation de cette frontière avec une mission type Pétersberg, déployée dans le cadre de l'Accord Berlin plus.

L'adhésion de la Roumanie à l'O.T.A.N. et à terme à l'Union européenne offrent plus de chances pour améliorer la sécurité régionale et d'aboutir à une solution du conflit transnistrien. Elle pourrait soutenir la République Moldave dans sa démarche d'adhésion à l'U.E., suivant les exemples de la Finlande et de la Pologne (modèle d'Helsinki pour la « dimension nordique »)²⁸. Elle pourrait organiser un Forum pour la Sécurité et la Démocratie dans la Région de la Mer Noire avec les membres de l'O.C.E.M. et l'U.E.. Elle devrait beaucoup agir pour développer ses relations culturelles et spirituelles avec la République Moldave. La politique de la Roumanie pour développer les relations avec la Moldavie doit être menée de manière à éviter des options pièges, de type arrangement « *quiproquo* »- l'union de la Roumanie avec la Bessarabie contre l'indépendance de la Transnistrie-lancée par la Russie en 2004 et qui a eu comme but évident de tester la réaction de Bucarest et d'empêcher l'adhésion de la Roumanie à l'U.E. Des scénarios ou des plans basés sur le modèle de Chypre grèque présentent de sérieux doutes en ce qui concerne leur application²⁹.

Dans ce contexte, la sécurisation de la prochaine frontière orientale de l'U.E. sur le Prut, le Danube et la Mer Noire, tout en évitant l'apparition d'une nouvelle ligne de fracture représente un des défis majeurs pour la Roumanie dans la période post-adhésion.

²⁷Voir Michal Fiszler, "Loose cannons in Eastern Europe, part 2: Belarus and Moldova", dans *Journal of Electronic Defense*, Mars 2005, p. 18.

²⁸224 *Jane's Sentinel Security Assessment*, 2003; *The Military Balance 2002-2003*, IISS, London, 2003.

²⁸ Marius Vahl, The EU and Black Sea Regional Cooperation: Some Challenges for BSEC, avril 2005, http://www.ceps.be/wp.php?article_id=420

²⁹ Alina Mungiu-Pippidi, Ion Naval, Comment peut-on aider la Moldavie pour qu'elle s'aide soi-même, Bucarest, août 2005 ou *Transnistrie. Evolution d'un conflit gelé et perspectives de solution*, l'Institut Social-démocrate "Ovidiu Sincai", Bucarest, septembre 2005, p. 16.

La Roumanie pourra jouer, un rôle majeur dans la facilitation des négociations, en vue de trouver une solution juste, d'équilibre, un consensus pour la stabilisation de la Transnistrie au bénéfice de la sécurité et de la paix dans la région. Pour atteindre cet objectif, l'élaboration d'une stratégie multidimensionnelle de développement des relations de la Roumanie avec la République Moldave et l'Ukraine à court et à long terme s'impose.

2.3.3. Réussite de l'adhésion à l'OTAN et le report de celle à l'UE

Afin d'assurer sa sécurité extérieure, la Roumanie a fait de l'adhésion à l'UE et à l'OTAN une priorité, dès l'effondrement du bloc communiste. L'attente de la plupart des Roumains était d'être acceptés beaucoup plus vite dans l'UE, dès les premiers élargissements. Elle s'est finalement vue invitée à rejoindre l'Organisation Atlantique, lors du sommet de Prague (21-22 novembre 2002), son adhésion devient effective le 3 mars 2004.

Si une certaine attitude pro-atlantiste en 2003 et le rapprochement américain qui l'a accompagné ont pu susciter quelques réactions de la part de l'Union européenne, elles ne se rattachent principalement qu'au domaine de la sécurité. Pour ce qui est du développement économique, c'est en effet à l'Union européenne que la préférence a été nettement donnée. « La paix par l'OTAN et la prospérité par l'Union européenne » a été d'ailleurs la devise d'une grande partie de pays européens en matière de politique étrangère.

D'ailleurs certains spécialistes ont bien saisi l'essentiel lors de la crise irakienne, quand ils ont affirmé : « les Européens ne se sont pas exprimés...Les Américains ont tranché. Ils veulent la paix avec les Russes dans une perspective européenne qui est la leur. » La conclusion qui s'impose, « il n'y a pas d'alternative »³⁰ est la suite de plusieurs hésitations européennes. C'est suite à ces hésitations que la Roumanie elle-même n'a pas eu d'alternative. Cela explique bien que l'origine de la position roumaine peut être trouvée bien avant 2003.

L'idée de l'actuel président de la république, affirmée dans la nouvelle stratégie centrée sur la Mer Noire, autour d'un axe sécuritaire regroupant Washington, Londres et Bucarest, mais aussi le Moyen Orient et Moscou, n'est pas du tout une nouvelle idée. Cela ne représente qu'une adaptation aux réalités d'aujourd'hui. Pour promouvoir ses intérêts, la Roumanie doit essayer jouer de un rôle important dans les batailles à venir : la sécurité, le

³⁰ Pierre Verluise - Géopolitique de l'Europe, Ellipses Edition, 2005, p113-entretien avec Catherine Durandin, spécialiste de la Roumanie

pétrole, l'immigration et - bien entendu - la lutte contre le terrorisme. L'idée de s'allier avec un état puissant (comme les Etats-Unis) a été appliqué toujours et partout. Elle a été et est reprise encore par des pays occidentaux (voir la période depuis la première guerre mondiale).

Il y a une expression roumaine, qui dit « Il fait mal avec le mal, mais plus mal sans le mal », qui explique l'optimisme des Roumains. L'équivalent en français « il faut faire avec », qui exprime qu'il faut accepter la réalité telle qu'elle est. Cela peut être aussi une explication pour les recherches des alliés par la Roumanie. C'est peut être une manière selon laquelle la Roumanie voit la complémentarité de l'OTAN et de l'UE et explique leur attitude.

La position roumaine est due également au fait, qu'une fois acceptée dans une alliance ou dans une organisation (comme l'OTAN ou l'UE), la Roumanie entend assumer et accomplir ses responsabilités. Comprise dans ce sens là, l'attitude de la Roumanie devrait inspirer plus de confiance aux Européens.

A l'autre bout dudit axe, s'agissant tout simplement de promouvoir une politique régionale de manière à éviter l'exclusion d'autres pays concernés et intéressés par la zone d'intérêt de la Mer Noire, apparaît plutôt comme une preuve d'équilibre, de sagesse et de clairvoyance.

Il s'agit en effet de valoriser la position géopolitique, l'expérience et le savoir faire de la Roumanie dans un possible rôle de médiateur, qu'elle pourrait jouer dans la résolution de certains problèmes. Elle agirait dans le but de préserver les intérêts de tous, y compris ceux de la Roumanie. Il y a beaucoup d'exemples où des acteurs internationaux qui ont agis en tant que médiateurs en ont tiré profit. Et le plus grand gain pour la Roumanie serait la garantie de sa sécurité et de son statut de pays indépendant et souverain.

Bien que le médiateur court le risque de ne pas réussir à faire converger les intérêts des pays concernés, voir de faire naître des oppositions, les chances de voir aboutir les négociations sont conditionnées par la neutralité imposée par sa politique.

Une des premières opinions, objet de doutes relatifs à la politique roumaine a été, par exemple, celle de Vladimir Socor, analyste expérimenté à la Jamestown Foundation, dans l'Eurasie Daily Monitor : « *Les propositions de Basescu concernant la sécurité sur la Mer Noire et la création d'un groupe opérationnel voué à combattre les trafics d'armes, de drogue, d'être humains et d'armes de destruction massive excluraient dans les faits l'OTAN en tant que telle des opérations et tiendraient les forces navales de l'Alliance hors de la Mer Noire* ». Aujourd'hui on voit bien que l'acceptation de la création des bases américaines sur le territoire de la Roumanie vient à contredire l'opinion antérieure.

Aujourd'hui des doutes subsistent dans des pays de l'Europe occidentale.

Certains pensent que la nouvelle politique étrangère roumaine, l'ambition de devenir un allié principal des États-Unis dans la région de la Mer Noire pourrait néanmoins compliquer l'accès de la Roumanie à l'Union européenne en 2007, tandis que d'autres croient qu'il ne s'agit que d'une rhétorique.

A condition que l'UE veuille s'impliquer dans cette région, la conviction des Roumains est qu'elle devrait avoir à priori et à fortiori priorité. Ce que la Roumanie essaie de faire, est de trouver une solution pour éliminer les menaces et les risques existants dans la zone, avec (ou, dans le pire des cas, sans) l'implication des États-Unis et de l'Union européenne.

« Nous faisons face à plusieurs menaces à la sécurité, car la région de la Mer Noire devient un lieu de transit pour le terrorisme et pour les trafics de drogue et d'êtres humains vers l'UE », a souligné maintes fois le président de la Roumanie : « Tout cela représente un ensemble de menaces pour l'OTAN et les États membres de l'UE, comme pour d'autres pays de la région ».

Même si tout le monde n'est pas du même avis, le rappel du passé pacifique de la Roumanie et ses liens avec les pays occidentaux devrait éliminer toute crainte.

Plusieurs fois dans son histoire, la Roumanie « a servi de tampon » entre l'Est et l'Ouest. Et les Roumains ont très bien compris qu'il ne faut pas attendre que les problèmes se résolvent d'eux-mêmes, il faut agir pour éviter leur éclatement. Pour la Roumanie, comme pour le reste de l'Europe, l'exemple récent de la ex-Yougoslavie a été éloquent.

Compte tenu des objectifs envisagés par la Roumanie à travers cette politique, la question que pourraient se poser les analystes : est si la Roumanie avait été admise plus tôt dans l'UE, le déroulement des choses, ses démarches en politique étrangère auraient-elles été les mêmes?

Une des réponses largement acceptée en Roumanie est négative.

2.4. La sécurité d'une Roumanie dans l'UE **– retour dans la normalité**

L'entrée dans l'UE, perçue par la Roumanie comme un retour dans la normalité, lui imposera un niveau d'engagement au moins équivalent à celui qu'elle tient au sein de l'OTAN.

La Roumanie en tant que membre de l'U.E. devra participer d'une manière active à la consolidation de la PESD. C'est la convergence des intérêts et l'existence des valeurs communes, roumaines et européennes, qui remettront cette participation dans la normalité. Dans le domaine de la politique de sécurité, la Roumanie devra s'appuyer sur sa qualité de membre de l'O.T.A.N. et du Partenariat Stratégique Intensifié avec les Etats-Unis, mais sans toutefois adopter une attitude ostentatoire ou exclusive d'adhésion aux points de vue face à ceux-ci³¹.

La préférence de la majorité des nouveaux membres de l'U.E. en ce qui concerne la relation O.T.A.N./U.E. dans le domaine de la sécurité et de la défense est le maintien de la complémentarité. Celle-ci pourra être maintenue à condition que la P.E.S.D. soit efficace pour la prévention et la gestion des crises ou des conflits dans le voisinage immédiat de l'U.E.

Dans ces conditions, on évalue que la Roumanie aura la capacité à participer aux opérations de maintien de la paix dans le cadre de la PESD, ainsi que dans les opérations militaires d'autre types auprès de l'O.T.A.N, même si cela supposera un effort considérable surtout dans les premières années à venir.

Une fois entrée dans l'U.E, l'intégration des structures roumaines d'analyse et d'actions stratégique au sein de structures internationales de gestion des crises, deviendra nécessaire. Pour accroître les chances d'une contribution significative dans le cadre de la PESD, la Roumanie doit promouvoir et appliquer le concept de coopération inter-agences dans la prévention et gestion des crises.

La Roumanie devra, par la suite, collaborer avec l'Agence européenne de développement des capacités de défense, de recherche, d'acquisition et d'armement (A.R.M.C.A.). Le fonctionnement de départements spécialisés au sein des ministères des Affaires Etrangères, de la Défense et de l'Intérieur, s'impose pour contribuer, dans une plus grande mesure, à la gestion des évolutions et à l'expertise nécessaire à la prise de décision adéquate dans le cadre de la PESD.

En partant du principe de la coopération structurée, présenté dans le projet de Traité Constitutionnel de l'Union européenne, la Roumanie s'impliquera principalement dans la coopération militaire avec les pays disposés à assumer des obligations militaires « *more binding commitments* » (plus de contraintes d'engagement). Plus que jamais engagée dans la lutte contre le terrorisme, elle devra se préparer pour être capable de développer des relations

³¹ Liviu Muresan, Adrian Pop, Florin Bonciu, "The European Security And Defence Policy – A factor of influence on the actions of Romania in the field of security and defence" , Research Paper, The European Institute of Romania, Bucharest, 2004, pg. 97-99.

de coopérations militaires avec des pays d'autres zones géographiques (Japon, Chine, Amérique Latine).

L'entrée de la Roumanie dans l'UE lui apportera donc des grands bénéfices pour la sécurisation de ses frontières, pour la lutte contre les trafics illicites de toutes sortes, contre le crime organisé, le terrorisme et l'immigration clandestine et, enfin, la sécurité intérieure. Cela aura pour conséquence d'accroître les chances de moderniser et de renforcer sa capacité de défense, de contribuer à la résolution des crises régionales, dans lesquelles la Roumanie est intéressée (comme celle de Transnistrie) et de s'affirmer sur le plan régional et international.

2.5. Incidences de l'intégration de la Roumanie sur la P.E.S.C

Le chapitre 26-Relations externes et le chapitre 27-Politique Extérieure et de Sécurité Commune (PESC) ont été parmi les premiers chapitres traités lors des négociations d'adhésion ouvertes et clôturées provisoirement entre la Roumanie et l'UE respectivement le 15 février 2000 et en juin. Les conclusions étaient que : « La Roumanie est prête à accepter et à appliquer l'acquis communautaire dans le domaine de la PESC de l'UE ». Les structures nécessaires à la transposition concrète de celle-ci ont été créées. La politique externe et de sécurité est basée sur les mêmes principes et a la même orientation que celle promue par l'UE.

L'adhésion potentielle de la Roumanie en 2007 aura pour effet immédiat de « déplacer » plus à l'Est les frontières extérieures de l'Union européenne. La Roumanie deviendra le pays frontalier de l'UE, avec l'Ukraine, la Moldavie, la Serbie-Monténégro et aura des débouchés sur la Mer Noire. D'une longueur totale de 3147 km, plus de 2/3 des frontières roumaines, si l'on exclue celles avec la Hongrie (448 km) et la Bulgarie (631,3 km), elle deviendra la future frontière de l'Union Européenne. Ainsi 2050 km³² des frontières européennes seront sous la responsabilité unique de la Roumanie, ce qui représente plus que dans le cas de l'adhésion de la Pologne. Ce glissement géographique de la nouvelle Europe, demande inévitablement à la Roumanie un grand effort pour assumer la gestion de ces frontières, dans un système de type Schengen, intégré, sachant que l'espace roumain représente un territoire de transit, pour de nombreux trafics (immigration illégale, prostitution, armes, drogue, ...). La résolution de la sécurisation des frontières, l'implication de la

³² Prof. univ. dr. Adrian POP; conf. univ. dr. Gabriela PASCARIU; asist. univ. drd. George ANGLITOIU Drd. Alexandru PURCARUS - *Romania si Republica Moldova – Intre politica europeana de vecinatate si perspectiva extinderii uniunii europene* ,pag 26

Roumanie dans la politique régionale, soutenue par l'UE, permettront non seulement la diminution des risques et des menaces extérieures, une maîtrise meilleure de la situation, mais également, la mise en œuvre plus facilement de la politique européenne de voisinage et aussi d'éviter l'apparition des clivages dans cette région du Sud-est de l'Europe.

Cependant la participation de la Roumanie aux missions de police de l'UE³³ (EUPM) en Bosnie-Herzégovine et à l'opération « Concordia » en Macédoine, comme aux autres opérations au sein des organismes internationaux (ONU, OSCE, OTAN) a été très utile du point de vue de l'expérience accumulée.

L'adhésion de la Roumanie contribuera, sans doute à dynamiser la politique européenne de sécurité et défense (PESD) dans cette région. Le dynamisme futur de la PESD semblerait être déterminé par trois éléments : -les développements capacitaires de la PESD seront désormais indissociablement liés aux efforts contributifs des membres de l'Union ; - la PESD doit se développer dans l'action, faute de quoi elle risque d'être paralysée par le retour d'une inflation conceptuelle et doctrinale ; - l'Union doit convaincre l'Alliance Atlantique, secouée par une crise existentielle consécutive à la fin de la guerre froide, que sa PESD est un outil complémentaire à son action et non un moyen pour l'évincer des affaires européennes.

En ce qui concerne le premier élément, vu sa position géopolitique, son statut de pays « moyen » en ce qui concerne sa population (7^e en Europe) et sa superficie (la 11^e position), la Roumanie pourrait devenir un « moteur principal » dans la réalisation des objectifs de la PESD dans l'Europe du Sud-est.

Pour le deuxième aspect, elle s'est déjà engagée dans les actions militaires extérieures. Pour 2006 on estime que plus de 2900 militaires participeront dans les OPEX.³⁴ Le nouveau membre pourrait être ainsi considéré comme un contributeur à la paix et à la stabilité. Il pourrait devenir un pont, un lien entre les pays de l'Est et de l'Ouest tout en contribuant à l'harmonisation de leurs relations. Il représentera un facteur d'équilibre impliqué d'une façon active dans la résolution des situations de crise des Balkans. Située près de la Mer Noire et du Caucase, la Roumanie, pourrait fournir à l'UE une plateforme militaire décisive dans les futures opérations contre des groupes terrorisés et le crime organisé.

Enfin, sachant que la plupart des pays de l'OTAN « *mis à part les Etats-Unis et le Canada...constituent l'Union Européenne* »³⁵, la Roumanie, qui « *refuse la dichotomie que*

³³ <http://www.mapn.ro/strategiasecuritate/strategsecuritmediul.html>.

³⁴ Valentin Cojanu, Maria Birsan, Liviu Muresan, Oana Aristide – *Eléments d'une stratégie post-adhésion pour la Roumanie*.

³⁵ Pierre Verluise - *Géopolitique de l'Europe*, Ellipses Edition, 2005, p. 114-entretien avec un diplomate de l'Europe centrale

l'on a tendance à mettre en avant pour opposer l'UE et l'OTAN » se retrouve, en tant que membre de l'OTAN, dans une position qui apporte une plus value indéniable pour l'UE.

Dans ces conditions, avec ses ressources humaines et logistiques et avec l'expérience accumulée dans le Partenariat pour la Paix et dans les opérations de l'OTAN, les missions de coopération militaire et de police de l'UE sur le plan régional, la Roumanie pourrait devenir un acteur de premier ordre pour l'implantation de la PESC dans la région et pour l'accomplissement des objectifs PESC dans le monde.

Conclusion

Le choix de la sécurité pour la Roumanie en tant qu'Etat européen et membre de l'OTAN est fait. Désormais, elle ne peut être définie qu'en concordance avec celles de l'Union européenne et de l'O.T.A.N., conformément à leurs intérêts et aux intérêts des engagements de la Roumanie. Ainsi, la sécurité nationale de la Roumanie se trouve aujourd'hui au carrefour des concepts de sécurités régionales, multinationales et supranationales.

La Roumanie s'est déjà beaucoup investie dans le combat contre les nouvelles menaces : le terrorisme international, la prolifération des armes de destruction massive, le crime organisé et dans la résolution des conflits régionaux. Sa contribution sur le plan régional et au sein de l'O.T.A.N. constitue la meilleure garantie pour son futur engagement au sein de l'Union européenne. La position géopolitique de la Roumanie et sa capacité de défense offre un atout fort pour l'U.E. dans sa démarche contre les risques et les menaces mentionnées.

Quant aux perspectives, le concept de sécurité n'est pas seulement un processus conjoncturel. Suite à la nécessité d'adaptation aux évolutions internationales, sa réforme prend un caractère continu, qui va se poursuivre après l'intégration dans l'Union européenne, mais qui gardera toujours en vue les intérêts de la Roumanie. Obligée de répondre à une gamme plus diverse de risques et de menaces, la réforme du secteur de la sécurité doit rendre ce concept plus flexible, efficace et réactif. Celle-ci devient un processus évolutif, nécessaire, adapté aux nouvelles réalités intérieures, continentales et globales, toujours en synergie avec les transformations de la PESC. Compte tenu de la définition des intérêts stratégiques et sécuritaires du pays, comme du « spécifique *interagency* » de la sécurité européenne, il y aura une forte imbrication avec les réformes dans d'autres domaines tels que la justice, la santé, la protection de l'environnement, le développement des infrastructures régionales, les politiques économiques, monétaires et financières.

Toutes ces réformes sont liées à l'assurance de la prospérité et de la sûreté individuelle et à la promotion des valeurs nationales roumaines. Le changement fondamental est désormais, le nouveau concept de sécurité nationale qui met au centre de toutes ses préoccupations la valeur humaine.

La flexibilité et la priorité accordée à la définition des nouveaux rapports établis entre le citoyen, la société et l'Etat, permettent de maintenir l'équilibre pendant les périodes de

transition comme celles d'aujourd'hui et d'éviter des clivages, des ruptures, comme celle produite en 1989.

Appliquée avec sagesse, cette vision de la sécurité de la Roumanie devrait permettre le développement de ses capacités de consolidation du régime politique et juridique, démocratique et des mécanismes de l'économie de marché, sur le plan intérieur et de promouvoir ses intérêts sur le plan régional et global.

L'intégration de la Roumanie dans l'Union européenne apporte un complément essentiel pour la sécurité nationale. C'est le seul élément d'équilibre identifiable aujourd'hui, qui pourrait constituer la garantie de l'assurance de la souveraineté nationale, au profit des « nouveaux citoyens européens d'origine roumaine ».

3. LES INCIDENCES ECONOMIQUES DE L'INTEGRATION EN 2007

3.1. L'effondrement économique, héritage implacable du communisme.

Rétrospectivement parlant, du point de vue économique, la période communiste que la Roumanie a traversée a eu des impacts positifs et négatifs.

Les éléments positifs proviennent de l'idéalisme communiste, qui consiste à offrir à une majorité (la classe ouvrière), voire la totalité de la population (à tous ceux qui travaillent) un niveau de revenu élevé, fruit du résultat d'un développement économique, réalisé grâce à un effort collectif.

L'adhésion à cet effort de tout membre de la société, supposait une certaine capacité de persuasion de la gouvernance. L'idéologisation du communisme, en plus du fait qu'imposait une limitation de l'esprit, de la pensée et de la réflexion, a eu les pires conséquences sur le plan économique.

La nécessité d'un essor économique a poussé le régime à moderniser, par des investissements massifs, surtout la branche la plus importante de l'économie, c'est à dire l'industrie. Ce qui semblait être un progrès, un succès indéniable dans un premier temps, s'est matérialisé après quelques années, dans un déséquilibre au niveau macroéconomique.

Le communisme n'a pas tenu compte que le progrès est la conséquence de la concurrence basée sur la diversité des individus, des acteurs de la société. Il a écrasé cette diversité au nom d'une unité qui devait lier les destins communs des gens. Sur le plan économique, cela s'est traduit par « la propriété commune sur les moyens de productions ». La conséquence de ce type de propriété a été la centralisation de la gestion économique au niveau de l'Etat. L'incapacité de l'Etat par ses organismes et institutions à gérer une économie complètement centralisée a abouti à un effondrement économique, cause principale de l'échec du système. La solution du totalitarisme pour sauver « la cause politique » s'est avérée désastreuse. Sa combinaison avec les déséquilibres économiques créés aurait pu donner plus tôt au plus tard, naissance à un éclatement de la situation. Les changements sur le plan

international ont déterminé la précipitation des événements et ont accentué la violence des manifestations.

En conséquence, l'état de l'économie roumaine en 1989 n'était pas fleurissant.

L'industrie s'appuyait sur les branches de l'industrie lourde. Son développement dans la période 1970-1990, a été fondé sur l'achat des licences et des « know-how » (technologie de pointe) des compagnies internationales de prestige, sur l'utilisation des équipements, engins et installations importés des pays industrialisés. Dans la même période le développement excessif des capacités industrielles a assuré une production supérieure à la demande du marché intérieur ; d'où le développement de l'export vers les pays du CAER. L'industrie des matières premières avait un taux de 75-85% du volume de la production industrielle et un taux de plus de 95% du volume de l'export.³⁶ Elle était conçue sur la base de très grandes entreprises contrôlées et financées par l'Etat, qui ont fait faillite après 1990 à cause de l'effondrement du marché et des investissements. L'orientation vers des petites et moyennes entreprises à partir du 1990, a permis la privatisation des moyens de production, un plus de flexibilité, mais en contre partie, elle a affaibli la capacité de concurrence sur le marché.

Dans le domaine de l'agriculture, malgré les quelques progrès enregistrés par la collectivisation socialiste les performances de l'agriculture roumaine ont été limitées. A titre d'exemple, ce système a permis la valorisation de presque de la totalité des surfaces agricoles du pays, la réalisation de quelques grandes entreprises agricoles, des systèmes d'irrigation, et la gestion contrôlée des ressources naturelles importées du pays à l'échelle nationale (ressources forestières, vignobles, production céréalière...).

Faute d'investissements suffisants, suite à la migration de la population vers les zones urbaines à cause du mode de propriété commune sur les moyens de production, en 1989 l'agriculture était un secteur économique faible, impossible d'être géré dans le système centralisé, dans la nouvelle ère politique. Suite à la décision de passer au mode de propriété privé et de partage du terrain et des moyens de production des paysans, de nouveaux malheurs sont apparus. Confisquées par l'Etat sous le régime communiste, les terres agricoles ont en effet été redistribuées progressivement à leurs propriétaires d'origine, morcelant l'espace rural en de minuscules parcelles dont l'exploitation n'est pas viable économiquement.

Le morcellement des surfaces en petites exploitations agricoles, la destruction du système d'irrigation, les dommages provoqués à la couverture forestière par des coupes

³⁶Le ministère de l'intégration européenne. - *L'alignement aux standards européens et la présence des agents économiques roumains sur le marché unique. Le plan national de développement 2004 -2006*, p. 28.

sauvages, la réduction de la surface cultivée, l'abandon et la dépréciation des parties de l'infrastructure existante, ont été seulement quelques aspects négatifs qui ont contribué à l'effondrement de l'agriculture roumaine.

Dans tous les domaines économiques, l'incapacité des institutions de l'Etat de contrôler le processus de privatisation, sa mise en œuvre sans une législation précise et rigoureusement appliquée, a favorisé une croissance inimaginable du phénomène de corruption et ont eu comme conséquence la chute de la production économique. Celle-ci a été ressentie d'une manière forte par la grande majorité de la population.

Le passage à une économie fondée sur des petites et moyennes entreprises, dans un monde où la plupart des grandes entreprises et consortiums transnationaux fusionnent pour résister à la concurrence sur le marché, n'est qu'une difficulté supplémentaire pour l'économie roumaine, qu'elle aura du mal à dépasser dans les années à venir.

3.2. Le rattrapage d'une économie en retard.

3.2.1. Reconstruction de l'industrie pas à pas.

L'industrie représente 37% de la production nationale roumaine, mais son importance a considérablement diminuée depuis le début des années 90.

Le régime communiste donnait traditionnellement la priorité à l'industrie lourde (pétrochimie, chimie, mécanique, sidérurgie ...). Or, cette industrie est aujourd'hui en situation de net déclin, 60 % des sites de production ayant été fermés après 1990. Plusieurs problèmes se posent actuellement à l'industrie roumaine. L'industrie lourde occupe encore une place excessivement importante. La métallurgie continue toutefois de figurer au premier rang de l'ensemble des productions industrielles, devant les constructions mécaniques et le gros outillage, la chimie, les industries extractives, les industries textiles et l'agroalimentaire. Enfin, l'existence des grands complexes industriels pose de nombreux problèmes en termes de respect des exigences environnementales européennes, mais également internationales, la Roumanie faisant partie du protocole de Kyoto.

Une spécialisation du pays dans les industries de haute technologie, des créneaux plus « porteurs » économiquement sera à terme indispensable. C'est en grande partie grâce aux investissements étrangers, qui vont dépasser probablement cette année les 8 milliards

d'euros, un montant qui constituerait un record pour ces seize dernières années³⁷, que la restructuration et la reconstruction de l'industrie roumaine pourra se poursuivre.

Le volume des investissements étrangers attirés par la Roumanie en 2005 s'est élevé à 5,2 milliards d'euros, ce qui représente le niveau le plus élevé jamais enregistré par les statistiques officielles. Les sommes investies en 2005 ont été supérieures de 0,3 % à 2004.³⁸

Il y a des secteurs, tels que les constructions d'automobiles, l'électronique ou l'agroalimentaire qui sont en train de se développer. En 2005, Dacia a rapporté un gain net de 57 millions d'euros.

Les ventes d'automobiles ont augmenté pendant l'année passée de 70,6% par rapport à 2004.³⁹

Grâce aux grands travaux d'infrastructure qui seront effectués, le marché du bâtiments et travaux publics en Roumanie pourrait augmenter cette année d'environ 15-20% contre 2005, jusqu'au niveau de 7 milliards d'euros.⁴⁰

Des grands investissements, estimés à 100 milliards d'euros, seront nécessaires pour les 25 années à venir, pour la construction de logements.⁴¹

Un des secteurs qui reste parmi les préoccupations importantes du gouvernement est celui énergétique. Le câble sous-marin à haute tension entre la Roumanie et la Turquie, d'environ 400 km, pour l'installation duquel la Roumanie investira 150 millions d'euros, l'exploitation du pétrole de la Mer Noire, l'implication dans la construction de l'oléoduc paneuropéen Constanta - Trieste aux côtés de la Serbie-Monténégro, la Croatie, la Slovénie et l'Italie, les travaux de modernisation de la centrale nucléaire de Cernavodă en sont quelques exemples.

Selon une étude de l'Institut national des statistiques, les centrales thermiques restent les principales productrices d'électricité en Roumanie, suivies par les centrales hydroélectriques et la centrale nucléaire de Cernavoda.

La Roumanie n'importe qu'environ 5% du total de l'électricité qu'elle consomme.

La Conférence de l'Energie dans la région de la mer Noire, qui s'est tenue à Bucarest début avril, s'est proposé d'harmoniser le cadre législatif de l'OCEMN, permettant un transfert d'expérience, de technologie et de savoir-faire vers les pays membres, la libéralisation du commerce et les investissements dans l'infrastructure de transport de

³⁷ La déclaration du vice Premier ministre George Copos ; Le journal *National*, 7 mars 2006

³⁸ Des données provisoires de la Banque nationale de la Roumanie (BNR), *Ziarul financiar*, 22 février 2006

³⁹ Le journal *Evenimentul zilei*, 24 mars 2006

⁴⁰ Le journal *Ziarul Financiar*, 15 février 2006

⁴¹ Le journal *Cotidianul*, 15 février 2006

l'énergie et aussi à soutenir la Roumanie à promouvoir des changements qualitatifs dans ce domaine dans la région.⁴²

Après la période d'essor économique, 2000-2004, un ralentissement a été enregistré en 2005. Les meilleurs résultats, ont été obtenus dans l'industrie de technologie moyenne, la chimie, la pétrochimie, les équipements électriques, d'un taux globale de 36,3%. Pour les secteurs de l'industrie de haute technologie, l'aviation, l'électronique, le domaine pharmaceutique et la TI, les statistiques montrent une augmentation de seulement 1,3%.⁴³

Cette stagnation a été expliquée par le gouvernement roumain, d'une part par une nécessité de rééquilibrer le pays au niveau macroéconomique et d'autre part par une période d'attente avant l'intégration européenne. Il y a toujours des opinions qui expriment des doutes et accusent certains incohérences du gouvernement. Tous les analystes sont d'avis que la perspective de l'entrée dans l'Union européenne, offrira encore plus de possibilités pour le développement de l'industrie roumaine.

3.2.2. Développement d'une agriculture passée au second plan.

En dépit de l'industrialisation socialiste, la Roumanie reste un pays avec environ 10 millions de ruraux et plus de 3,3 millions d'actifs agricoles. Ceci montre que l'agriculture est et a toujours été une composante essentielle de l'économie roumaine. Classifiée pendant la période socialiste, le second secteur économique important après l'industrie, l'agriculture roumaine a eu du mal à dépasser les difficultés dus à la réforme entamée en 1990 (qui s'est prolongée à cause d'un cadre législatif et des moyens d'exécution inadaptés ou incomplets).

Les possibilités beaucoup trop réduites de soutien à l'aide de subventions à la production agricole, les destructions produites à cause des inondations répétées expliquent la situation difficile, le paysage agricole archaïque de l'agriculture roumaine.

Ces difficultés ont été fortement ressenties sur le marché intérieur par le biais de la concurrence externe.

En effet on est arrivé à un paradoxe. En Roumanie, qui autrefois, entre les deux guerres, était considérée comme le véritable « grenier à blé » de l'Europe, le prix du blé importé est devenu moins cher que celui produit dans le pays. Sans tenir compte du fait que la main d'œuvre est moins chère qu'ailleurs.

⁴² Le journal National ,23 mars 2006

⁴³ Déclaration, dans une conférence de presse, du ministre délégué au Commerce, Iuliu Winkler, *Evenimentul Zilei*, 2 février

L'agriculture représente 15 % du PIB, occupant environ 27,9 % de la population active. La Roumanie demeure le troisième producteur agricole européen, derrière la France et la Pologne.

L'agriculture constitue aujourd'hui certainement un point clé de l'économie roumaine. Il constitue un véritable défi à relever. Il faut dépasser les limites de cette agriculture, la vétusté et l'inadaptation des matériels et des pratiques, l'appauvrissement des paysans qui en résulte. Cela ne peut pas être fait que par l'adaptation des structures administratives et des filières professionnelles nécessaires, la mise en place d'une politique d'aide nationale, la transposition de l'acquis communautaire, la mise en place d'organisations communes de marché gérées par des organisations interprofessionnelles. Toutes ces mesures qui ont été prises, contribuent largement au développement du secteur agricole même s'elles ne sont pas encore complètement achevées.

La remise à niveau du secteur agricole par l'application de certaines réformes, s'impose quelque soit son coût social. L'enjeu est d'importance puisque l'agriculture pourrait contribuer beaucoup à rééquilibrer le déficit commercial du pays. En vertu du principe de libre circulation des biens, les produits agricoles et agroalimentaires en provenance de la Roumanie devront être progressivement commercialisés dans les pays membres de l'Union européenne tout en respectant les exigences concernant la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs.

Le remembrement des terres et la réalisation des cadastres constituent une véritable priorité nationale. Si la Commission européenne a souligné les progrès effectués dans la matière, elle met en évidence également que des efforts importants restent à accomplir dans ce domaine afin de développer un marché concurrentiel.

Par ailleurs, pour certains domaines de l'agriculture roumaine, il pourrait être bénéfique de se spécialiser dans des productions de nature moins extensives. C'est, par exemple, le cas de la viticulture, pour laquelle il existe une réelle tradition. Il y a un fort potentiel en matière des techniques de vinification, tout en notant que certains progrès resteraient à accomplir pour une parfaite maîtrise des celles-ci.

La Roumanie possède des terres naturellement fertiles qui n'ont quasiment pas fait l'objet de traitements par des produits phytosanitaires, leur coût relativement élevé les rendant inaccessibles à la très grande majorité des exploitants. De ce point de vue les agriculteurs roumains pourraient également accompagner la mise en place de filières « qualité », notamment « bio ». Le gouvernement a bien saisi l'intérêt d'un tel type de production, puisque des organismes d'accréditation des produits « bio » ont été mis en place.

C'est évident que la Roumanie aura besoin après l'adhésion du soutien d'autres pays membres (dont bien sûr de celui de la France), qui doivent considérer que ce secteur devienne un sujet de ralliement dans la perspective de la prochaine réforme de la PAC.

Les concessions inégales de l'Accord d'association avec l'Union européenne ont protégé une grande partie des produits agricoles roumains. Malheureusement la décision prise en 2005 à Hong Kong par l'OMC, de réduire jusqu'à la disparition, en 2013, les subventions accordées aux agriculteurs dans les pays développés, pourrait être un désavantage, si on considère que la Roumanie fera partie des pays avec une importante production.

Même si dans un premier temps on s'attend à ce que le déficit du commerce des produits agricoles va s'accroître, avec une forte intervention de la part de l'Etat on peut espérer rentabiliser de celui-ci.

Bien qu'il y ait assez d'avantages qui suivront à l'adhésion, surtout à long terme, l'avenir proche se montre moins généreux pour l'agriculture roumaine par rapport aux autres pays membres.

3.2.3. L'intégration du transport.

Les réseaux de transport roumain ne sont pas encore vraiment adaptés aux nécessités d'un pays développé. Dans une certaine mesure un manque d'investissements des fonds publics et des éléments géographiques, expliquent dans une grande mesure ces carences. L'interconnexion avec les réseaux transeuropéens de transport nécessite d'importants investissements. Cependant, des travaux sont en cours pour la modernisation des routes nationales ouvertes au trafic international (longueur totale d'environ 2.150 km).

Malheureusement des malentendus planent toujours. Le projet d'autoroute Brasov - Bors, pour lequel le gouvernement précédent a signé un contrat controversé (sans aucun appel d'offre), avec la société américaine Bechtel, a été changé pour un autre projet d'une autre société. En 2004 les travaux de construction de l'autoroute Brasov - Bors avaient démarré. Le coût de ce projet avait été estimé à environ 3,5 milliards d'euros et devrait être fini en 2012. Cette autoroute, appelée "Transilvania", représentait le plus grand projet de ce type en Europe. Suite aux mécontentements exprimés dans l'Union européenne, en tant que investisseur, qui mettait en cause le « bien fondé » de la procédure adoptée, le nouveau gouvernement a transféré les fonds destinés initialement à cette autoroute pour la construction de celle empruntant le couloir IV européen (Pitesti-Timisoara-Curtici), projet agréé par l'UE,

sous motif qu'il n'y avait pas suffisamment de fonds pour se permettre de construire simultanément deux autoroutes.⁴⁴ En décembre 2005 le gouvernement a finalement décidé d'allouer pour 2006, 213 millions de dollars, sur les 330 millions prévus initialement pour financer la construction de cette autoroute car les conditions contractuelles avec la société américaine Bechtel ont pu être renégociées.

Le parc de voitures est encore trop vétuste et polluant, même si l'implantation de constructeurs automobiles commercialisant des véhicules adaptés aux marchés émergents, devrait contribuer à le renouveler assez rapidement. L'usine d'automobiles Pitesti sous la marque Dacia, a sortie avec réussite (en coopération avec Renault) un nouveau modèle Logan qui se vend très bien sur le marché interne et international. La capacité de production de l'usine Dacia sera portée à 235.000 unités par an, dès septembre 2006. En tenant compte du fait que le chiffre d'affaire de la société roumaine a été de 1,2 milliards d'euros, il résulte une marge de profit de 4,75%, supérieure à celle de 3,2% enregistrée par le groupe Renault-Nissan.

Les transports sur rails sont relativement bien développés mais pas encore totalement électrifiés. La mise en œuvre de l'acquis communautaire sur l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen conventionnel imposera toutefois des travaux de modernisation et d'adaptation des voies de chemin de fer. La mise en circulation des trains à grande vitesse sera nécessaire.

Le réseau de transport aérien souffre également d'un certain manque de régularité notamment pendant l'hiver essentiellement à cause des c fréquentes contraintes météorologiques (ce qui pose par ailleurs des problèmes de rendements aux opérateurs). La compagnie nationale -Taron- traverse de ce fait une situation financière difficile. Enfin, l'intégration de l'acquis communautaire relatif à la sécurité aérienne doit se poursuivre.

Le transport maritime bénéficie quant à lui de l'ouverture à la Mer Noire, par laquelle se fait la majorité des échanges commerciaux extérieurs de la Roumanie. En outre, la construction du canal Danube-Mer Noire et la mise en service du canal Danube-Mer Noire-Rhin ont permis la création d'une voie fluviale d'une grande importance, empruntée par de nombreux bateaux à gros tonnage. Le parc des navires suscite de fortes craintes en vertu du mémorandum d'entente de Paris, étant classé dans la catégorie « risques élevés », tandis que le taux d'immobilisation des navires battant un tel pavillon reste trop élevé (d'environ 22% face à 3,5 %pour les pays de l'Union européenne).

⁴⁴ Déclaration du premier ministre Calin Popescu Tariceanu , le journal *Cronica Romana*, 29 août 2005, « Corridor IV – objectif principal du gouvernement ».

L'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne offre d'un part une opportunité inouïe pour le développement des transports roumains via les investissements apportés, et d'autre part une obligation d'adaptation rapide aux standards européens. Ces standards doivent accomplir certaines conditions, compte tenu de la nécessité d'interconnexion des transports roumains avec les réseaux internationales.

3.2.4. Le redressement du tourisme.

La Roumanie est un pays qui présente un remarquable potentiel touristique. L'existence de trois grands éléments géographiques, les Carpates (partie de la chaîne Alpes – Carpates -Himalaya), le Danube et la Mer Noire, la répartition harmonieuse du relief, un tiers de montagnes, un tiers de collines et plateaux, et un tiers de plaines et de prairies, le climat continental tempéré, créent des conditions propices au développement de ce secteur économique. Les nombreux sites touristiques, l'existence d'une infrastructure touristique dans la plupart des villes et dans une grande partie des villages situés dans les zones d'attraction touristique, ne rendent pas nécessaires de grands investissements pour développer un réseau touristique efficace. Malheureusement ces conditions favorables n'ont pas été mises en valeur comme il faudrait, fautes d'investissements et de coordination.

Selon un rapport, élaboré par World Travel & Tourism Council (WTTC) sur la Roumanie, une des principales erreurs sur le long terme est que : « le littoral a été considéré plus important que les destinations touristiques à potentiel culturel », sans tenir compte du fait que dans ce domaine « la Roumanie détient la septième partie des sites de l'héritage culturel du monde⁴⁵. »

Les directions dans lesquelles le tourisme devrait s'orienter seraient celles de la diversification des produits à offrir, le développement du tourisme culturel (historique), rural et balnéaire, prépondérant dans les zones montagneuses.

Le même WTTC estime dans une étude réalisée en collaboration avec Oxford Economic Forecasting que dans un classement de la contribution du tourisme au PIB, la Roumanie se situe sur la position 162 des 174 Etats. En 2006 grâce à la croissance de ces revenus avec 9,4%, sa contribution augmentera au 1,9% du PIB. ⁴⁶

⁴⁵ Le journal *Gandul*, Bucarest, 20 février 2006

⁴⁶ Le journal *Gandul*, Bucarest, 24 mars 2006

« La Roumanie a suspendu le projet très controversé de construire un parc d'attraction ayant comme thème le vampire légendaire Dracula tout près de la ville de Sighisoara, une ville médiévale très pittoresque » écrit le quotidien Daily Telegraph dans l'article intitulé « Le prince de Wales a vaincu le prince des ténèbres » paru le 1er juin 2005. Les autorités roumaines ont pris cette décision après avoir appris que le projet de ce parc risque d'entamer la beauté de cette région de la Transilvanie et aussi la belle ville natale du prince Vlad Tepes, Sighisoara. Si au début les initiateurs du projet s'attendaient à des investissements de plusieurs dizaines de millions de dollars avec l'espoir d'un véritable essor pour l'industrie du tourisme, au seuil de la faillite, on a abouti aujourd'hui à une levée de protestations internationales contre le projet. L'ONU serait même en train de préparer un rapport *anti-Dracula* qui doit présenter les effets néfastes de ce parc d'attraction.⁴⁷

Dépendant du développement économique du pays, comme des événements qui affectent l'environnement, le tourisme s'est trouvé confronté à de nombreuses difficultés ces derniers temps. A présent, même si le tourisme roumain vient de recevoir le coup de grâce donné par le TUI Scandinavie, qui a annulé les contrats pour 2006, et que le spectre de la résiliation des contrats avec les partenaires allemands se profile, en raison de la grippe aviaire, flotte à l'horizon, les éventuelles pertes de cette année qui pourront être compensées à moyen terme. Les revenus du tourisme ont augmenté en 2005 de 845 millions d'euros, soit plus 108% par rapport à 2004⁴⁸. Aux anciennes activités touristiques s'ajoutent de plus en plus de voyages d'affaires, grâce à l'intérêt que les hommes d'affaires étrangers portent pour au marché roumain. Ce nouveau segment contribue significativement à la hausse des recettes dans ce domaine.

Pour la période 2006-2008, le Gouvernement roumain a approuvé, un financement de 326 millions d'euros pour la réalisation de projets d'investissements dans le tourisme⁴⁹. Sur cette somme, 130 millions d'euros sont destinés à la réhabilitation des zones skiabiles existantes et à la création de nouvelles pistes potentielles, 90 millions d'euros sont alloués au développement des stations touristiques balnéaires, et 60 millions d'euros au développement du littoral et du Delta du Danube. Les 30 millions d'euros restants ont été alloués au développement des zones touristiques montagneuses ; et seulement 15 millions d'euros au projet « Sibiu-capitale culturelle européenne 2007 ».

⁴⁷ Le journal *National*, Bucarest, 13 mars 2006

⁴⁸ Le quotidien *Ziarul financiar*, Bucarest, 20 février 2006

⁴⁹ Le journal *Gandul*, Bucarest, 16 mars 2006

Le développement touristique du Delta du Danube est concentré sur la réhabilitation de l'infrastructure touristique et la réalisation de zones d'agrément, avec un effort porté sur l'accès aux zones à potentiel touristique.

D'après une estimation du même World Travel and Tourism Council (WTTC), la Roumanie occupera dans la période 2007 - 2014 la quatrième place au monde en ce qui concerne le développement du secteur touristique, avec un taux annuel de croissance de 7,9%⁵⁰.

Il est probable que la capitale de la Roumanie, Bucarest vienne à dépasser Prague, Budapest ou Varsovie du point de vue touristique. Elle devient peu à peu de plus en plus attractive pour les compagnies et les organisations internationales qui souhaitent y organiser des séminaires d'affaires et des événements internationaux.

L'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne facilitera sans doute le développement du tourisme. Parmi les responsables de ce secteur, les opinions exprimées sont plutôt optimistes. « Pendant les deux ou trois années à venir, Bucarest deviendra une cible pour les compagnies internationales spécialisées dans l'organisation de foires. Elle devra pourtant savoir profiter de l'intérêt exprimé à son égard »⁵¹.

La libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services qui suivront l'intégration européenne, la croissance des investissements et l'amélioration des conditions de sécurité dynamiseront encore plus le tourisme national, dans son effort de valorisation des beautés naturelles, et des atouts historiques et culturels de la civilisation roumaine.

3.3. La dynamique de l'évolution économique : défis à court et à long terme.

Il y a des indices qui laissent entrevoir que l'évolution de l'économie roumaine se trouve sur une forte pente ascendante. Si la première décennie après 1989, la Roumanie a beaucoup changé, hésité, cherché, tant sur le plan politique que sur le plan économique, dans le nouveau millénaire il semble qu'elle ait trouvé le bon chemin. En décembre 2004, en Roumanie ont eu lieu les dernières élections présidentielles et le dernier changement de gouvernement.

⁵⁰ Le journal *Gandul*, Bucarest, 20 février 2006 - note que "le gouvernement a annoncé l'investissement de quelque 3 millions d'euros dans la promotion de la Roumanie comme destination touristique".

⁵¹ Le journal *National*, 13 mars 2006 - Déclaration du directeur à l'Association Nationale des Agences de Tourisme (ANAT), Gheorghe Fodoreanu.

Pour illustrer la dynamique dans laquelle la Roumanie s'inscrit dans ce millénaire, une comparaison entre 2001, la première année de l'ancien gouvernement Nastase et 2005 la première année de l'actuel gouvernement Tariceanu, est édifiante.

Pour que l'analyse soit plus claire et plus complète, quelques précisions s'imposent. Jusqu'en 2001 chaque changement de gouvernement a eu des conséquences négatives pour l'évolution économique du pays. Si 2001 a été l'année qui a marqué un départ agressif dans la croissance économique et la lutte contre l'inflation, elle suivait les quatre années d'un gouvernement avec un bilan désastreux. La période 2001-2005 peut être considérée comme une période de croissance et de consolidation économique (annexe nr.8). Malgré le changement politique de 2005 qui a remplacé, au bout d'une course très serrée une « puissance monolithique » d'un mandat de centre-gauche, avec une « répartition équilibrée », d'une coalition de droite, le développement économique a été maintenu dans ces grandes lignes. Des éléments importants, comme la privatisation de la plus importante banque roumaine, l'achat de 61,9% d'actions de la BCR (par Erste Bank Autriche) pour 3,75 milliards euros, est une confirmation de la confiance des investissements étrangers (compte tenu que l'essai de cette privatisation en 2003 pour 800 millions d'euros n'a pas été abouti). En 2005, les bases d'une politique fiscale ont été jetées ; elles pourraient avoir des effets positifs à long terme. Les transactions corporatistes ont atteint des records en nombre et en valeur, les prélèvements budgétaires ont monté, même dans les conditions de la réduction de 20% des taux, et pour la première fois depuis les quinze dernières années, le taux de change de la monnaie nationale est monté d'une manière significative⁵².

Le gouvernement a introduit, à compter du 1^{er} janvier 2005, avec l'Ordonnance d'Urgence n° 138/2004 du 29 décembre 2004 un taux unique d'imposition de 16% sur le revenu des personnes physiques et sur les bénéfices de sociétés. Cette modification pourrait avoir le poids d'une réelle «révolution fiscale » puisque la législation prévoyait auparavant un taux d'imposition sur les sociétés de 25% et un taux d'imposition sur le revenu pouvant aller jusqu'à 40%. Ces mesures d'allègement fiscal immédiat visent l'accélération du développement économique.

Un nombre important d'activités communes et des alliances ont été établies dans dernièrement avec d'importants partenaires dans le domaine du commerce international. En tant que membre fondateur de l'OMC, la Roumanie a ratifié tous les accords, décisions et

⁵² Voir le journal *Capital* nr. 52, 29 12 2005, publication roumaine spécialisé dans le domaine économique.

mémoires multilatéraux. Du ce point de vue, certaines réglementations en ce qui concerne les limites des taux d'imposition douanière devront être finalisés.

Même si les critères politiques de l'adhésion sont remplis, l'application responsable des réformes structurelles s'impose, afin de pouvoir faire face aux futures pressions concurrentielles de marché à l'intérieur de l'Union européenne. Des mesures qui demandent une action immédiate restent essentielles pour le bon fonctionnement des structures et des mécanismes de participation aux Fonds Structuraux européens.

Un début prometteur est fait pour la diminution des déséquilibres macro-économiques existants et pour le développement du milieu des affaires.

En dépit des inondations qui ont touché un bon nombre de régions du pays, l'activité économique reste à un bon niveau en 2005, caractérisée par des exportations importantes, qui ont augmenté de 15,2 %, par rapport à l'année précédente. Avec un taux de croissance de 4,9 % en 2005, la Roumanie possède un marché intérieur puissant. Les progrès en matière de stabilisation macro-économique et financière encouragent le processus d'intégration européenne.

Les défis à relever constituent également autant d'objectifs stratégiques gouvernementaux. Ceux-ci sont concentrés par le maintien de la croissance économique et par une consolidation de la stabilité macro-économique, à travers des progrès substantiels liés aux réformes structurelles et à la rigueur financière. Il faut renforcer le climat d'affaires par un cadre législatif économique et financier adéquat qui mènera à l'élimination des barrières administratives et qui signifie la libération complète du marché du travail et la garantie de la liberté contractuelle dans le domaine des relations de travail.

L'accélération et l'approfondissement de la réforme fiscale, dans une approche cohérente, reste une nécessité pour l'amélioration du contrôle des dépenses budgétaires et le recouvrement des taxes, pour la finalité des processus de privatisation et de restructuration, ainsi que dans le cadre de la lutte contre la corruption.

3.4. L'influence de l'UE sur les objectifs économiques roumains.

Des analyses comparatives des évolutions des indicateurs macroéconomiques dans deux scénarios, le premier d'intégration en 2007 et le deuxième d'intégration repoussée pour plus tard montrent que sur une période prospective jusqu'en 2015, le rythme moyen de croissance économique annuelle va être plus grand avec approximatif 2% dans le cas d'une

intégration immédiate. Cette différence se traduit par un surplus de PIB d'environ 900 millions à un milliard euros qui conduit à une convergence du niveau de vie de la Roumanie vers celui de l'UE. Dans le cas contraire un clivage pourrait se produire dans les années 2011-2012.

L'intégration de la Roumanie en 2007 peut générer des coûts plus importants dans certains secteurs économiques, dans une première période de 2-3 ans, que dans le cas d'une intégration repoussée.

Le taux de croissance du salaire moyen brut réel serait plus élevé jusqu'en 2010 dans la situation de l'adhésion en 2007. Les analystes montrent que le déficit commercial annuel, évalué jusqu'en 2010 augmenterait avec un milliard euros. Le taux du chômage diminuerait dans les 5-6 ans suivants et le pourcentage des échanges des biens et des services va augmenter de 20-25% jusqu'en 2015.

Les difficultés à prévoir les évolutions futures, indiquent qu'il faut relativiser les estimations des différents scénarios, même quand elles sont faites par des institutions spécialisées.

C'est l'exemple de l'évolution économique de la Roumanie dans la période 2000-2003. Dans différentes simulations l'augmentation du PIB prévue pour cette période variait entre 7,3% et 12,9%. En réalité elle a été de 18%. On peut dire, donc, que vu la difficulté de prévoir et de préparer les scénarios possibles de développement, les politiques devront trouver des solutions dans le but de diminuer les pertes, au fur et à mesure, là où elles apparaîtront. Sur le long terme, il est probable d'avoir des hauts et des bas et des coûts imprévus par rapports aux bénéfices obtenus. Dans l'ensemble, les domaines qui vont continuer à se développer et qui vont gagner le plus, suite à l'intégration, seront les services de marché et l'agriculture. L'expertise et les aides financières apportés par l'UE en seront décisives. Il est très probable, aussi, que tous les secteurs exposés à la compétition internationale, qui ont survécu ou qui survivront à l'impact initial, connaîtront un développement au dessus de la moyenne sur l'ensemble.

Même si l'Union européenne s'est avérée, ces derniers temps, dans les négociations, plus exigeante que dans le cas des derniers dix adhérents, il est néanmoins vrai que les conditions d'adhésion sont beaucoup plus clémentes, que les critères imposés à la Turquie. De ce point de vue, on peut dire que la Roumanie a une chance inouïe.

L'influence de l'UE sur l'économie roumaine se concrétise premièrement dans le soutien financier accordé. Le volume du budget total de l'Union européenne prévu pour

l'assistance de la Roumanie en 2006 dans les programmes de pré - adhésion est de 1155 millions d'euros.

Les 29,1 milliards d'euros destinés à la Roumanie par l'Union européenne jusqu'en 2013 est une somme importante qui pose, des problèmes des capacités d'utilisation des fonds dans le sens de leur meilleure gestion. Ces investissements, vu les erreurs antérieures, devraient être utilisés d'une façon la plus transparente. D'un autre côté, on est bien conscient que les fonds alloués seront bien insuffisants par rapport à la réalité. Par exemple, l'estimation de la somme nécessaire pour résoudre seulement les problèmes environnementaux, en vue de se conformer aux standards de l'Union européenne, est d'environ 27 milliards d'euros⁵³ (notamment pour la réduction de la pollution globale et transfrontalière). Cela donne un aperçu de l'effort que la Roumanie devra faire.

D'autres avantages peuvent découler de la notation accordée à la Roumanie par des importantes agences internationales de rating financier. En septembre 2005, certaines ont amélioré déjà cette notation. La décision prise par les analystes a été probablement influencée par la très forte probabilité que la Roumanie adhérerait à l'EU en janvier 2007, après la signature du traité d'adhésion le 25 avril 2005, et en espérant, en même temps, que le gouvernement continuera à accélérer les réformes grâce à une volonté politique puissante appuyée par la population. Il s'agit de l'agence internationale Standard & Poor's, qui le 7 septembre 2005 a amélioré le niveau de risque de pays (rating) pour la Roumanie. Ainsi, les finances roumaines sont sorties du groupe de risque « spéculatif » des émetteurs de la dette, exposés aux fluctuations. L'agence a encadré la Roumanie dans la catégorie de risque correspondant à un niveau d'investissement qui caractérise les pays avec une solvabilité acceptée par la grande majorité des investisseurs.

Un peu plus tard, l'agence japonaise de rating financier Japan Credit Rating Agency LTD (JCR) a amélioré le rating « BB+ » attribué aux dettes prioritaires à long terme en devise, à « BBB- », ainsi que le rating sur les dettes prioritaires à long terme en devise locale, de « BBB- » à « BBB ». La JCR a remarqué les changements positifs au niveau économique, qui ont permis l'amélioration du cadre fiscal et la diminution de la dette publique.

Les décisions prises par ces deux prestigieuses agences de rating auront comme conséquence l'augmentation des investissements étrangers directs en Roumanie et la création des prémisses en vue de l'élargissement. En même temps, l'amélioration du rating offre

⁵³ Speranta Maria Ianculescu – *La Roumanie et l'Union européenne, enjeu environnemental* ; *Diplomatie Magazine*, nr 10/2005

l'opportunité de réduire les coûts de financements grâce à la possibilité d'accéder sur des marchés financiers caractérisés par des taux d'intérêts minimales.

La consommation et l'investissement bénéficient de la croissance des salaires et des crédits. Ce contexte conjoncturel favorable influe sur le dynamisme de la majorité des secteurs économiques.

Les perspectives d'intégration à l'Union européenne en janvier 2007 ont permis à la Roumanie de tisser des liens économiques plus étroits avec les pays membres. Selon les statistiques enregistrées par l'Office National de Registre du Commerce, plus de 60% des IDE (Investissements Directs Etrangers) proviennent de la zone européenne. En 2004, environ 72% de ses exportations ont été orientées vers l'Union européenne.

L'objectif fondamental de la stratégie économique de la Roumanie est de créer une économie de marché compatible avec les principes, les normes, les mécanismes, les institutions et les politiques de l'Union européenne, sa philosophie étant fondée sur la conviction que la réforme et l'intégration ne représentent pas la cause des difficultés, mais au contraire la voie de leur résolution.

3.5. L'apport de la Roumanie au développement de l'UE.

La Roumanie possède de réels atouts économiques qui pourraient apporter beaucoup à l'UE. Son excellente position géographique, au carrefour des principales routes commerciales entre l'Europe de l'Ouest et l'Asie, entre l'Europe du Sud (la Méditerranée) et l'Europe du Nord facilitera les échanges économiques, tout en utilisant les larges facilités de navigation fluviale et maritime dont la Roumanie dispose. Ainsi il faut mentionner que Constanta est le plus grand port de la mer Noire et que l'achèvement des travaux au Canal Danube Rhin Main permettra l'accès à de nouvelles voies navigables reliant la Mer Noire à la Mer du Nord. Parallèlement, la modernisation des voies routières et ferroviaires se poursuit.

Avec ses 22 millions d'habitants, la Roumanie est le deuxième plus grand marché de l'Europe Centrale. Le système d'éducation nationale a maintenu une tradition faisant de l'enseignement théorique comme pratique une priorité nationale. Il dispose de nombreuses écoles et facultés, spécialisées dans les domaines scientifiques et techniques, en relation directe avec le secteur industriel. Elles assurent un niveau élevé de formation, d'une main d'œuvre de bon niveau professionnel, avec des spécialistes hautement qualifiés, source d'une importante productivité. Dans les domaines de la technologie, de l'informatique et de l'ingénierie, les roumains ont déjà fait, maintes fois, la preuve de leur compétence et de leur

compétitivité au niveau international. Reconnus et confirmés par le choix des implantations et des investissements des différentes entreprises. A titre d'exemple, Alcatel a décidé de délocaliser son centre de maintenance mondiale utilisant des ingénieurs et techniciens hautement qualifiés, à Timisoara.

La structure industrielle diversifiée existante en Roumanie permettra un développement harmonieux dans chaque région européenne.

La Roumanie dispose d'une série d'avantages naturels encore insuffisamment exploités, lesquels peuvent constituer un grand potentiel de croissance économique notamment dans l'agriculture, la sylviculture et dans l'industrie agro-alimentaire.

Son immense potentiel touristique, rural et urbain avec une infrastructure existante dans certaines zones offrira des possibilités de profits importants avec des efforts minimes.

Cette multitude de ressources naturelles offre non seulement une bonne base de départ pour le développement de l'économie roumaine, mais également des opportunités pour les investissements étrangers des autres pays européens.

La main d'œuvre beaucoup moins chère que dans les pays développés et la nouvelle législation de type européenne, basée sur le libre accès et non discriminatoire aux marchés émergents, offriront des garanties pour la réussite de ces investissements.

Les progrès enregistrés par la Roumanie dernièrement permettent l'identification d'autres points forts d'ont elle dispose : amélioration de la situation macro-économique et de la croissance économique, baisse du chômage, réduction de l'inflation, réformes majeures dans les secteurs énergétiques et des transports, assouplissement législatif dans le domaine des services financiers, élimination des restrictions dans la circulation des capitaux et des paiements, arrêt des aides accordées aux secteurs sidérurgiques...

La croissance des exportations (plus de 67% en 2002-2005), et le taux de la population active sont non seulement des atouts pour mener à bien les négociations d'adhésion à l'Union européenne en 2007, mais aussi pour offrir une chance de plus pour l'Union de réussir dans la construction d'une Europe prospère et puissante. Ainsi la Roumanie devrait jouer un rôle important parmi les états industrialisés, en tant qu'acteur actif de la prospérité européenne. Son influence devrait être de plus en plus forte et la Roumanie devrait assumer un rôle significatif à terme.

Conclusion

Le produit intérieur brut de la Roumanie en 2005 a été supérieur à 287,186 milliards de lei (1 EU = 3,5 lei) prix courants, en hausse - en termes réels - de 4,1% par rapport à l'année précédente. La création brute de capital fixe a enregistré une hausse de 13%. Le taux d'investissement déterminé par rapport à la valeur ajoutée brute sur l'ensemble de l'économie a été, en 2005, de 26,2% (24,3% en 2004)⁵⁴.

Les échanges commerciaux de la Roumanie dépasseront, en 2006, 70 milliards d'euros, mais, selon les analyses, le déficit commercial augmentera quand-même. En 2005, ce dernier, a été supérieur de 40% par rapport à 2004. Les exportations de la Roumanie ont été, en 2005, de 22,3 milliards d'euros environ, en hausse de 17,5%. Leur augmentation a été supérieure de 15% au niveau prévu.

Concernant les importations, leur niveau a dépassé de 10 milliards d'euros celui des exportations, a enregistré une hausse de 23,9%.

D'après leur poids dans le volume des importations, l'Italie, l'Allemagne, la Russie et la France constituent les plus forts partenaires commerciaux de la Roumanie. 64,4% des importations proviennent de l'Union européenne, tandis que l'énergie représente la principale composante des importations de Russie.⁵⁵

L'intégration européenne marquée par une large ouverture économique de la Roumanie, aura des effets bénéfiques en ce qui concerne la croissance des investissements étrangers dans toutes les branches de l'économie. Les bénéfices vont être marqués aussi par la croissance des flux et transferts technologiques bilatéraux et des fonds structurels destinés au développement de la productivité et de la compétitivité économique roumaine sur le marché unique européen.

Avec un taux de croissance moyen de 4,9% contre moins de 2,3% pour l'Union européenne, une main d'œuvre qualifiée et de bon marché la Roumanie possède un important potentiel de rattrapage, dont les pays développés pourront en profiter. Dans la hiérarchie des investisseurs étrangers, la France occupe la troisième place, avec 3,3 milliards d'euros, après l'Autriche et les Pays-Bas et avant l'Allemagne, dont ces exportations ont quadruplé depuis 10 ans.⁵⁶

⁵⁴ Données fournies par l'Institut national des Statistiques, *Journal National*, 15 mars 2006

⁵⁵ Déclaration, dans une conférence de presse, du ministre délégué au Commerce, Iuliu Winkler, *Evenimentul Zilei*, 2 février 2006

⁵⁶ Le monde, 02 05 2005, Henry de Bresson, *Les bienfaits de l'élargissement*.

Le Programme économique du Gouvernement roumain, découle d'une volonté de faire fructifier ces opportunités et les atouts de la Roumanie, de poursuivre et d'amplifier le dialogue avec les milieux d'affaires, en visant le soutien des entrepreneurs privés et la stimulation de leurs initiatives.

L'élargissement à la Grèce et puis à l'Espagne et au Portugal, pays aussi d'origine latine, a largement démontré à quel point leur entrée a été bénéfique pour leur économie, comme pour l'économie des anciens membres de l'Union. La situation économique dans l'UE 25 a changé, mais après la première année après l'entrée des 10, le bilan est pourtant positif. Même si les avantages pour la Roumanie ne seront pas aussi grands que pour les adhérents antérieurs le bilan sera cependant aussi positif.

De ce fait, on peut conclure que les bénéfices seront réciproques et que la Roumanie sera en mesure d'apporter une contribution économique active à la création d'une Europe unie, stable et prospère, de jouer toujours un rôle plus important dans la vie internationale et dans la promotion des valeurs européennes.

CONCLUSIONS

Les bénéfices de l'intégration pour la Roumanie

Dans la situation actuelle de la Roumanie, l'adhésion à l'Union européenne pourrait être particulièrement avantageuse.

Il n'y a pas de doutes sur les opportunités offertes par l'Union européenne pour l'amélioration de la sécurité et également pour la croissance économique de la Roumanie. Les changements dans la politique de l'Union européenne dans la PESC, et l'élargissement dans la PEV, en sont des arguments. La position géopolitique de la Roumanie fait qu'elle se trouve au milieu des foyers de conflit à proximité du bassin de la Mer Noire. Vu l'interdépendance et les caractéristiques des facteurs favorisant qui déterminent l'augmentation des risques et des menaces, la Roumanie d'aujourd'hui, après sa propre période de crise depuis 1989, ne se rend plus capable d'assurer toute seule sa propre sécurité.

La sécurité par coopération devient ainsi un concept et un moyen de gestion des crises plus complexe, qui devient plus que nécessaire. Celle-ci concerne plusieurs domaines et doit être adapté aux conditions spécifiques pour assurer la paix et la prospérité de la zone. L'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne offre, un renforcement de la sécurité nationale, l'assurance d'une meilleure protection, condition vitale pour l'essor du pays. Existe ainsi la certitude que les menaces et les risques pour la Roumanie et leurs sources resteront dans les préoccupations des organismes internationaux de sécurité.

La faiblesse économique du pays ne peut pas être dépassée sans investissements revigorants. Tout d'abord, l'intégration apporterait une multiplication et une diversification des ressources financières. En effet, une fois membre de l'Union européenne, d'importants fonds structurels et de cohésion lui seront alloués et transférés destinés au développement et à la compensation de la pression compétitive du marché unique européen.

Au delà de celles-ci l'Union européenne apporte avec l'acquis communautaire, un cadre législatif et exécutif sain, prouvé, résultat d'une expérience de plusieurs décennies, une capacité d'assistance et d'expertise absolument nécessaires pour un pays qui se trouve encore sur la route des recherches et d'expérimentation. Cet aide qui est apporté par l'Union européenne à la restructuration de la société roumaine, est essentiel dans son processus de

transition politique et institutionnel. Cette coopération permettra très certainement un fonctionnement plus efficace des institutions de l'Etat, en ce qui concerne notamment les problèmes de politique économique mais aussi les problèmes de bureaucratie, et de corruption.

L'économie roumaine ne peut pas sortir de cette situation dans les conditions de concurrence acerbée, qui existent sur le marché économique international, sans avoir des partenaires redoutables, que la Roumanie a toujours trouvés en Europe. Les effets bénéfiques des relations avec l'Union européenne sont prouvés déjà par le biais de la PEV et les suivis de l'application des conditions de préadhésion. L'ouverture de l'économie roumaine vers l'extérieur sera accompagné par la croissance des flux bilatérales de main d'œuvre, des investissements étrangers et la possibilité de couverture des déficits internes existants, des transferts de technologie, la croissance de la productivité et compétitivité et sur le long terme du niveau des revenus et du niveau de vie de la population roumaine. On estime que dans l'hypothèse de la réussite du maintien du taux de croissance économique sur le long terme de 5% contre 2% pour l'UE, le terme nécessaire pour atteindre en Roumanie ½ du revenu moyen/habitant de l'UE sera de 20 ans, aujourd'hui la proportion étant de 27-28%⁵⁷

Les quatre libertés de circulation offriront plus grandes possibilités d'affirmation des citoyens et des valeurs de la société roumaine. L'accès au marché européen, c'est-à-dire à la libre circulation des marchandises, des capitaux et des hommes, aura un impact plus que positif non seulement dans le domaine de l'économie, mais aussi dans celui de la culture et dans le domaine social.

Les échanges et les liens de la Roumanie avec les pays européens deviendraient plus forts et apporterons aux roumains en revanche en retour d'expérience les valeurs européennes qui influenceront de plus en plus le citoyen roumain.

La posture de membre de l'Union européenne offrira à la Roumanie une plus grande « visibilité » et rayonnement ce qui permettra un soutien plus efficace des intérêts nationaux au niveau des organisations internationales.

⁵⁷ Daniel Daianu, Radu Vranceanu – *La Roumanie et l'Union européenne*, Editure Polirom, p. 13

Les coûts de l'intégration

La plupart des inquiétudes liées à l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne visent le court terme.

Les principales catégories de coûts envisagées sont ceux concernant « l'adaptation » de l'économie roumaine aux standards européens, les contributions au budget et les participations aux institutions communautaires, l'accomplissement des standards européens de travail, de qualité des produits et des services, de protection sociale, de fonctionnement des institutions et des structures administratives, les coûts liés à la préparation des ressources humaines et ceux dédiés à la protection de l'environnement.

Elargie de 15 à 27 en seulement 5 ans, les aides que la Roumanie pourra s'atteindre à recevoir, seront diminuées par rapport à celles accordés aux autres pays adhérents auparavant. L'effort économique du pays afin d'atteindre les standards européens, même avec les aides apportées devra être soutenu, surtout dans les premières années.

Les secteurs qui vont être affectés sur le court et le moyen terme par des coûts supérieurs aux bénéfiques vont être ceux restructurés, comme par exemple, ceux de l'environnement et des utilités publiques.

Bien que le marché du travail aille offrir, probablement, plus d'emplois, des distorsions dans différents domaines pourraient se produire vu les écarts existants entre la Roumanie et les autres pays membres de l'UE.

Même si les analyses faites, montrent que l'adhésion aura des effets positifs, les différentes synergies imprévisibles, des facteurs d'influence, comme la restructuration du système des prix, l'impact du progrès techniques ou des changements sur le marché du travail pourraient produire des amplifications aux évolutions économiques et sociales difficiles à prévoir, spécifiques à des systèmes à réaction compensatoire.

L'alignement des prix au niveau de ceux européens se fera probablement beaucoup plus vite que celui des revenus. L'adoption de la monnaie unique aura un impact encore plus dur, surtout pour les couches pauvres de la population et dans les régions défavorisées. Les conséquences négatives sur le niveau de vie de la population ne pourront pas être compensées en totalité par les mesures d'assurance sociale, vu les difficultés financières à affronter. Cet aspect n'est cependant pas sans poser d'autres problèmes puisque les travailleurs les plus qualifiés, attirés par des salaires bien plus élevés, auront tendance à émigrer à l'étranger,

alimentant une « fuite des cerveaux » qui pourrait devenir une préoccupation majeure pour la Roumanie.

D'ailleurs dans la problématique des salariés et des revenus on retrouve aussi l'autre côté négatif. Les salaires, étant en effet en moyenne cinq à dix fois inférieurs à ceux des pays occidentaux développés, et jusqu'à quinze fois, voire plus, dans les secteurs agricole et textile, pourraient constituer une raison forte de migration entre différentes branches économiques et même vers les pays occidentaux.

Bien que la sécurité du pays et des individus se renforce face aux risques et menaces de l'extérieur de l'union par la sécurisation des frontières, une première période d'adaptation ne pourrait pas exclure l'apparition des problèmes de gestion et de traitement des certains aspects provenant de l'espace européen.

L'accomplissement des obligations dans le cadre de la PESD suppose des coûts supplémentaires, qui s'ajouteront aux celles pour l'OTAN.

Sur le long terme l'évolution de la situation en Roumanie sera étroitement liée à celle de l'évolution de l'Union européenne. La diminution des aides et l'augmentation de la participation aux fonds communs ralentira le développement, mais sans une influence significative.

Intégration européenne et identité nationale

Il ne faut pas faire de confusion entre l'identité européenne et l'intégration dans l'UE. Bien que la première soit reconnue par les pays membres, elle n'est pas que la condition nécessaire, mais pas du tout suffisante pour la deuxième. Le cas de la Turquie en est la preuve. En revanche l'intégration pousse à l'apparition d'une nouvelle identité européenne, sans nier l'identité nationale. Quelles seront les relations et la hiérarchie entre les deux dernières dans l'avenir ? A laquelle donnera-t-on la primauté ? C'est, en effet, dans la réponse à la cette question, qu'on peut trouver le positionnement des Roumains, face à l'Union européenne.

La définition de l'identité pose premièrement un problème d'appartenance, d'attachement et d'adhésion à une communauté et à ses valeurs. L'attitude de l'opinion publique roumaine pour l'intégration dans la « grande famille européenne » dans un pourcentage de plus 70%, conformément aux derniers « Eurobaromètres » du 2003, 2004 et

2005, montre que les Roumains sont plus disposés, plus prêts que les autres à accepter la nouvelle identité. Sans renoncer à l'identité nationale, l'attachement du citoyen roumain aux valeurs européennes est exprimé par son sentiment d'être européen, avant d'entrer dans L'Union européenne. Cela ne pose, donc, aucun problème de contradiction ou d'opposition.

Au niveau de la nation (de la communauté), un autre élément étroitement lié à l'identité est celui de représentativité, tout en répondant aux questions : qui nous représente et quel pouvoir nous allons lui confier pour cela ? De ce point de vue, l'adhésion à l'Union européenne demande aux Roumains, et à la Roumanie en tant qu'état, d'exprimer quel pouvoir de représentation et quelles prérogatives acceptent-ils de transférer à l'Union. Pour cela il faut choisir entre deux alternatives : Europe fédérale et confédération des Etats nations souverains. Pour l'instant il y a plus d'arguments pour la deuxième acception, car le processus de construction de l'Union européenne est beaucoup trop court, pour le rendre capable à remplacer les Etats. (auxquels création est marquée par le Traité de Westphalie-1648). Même pour la Roumanie, qui existe sous cette appellation, comme état unitaire seulement depuis 1859, la position dans ce problème est identique avec celle de la France et de la Grande Bretagne.

La conviction que cette solution pourra maintenir l'équilibre et la stabilité dans l'Europe, et la volonté de faire partie de l'union, rendent supportables (ou plus minimisent l'importance de) tout norme européenne, qui pourrait être contraire aux valeurs traditionnelles roumaines. C'est l'alternative qui se construit autour de l'idée de la démocratie, qui est une source importante des valeurs européennes, et qui paradoxalement, donne la force à l'union.

Autre dit, le souhait des Roumains est de faire partie demain « d'une Roumanie plus forte dans une Europe plus forte⁵⁸ » et de vivre dans « une Europe plus sûre dans un monde meilleur⁵⁹ ».

⁵⁸ Paraphrase à la déclaration du premier ministre britannique Tony Blair

⁵⁹ Déclaration du Secrétaire général de l'Union européenne, monsieur Javier Solana présentée à Bruxelles, le 12 décembre 2003.

POSTFACE
OU
LE TEMOIGNAGE DE FOI
DE L'AUTEUR

Les Roumains sont conscients que l'image de la Roumanie dans l'Europe occidentale est plutôt négative. Perçue comme le « parent pauvre » parmi les pays de l'Europe central et orientale, le jugement se réduit exclusivement à des raisons « économiques », démontrées par des chiffres clairs, il ne faut pas nier la réalité. On peut observer que la société occidentale, est imprégnée par cet esprit « pratique », marquée par les thèses des grands noms de l'école réaliste, de Hans Morgenthau à Kenneth Waltz, en passant par Raymond Aron qui restent toujours d'actualité. La pensée réaliste liée indéniablement à la croissance d'un « égoïsme naturel réaliste » de l'homme, ignore dans une certaine mesure les capacités potentielles latentes et celles appartenant surtout aux domaines culturels, littéraires, artistiques, lesquelles, c'est vrai, constituent la partie immatérielle, idéaliste, abstraite. On doit bien préciser que la dimension géopolitique ne tient pas compte seulement des chiffres qui changent tout le temps.

Il convient de souligner finalement, encore deux atouts qu'on ne doit pas oublier, et qui plaident en faveur de la Roumanie : le premier d'ordre géopolitique (géographique) le deuxième d'ordre culturel (littéraire).

Pour le premier, outre de ce qu'a été déjà mentionné, peut être qu'il convient de présenter un point de vue différent qui suscite à la réflexion. Il est bien de rappeler que le Danube représente l'artère fluviale de l'Europe qui la traverse et l'unie. Si on remonte dans l'histoire, on peut dire que l'unification de l'Europe a été tentée par les tribus celtiques qui ont migrés jusqu'en Anatolie, par l'Empire Romain et puis par l'Empire Austro-hongrois (l'essai du prince Eugène de Savoie). Dans la plus récente tentative, on trouve les bases du dit projet « Mitteleuropa » qui considère l'espace danubien comme un « tout inséparable ».

Est-ce que le Rideau de Fer, les bombardements de 1999 en Serbie, et l'idéologie profilée derrière la distinction entre « l'Ancienne Europe » et la « Nouvelle Europe », ne sont pas tous autant d'essais pour provoquer des ruptures paralysantes sur le cours du Danube ? Est-ce qu'on ne peut pas considérer que ces tentatives et ces provocations sont apparues de peur qu'un tel projet (l'union de l'Ancienne et Nouvelle Europe) représente un pôle de puissance incontrôlable? Et dans ce cas, entre une « Nouvelle Europe » faible qui a un statut de « vaincue » et une « Ancienne Europe », beaucoup plus puissante avec un statut « d'allié

du vainqueur » (mais, quand même, héritière d'expérience du type « Suez »), qui devrait avoir l'initiative et qui pourrait mieux faire en sorte que des ruptures comme telles mentionnées soient évitées ?

En ce qui concerne le deuxième atout, le peuple roumain apporte par son héritage culturel, qui est un témoignage de son histoire, des arguments forts, toujours favorables à la mise en œuvre de l'idée de la lutte pour la paix. Il s'agit d'un savoir-être, d'un certain pouvoir-faire et d'un vouloir-vivre d'un peuple qui, se trouvant aux carrefours des civilisations, à la rencontre de la paix et de la guerre, a vu mises plusieurs fois sous le signe d'interrogation son existence, voire sa disparition. Le fil rouge de ce témoignage est l'idée de l'équilibre et d'un destin commun. Et une condition nécessaire pour sauvegarder ce fil rouge est l'exclusion de l'égoïsme ancestral humain, qui semble être de plus en plus présent toujours et partout.

Il est souvent préférable qu'on fasse appel à des repères communs pour être mieux compris. Des repères culturels forts, rappellent par le biais des représentants roumains reconnus en France, comme Eugène Ionesco, Mircea Eliade ou Emil Cioran les liens entre la Roumanie et la France. Si dans sa vision cosmopolite Eliade fait référence à une anthropologie antérieure, explication pour toutes les folies idéologiques actuelles, le pessimisme de Cioran est incompatible avec toute idéologie totalitaire. Et l'avertissement d'Ionesco sur le danger d'assister à la transformation de l'homme, soumis à un naturalisme trop schématique en « rhinocéros » invité à une réflexion approfondie.

On trouve dans leurs ouvrages en modèle réduit, l'esprit de toute la littérature roumaine, réservoir de l'essence de la pensée roumaine, la croyance profonde dans la diversité de la personnalité humaine inaliénable, dans la profondeur de l'esprit (de l'âme) humain, intégré organiquement dans le cosmos, dans un équilibre parfait, supérieur et dominant toute forme d'égoïsme destructif.

Cette vision pourrait-elle compléter et corriger d'une manière heureuse, les tendances non inspirées, de jeter l'Europe dans un vide technocratique, marqué d'une « inflation d'esprit calculé » ? Peut-elle contribuer à la sauvegarde d'un équilibre dans lequel les idées du bien commun et la paix ne resteraient que seulement des idées ?

Est-ce qu'on n'a pas besoin dans la course contre la montre, celle engagée au nom des idées nobles, comme le bien commun et la paix, de telles « voix » capables de nous toujours demander, à quel point nous sommes disposés « marcher sur des cadavres » pour atteindre nos objectifs ?

Si la réponse est « oui », je crois que l'apport de la Roumanie est beaucoup plus grand que celui qui peut être mesuré.

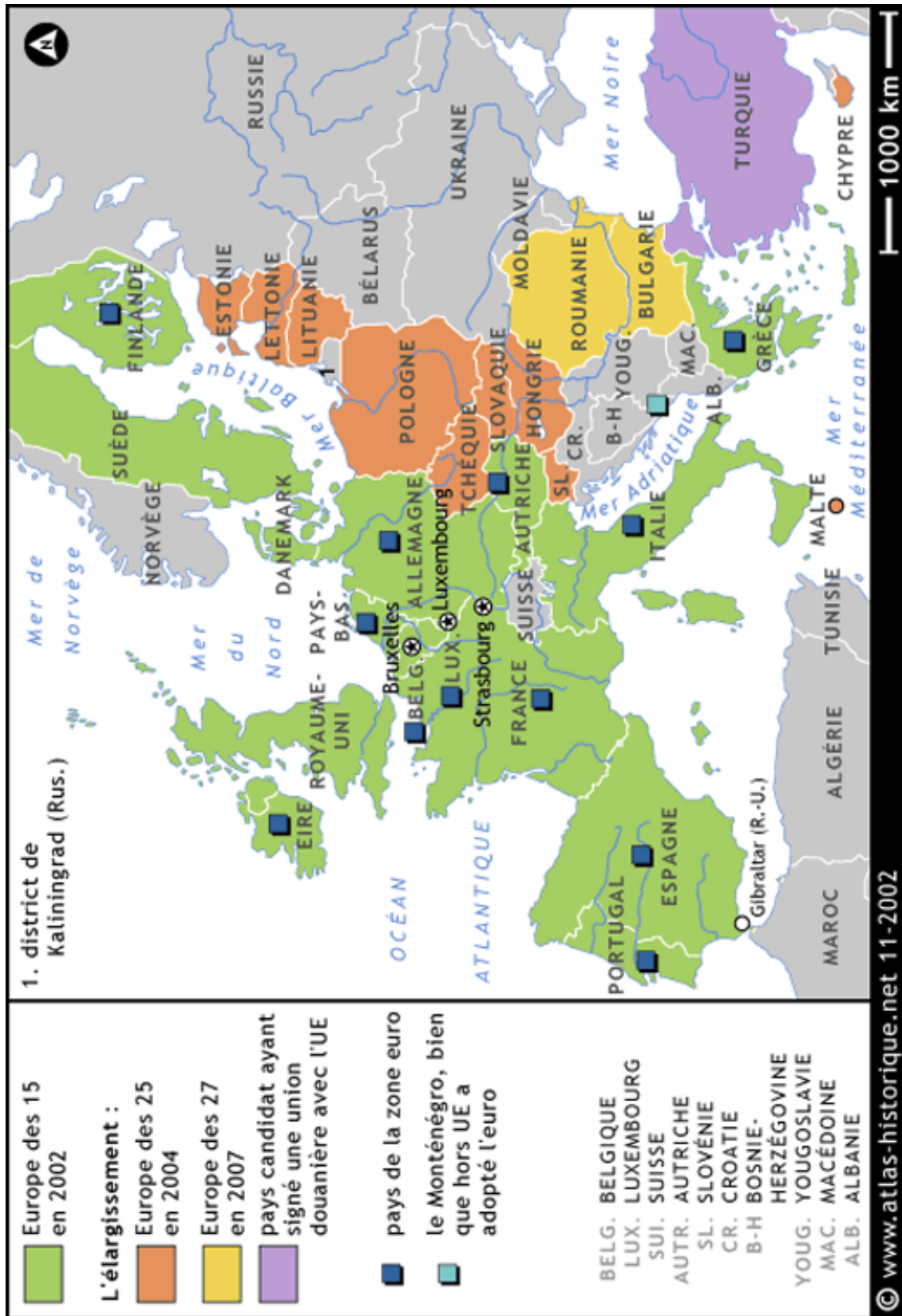
Exprimées avec autres mots, des opinions des personnalités françaises reconnues, héritiers de Jean Monet et Robert Schuman soutiennent toujours l'idée du même « fil rouge » : *« L'Europe doit faire rêver ; dans le cas contraire elle sera une réalité pour la technocratie bruxelloise, mais n'existera jamais vraiment pour les peuples. Et elle ne fera rêver que si elle sait agir, ce qui signifie qu'il lui faut devenir une « Europe puissance ». Ce mot fait peur alors qu'il est notre avenir. In ne s'agit bien évidemment pas de détruire, mais de construire. L'Europe doit servir à bâtir un futur commun c'est-à-dire un système de sécurité collective, une ambiance industrielle, une prospérité partagée et des projets scientifiques et technologiques entrant en synergies. Voilà ce que peut être la puissance aujourd'hui : un désir d'avancer en coopérant, en travaillant en réseau. La puissance européenne n'a pas vocation à dominer d'autres acteurs mais à valoriser une certaine vision des relations internationales. »*⁶⁰

Est-ce que cela ne nous fait pas réfléchir et retourner à la devise « **unité dans la diversité** » tout en donnant le même poids à chacun de deux mots ?

Certainement, oui !

⁶⁰ Eric Delbecque - *L'Europe puissance ou le rêve français ; Chronique de la guerre des mondes* ; Editions des syrtès ; Janvier 2006, p. 228

Annexe 2 Carte de l'Union européenne



<http://www.atlas-historique.net/1989-aujourd'hui/cartes/Ue2002.html>

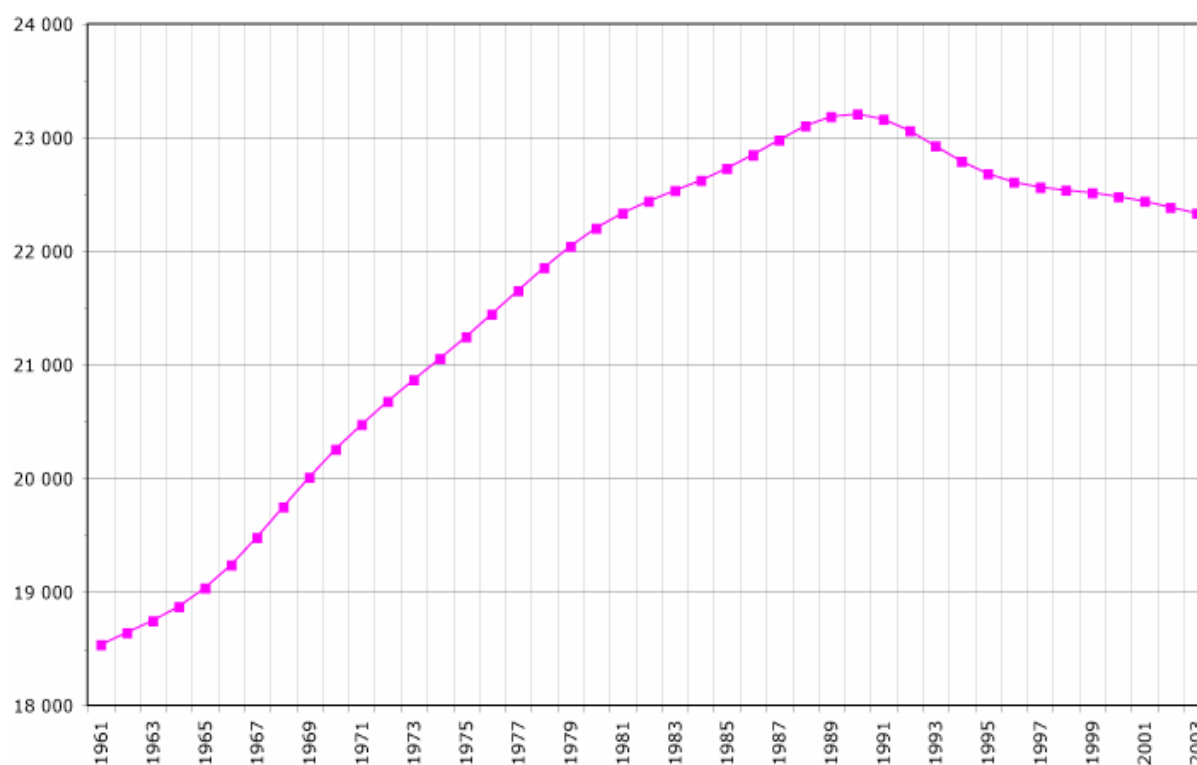
Annexe 3

La Roumanie-évolution démographique

Évolution de la démographie entre 1961 et 2003 (chiffre de la [FAO](#) [/wiki/Organisation_des_Nations_Unies_pour_l%27alimentation_et_l%27agriculture](http://www.fao.org/docrep/009/009fr01.htm), 2005). Population en milliers d'habitants.

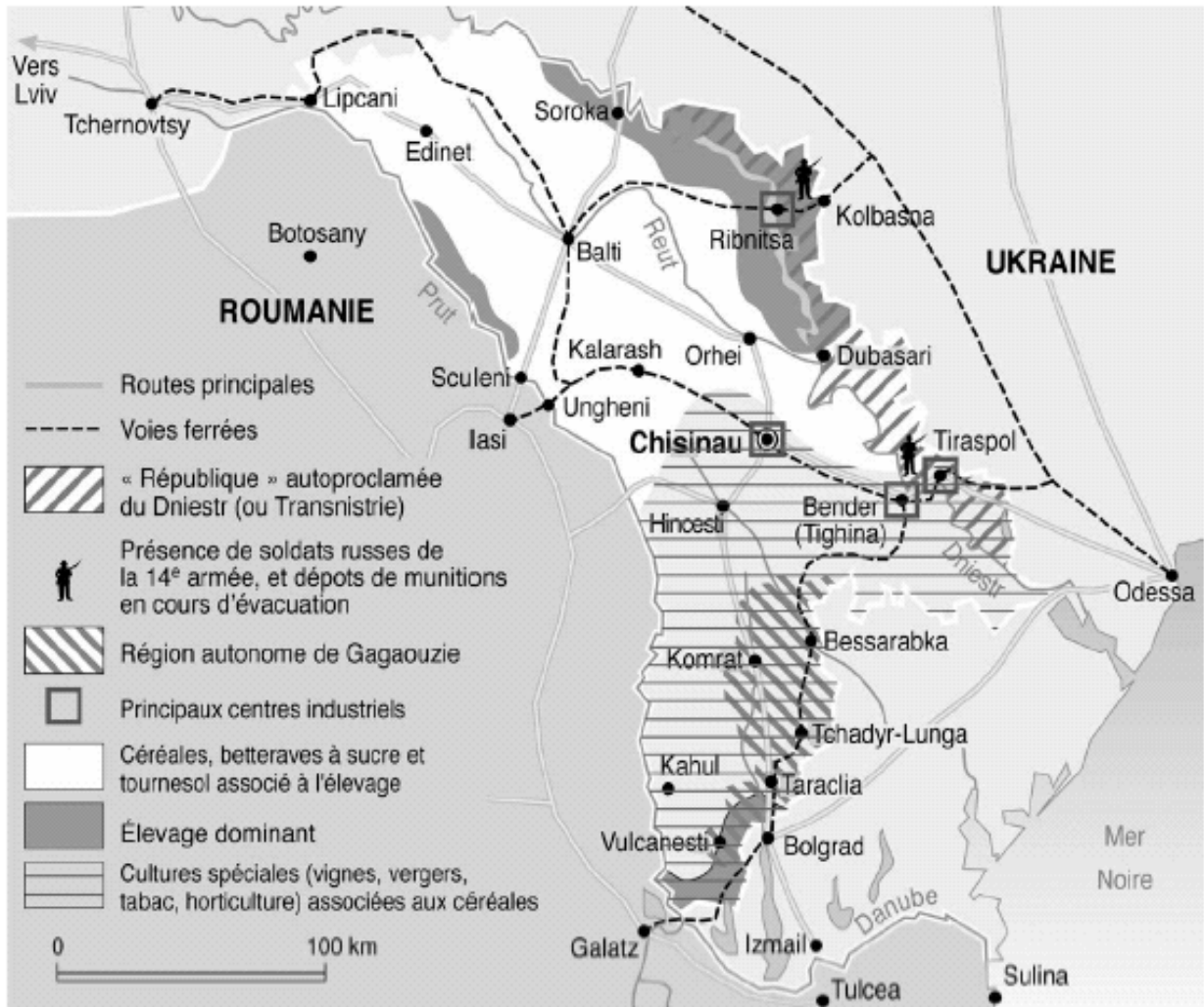
Article détaillé : [Démographie de la Roumanie](#)
[/wiki/D%C3%A9mographie_de_la_Roumanie](http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie_de_la_Roumanie)

Evolution de la population : (recensements)



- 1859 - 8 600 000 sans la [Bessarabie](#) et la [Bucovine](#)
- 1912 - 12 923 600
- 1930 - 18 052 896 (la Grande Roumanie ; 71,9% Roumains)
- 1948 - 15 872 624 (territoire actuel de la Roumanie)
- 1956 - 17 489 450
- 1966 - 19 103 163
- 1977 - 21 559 910
- 1992 - 22 810 035
- 2002 - 21 698 181

Annexe 4 Carte de la République Moldave



Sources : Michael L. Huxton, Anne Plesch, Deepa Khosla, Gagauz in the Republic of Moldova, Center for International Development and Conflict Management, Université du Maryland, 1995 et 2000 ; Radio Free Europe / Radio Liberty, Newslines Southeastern Europe, Prague, août et décembre 2001

PHILIPPE REKACEWICZ

<http://www.google.fr/search?hl=fr&q=La+Moldavie+sera%2C+en+2007%2C+une+p%C3%A9riode+de+l'Union&btnG=Recherche+Google&meta=>

Annexe 5
Carte de la République Moldave



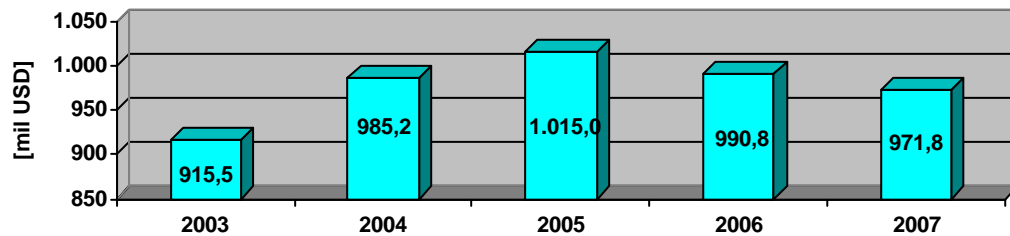
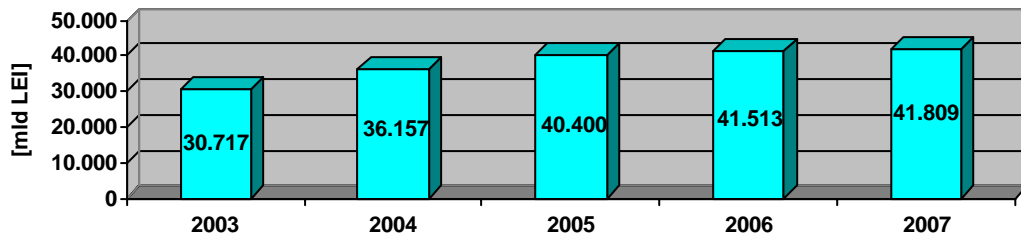
<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/moldavie-map.htm>

Annexe 6

Le budget du Ministère de l'Administration et de l'Intérieur (MAI)

SOURCES DE FINANCEMENT ¹⁾	2003 (mld. lei)	2004 (mld. lei)	2005 (mld. lei)	Estimations	
				2006 (mld. lei)	2007 (mld. lei)
Budget d'état	26.966,51	31.349,16	36.771,24	39.471,57	41.150,80
Crédits externes	1.886,44	2.552,81	2.952,20	1321,95	0,00
Fonds externes neramboursables	893,12	1499,11	770,94	713,32	741,85
Sommes allouées des sources propres	167,36	755,97	5,00	6,00	6,00
TOTAL	29.913,43	36.157,04	40.499,38	41.512,84	41.898,65

¹⁾ Données publiées par le Ministère des Finances le 04.12.2003



	2003	2004	2005	2006	2007
PIB (mil. USD)	54.369,6	58.416,9	61.110,3	64.895,0	69.015,1
Budget MAI (mil. USD)	891,6	985,2	1.015,0	990,8	971,0
Budget MAI (% din PIB)	1,64	1,68	1,66	1,53	1,41

Source : La carte blanche de la sécurité et de la défense nationale ; le gouvernement de la Roumanie ; Bucarest, 2004

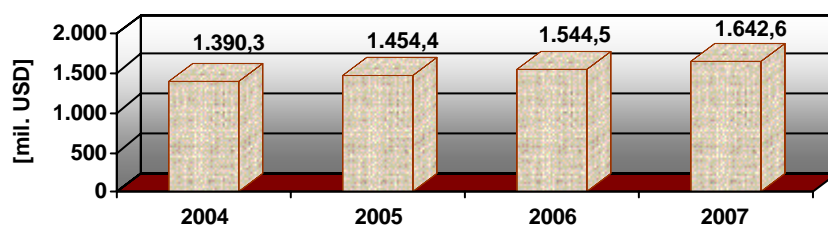
Source : La Stratégie nationale de sécurité: cours d'échange [leu/USD] (pronostic de la Commission Nationale de Pronostic, 22.09.2003): 2003=33.550; 2004=36.700; 2005=39.900; 2006=41.900., 2007=43150.

Annexe 7

La sécurité militaire de la Roumanie

Capacité de défense – 75000 militaires

Budget de défense – 2,35 du PIB pour la période 2002 – 2007



	2004	2005	2006	2007
PIB (mil. USD)	58.416,9	61.110,3	64.895,0	69.015,1
Budget de la defense (mil. USD) ¹⁾	1.390,3	1.454,4	1.544,5	1.642,6
Budget de la defense (% din PIB)	2,38	2,38	2,38	2,38

Source : La carte blanche de la sécurité et de la défense nationale ; le gouvernement de la Roumanie ; Bucarest, 2004

La Stratégie nationale de sécurité: cours d'échange [leu/USD] (pronostic de la Commission Nationale de Pronostic, 22.09.2003): 2003=33.550; 2004=36.700; 2005=39.900; 2006=41.900., 2007=43150.

Annexe 8

Roumanie Données économiques 2004 - 2005

Indices	2004	2005
Croissance économique planifiée	4.5%	5.5%
Croissance économique réelle	5.3%	4-4.5%
L'inflation réelle	34.5%	8.3-8.5%
L'inflation prévue pour l'année suivante	25%	7-7.5%
Déficit du concurrent	5.5% du PIB	8.5-9% du PIB
Investissements étrangers	1.4 millions d'euros	3.9 millions d'euros (9 mois)
Le taux de chômage	9.5%	5.75%
Lois adoptées	796	358

Source : INS ; www.cdep.ico,IPP, BNR, Journal CAPITAL, nr 52, 29.12.2005.

Annexe 9

Carte économique de la Roumanie



Romania: Economic and Financial Data - <http://dsbb.imf.org/Applications/web/dsbbhome/>.

Annexe 10

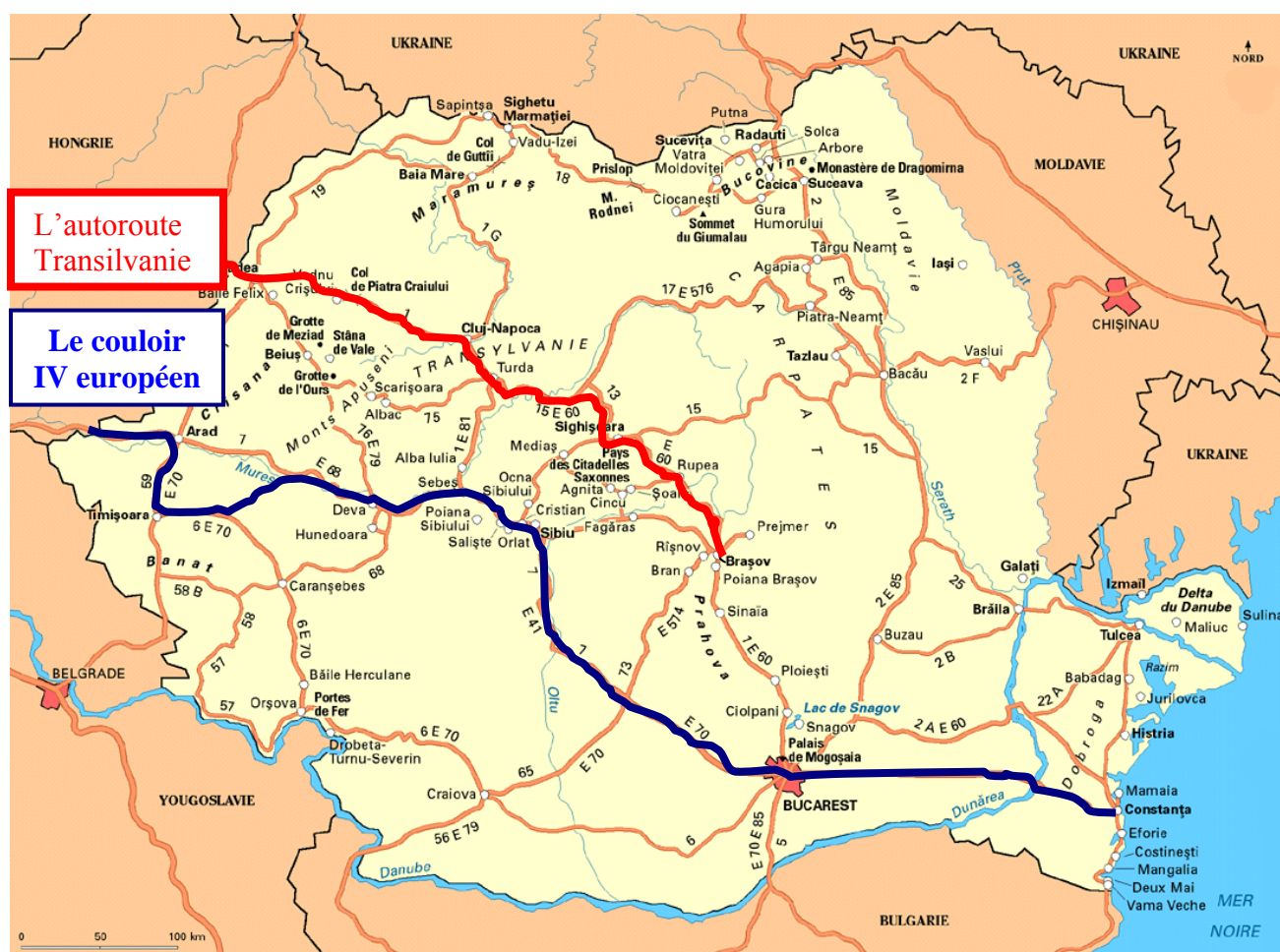
Le rôle de l'agriculture dans l'économie nationale

	1995		2001	
	Roumanie	UE	Roumanie	UE
La contribution au PIB	19,3	2,2	12,8	1,7
La part de la population occupé	33,6	5,5	40,8	4,3
Sa part dans l'export	2,8	6,8	2,52	6,2

Source: l'annuaire statistique de la Roumanie - Le plan national de développement 2004 - 2006

Annexe 11

Carte de la Roumanie Les principales voies routières



http://www.echange-roumanie.com/carte_de_roumanie.htm

A

Page réservé - place pour **Annexe 12** (paysage)

Z

Annexe 13

Entretien avec Monsieur Viorel Tomescu, ministre conseiller aux affaires européennes de l'ambassade de Roumanie à Paris.

1. Comment pouvez-vous évaluer l'impact de l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne en 2007 ?

La qualité des membres de l'U.E. aura sur notre pays un impact majeur sur les dimensions économique, politique et sociale. Les implications économiques seront les plus importantes, mais il y aura aussi des mutations radicales dans les domaines politique, sécuritaire, social et culturel. De la perspective du politique les mécanismes de prises de décisions devront être reconfigurés, dans le sens d'un transfert de compétence vers les institutions communautaires. La possibilité de participer dans le cadre de l'Union au processus décisionnel collectif donnera à notre pays la chance de promouvoir mieux ses propres intérêts. La conjoncture se présente plus délicate depuis le premier mai 2004 mais comme l'opinion publique roumaine est majoritairement avec plus de 70% favorable à l'adhésion, il y a de fortes probabilités de réduction des risques d'une éventuelle réaction de rejet de la part de la société roumaine vis à vis des coûts de l'intégration.

2. Quels seront selon vous, les principaux coûts et bénéfices qui découlent de l'intégration ?

Je crois que les principaux coûts peuvent être regroupés de telle manière :

- les coûts pour l'adoption de l'acquis communautaire ;
- les coûts pour la formation des ressources humaines ;
- les coûts apparus au niveau des structures administratives pour les aligner au standard de l'U.E. ;
- les coûts spécifiques destinés aux infrastructures des transports, pour satisfaire les standards européens de qualité des produits et des services, pour la protection sociale et pour la protection des consommateurs ;
- les coûts liés à la protection de l'environnement ;
- les coûts concernant la libéralisation de la circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services ;
- les contributions au budget communautaire ;
- les coûts qui découlent de la réforme de l'économie roumaine destinés à la croissance du niveau technologique de production.

Quant aux bénéfices, on doit envisager :

- l'accès à une gamme plus diversifiée et plus consistante des ressources financières représentée par les fonds structurels et de cohésion ;
- la possibilité d'une plus grande « visibilité » et d'un soutien plus efficace des intérêts nationaux sur le plan européen et international (ONU, OMC...)

- l'impact positif du « respect des conditions européennes » intérieures et post-adhésion telles que l'accélération des réformes économiques dans le but de croissance économique et de l'augmentation de l'activité des entreprises roumaines ; l'assistance financière et l'expertise accordées par l'U.E pour l'augmentation du cadre légal et institutionnel.

3. La dimension financière est-elle l'aspect le plus important de l'adhésion ? Quelles sont de ce point de vue, les principaux chiffres à prendre en compte qui auront des implications suite à l'intégration ?

Je ne crois pas que ce soit vraiment le plus important, mais pour l'instant c'est le plus facile aspect et le plus précis qui peut être évalué.

L'assistance financière de l'UE pour la Roumanie d'ici à 2013 est estimée à 29,1 milliards euros. Vu les principes et la méthodologie utilisés pour le budget proposé dans le cas de nouveaux Etats membres qui ont adhéré à l'UE la Commission Européenne a considéré qu'il est prudent de limiter le budget accordé à la Roumanie et à la Bulgarie à une période de trois ans (respectif 2007-2009). Cela suppose que dans l'intervalle mentionné de la perspective financière, la Roumanie et la Bulgarie vont bénéficier des financements suivantes :

- pour l'agriculture 4037 millions euros répartis de la manière suivante : 732 millions pour les mesures qui visent le marché, 881 millions pour les paiements directs et les 2424 millions pour la politique de développement rurale ;
- 5973 millions euros pour les fonds structurels et de cohésion ;
- 1304 euros pour les politiques internes (somme qui n'a pas été pas répartie encore entre la Roumanie et la Bulgarie) ;
- 346 millions pour les dépenses administratives (commune aussi pour les deux pays).

La somme totale pour les engagements de l'UE face à la Roumanie pour la période 2007-2009 est d'un peu près 11,3 milliards euros. La contribution de la Roumanie au budget communautaire est calculée à 1,14% du PIB. L'effort de la Roumanie déterminé sur la base des principes de cofinancement fixés par les méthodologies d'accès aux Fonds structurels et de cohésion de l'UE indique une chiffre d'environ 7'4 milliards euros pour la période 2007-2009. On peut s'attendre ainsi que la balance nette qui résulte de la différence des « paiements UE- Roumanie » sera en 2007 de 1,553 milliards euros (après 800 millions en 2006) et d'approximatif 6,3 milliards euros dans les trois premières années après l'intégration. Pour la perspective, dans le cas d'une évolution favorable, on peut s'attendre à ce que la balance nette sera équilibrée à partir du 2013.

4. Quelles seront les implications les plus importantes, sur les secteurs économiques clés de l'économie roumaine ?

Les domaines de l'économie qui vont gagner plus suite à l'intégration seront celui de la modernisation de l'infrastructure, le secteur corporatiste, l'agriculture, la protection de l'environnement, le commerce extérieur et le domaine de la recherche.

Le développement de l'infrastructure sera probablement l'une des conséquences les plus palpables, fait démontré par d'autres adhésions précédentes, comme la Grèce, le Portugal et l'Espagne. Les coûts de l'intégration dans le domaine de l'infrastructure des

transports sont estimés très coûteux, pouvant atteindre 18,3 milliards euros jusqu'en 2015 (10,6 dans la période 2008-2015).

Bien qu'il y aura un « risque d'étouffement » pour une grande partie des agents économiques roumains et des difficultés liées à la concurrence, les investissements, l'accès sur le marché européenne, l'adoption des standards européens et les transferts technologiques représenteront des bénéfices incontestables dans le secteur corporatiste.

La recherche devra bénéficier d'un financement de 3 % jusqu'en 2010 face à seulement 0,38% du PIB actuellement niveau imposé par les standards européens vue la stratégie établie à Lisbonne et actualiser par les conseils européens à Bruxelles en mars 2005. Le chapitre de l'agriculture représente un des domaines les plus sensibles vus les problèmes spécifiques auxquels la Roumanie est confrontée (le pourcentage élevé de la population qui travaille dans ce domaine et la croissance de la migration vers le milieu urbain, la parcellisation des exploitations agricoles la plupart inférieures à deux hectares). La valorisation des fonds européens par l'intermédiaire des programmes SAPARD dans la période pré-adhésion pourrait éviter la faillite des agences économiques et l'augmentation de la qualité de leurs produits agricoles roumains.

Concernant la concurrence, des formes de soutien telles que des subventions devront être prévues même si cela va rendre les coûts encore plus élevés. Mais toutefois il vaut la peine d'accélérer le processus de restructuration, le développement de l'économie sur une base « saine » capable de rétablir une stratégie cohérente coûte que coûte.

Annexe 14

Entretien avec monsieur commissaire en chef Dumitru Zabou, attaché du ministère de l'intérieur à l'ambassade de Roumanie à Paris

1. Qu'est-ce que signifie l'adhésion de la Roumanie pour le Ministère de l'Administration et de l'Intérieur duquel vous faites partie ?

L'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne, au 1^{er} janvier 2007, c'est l'objectif prioritaire du présent Gouvernement, donc aussi du Ministère de l'Administration et de l'Intérieur. Pour l'aboutissement de cette desiderata, notre attention est concentrée vers la continuation des reformes et l'accomplissement des engagements assumés au sein du processus de négociation.

Jusqu'à présent, le Ministère de l'Administration et de l'Intérieur a accompli aux échéances fixées tous les engagements soulignés par la Position Commune. En juin 2005 notre ministère a transmis le premier rapport détaillé relatif aux progrès enregistrés sur différentes questions et aux engagements qui sont soumis à un attentif monitoring.

Même si nous avons porté une attention particulière aux sept domaines prioritaires soulignés dans la Position Commune, toutes les mesures qui ont réclamé une préparation adéquate ont été soigneusement planifiées et ont été exécutées d'une manière ponctuelle et exacte. Le rapport de la récente mission d'évaluation dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, ainsi que le contenu actuel du Tableau de Monitoring témoignent que la Roumanie a accompli la plupart des engagements et des exigences résultées des négociations d'adhésion dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Un track record significatif a été enregistré et, à ce moment, il n'y a pas des risques majeurs de non - accomplissement des engagements.

2. Dans quelques mots comment appréciez-vous l'assistance accordée par la Commission Européenne et quels ont été les aspects visés à résoudre par cette expertise?

L'assistance accordée à la Roumanie par la Commission Européenne pendant la période de pré adhésion a été substantielle. Elle a été nécessaire pour les questions suivantes :

-La réception de la part de la Commission Européenne des détails et critères d'éligibilité afférentes à la Schengen Facility.

-L'élargissement de la participation de la Roumanie aux programmes spéciaux, tels que TAIEX et AGIS, en de la formation des personnels du Ministère de l'Administration et de l'Intérieur.

-L'analyse par la Commission Européenne de la possibilité d'envoyer plus souvent ses experts en Roumanie, pour œuvrer avec nos experts, lors des missions à court terme (la préparation pour Schengen, la politique de visas, le management des frontières, l'analyse des risques, questions sur l'immigration).

-L'assistance politique pour persuader la République de Moldavie et l'Ukraine d'urgenter la participation de leurs représentants au sein du Centre Trilatéral de Contact de Galați.

3. L'intégration de la Roumanie suppose une coopération de plus en plus étroite avec les polices et les gendarmeries des autres Etats européens.

Vous êtes impliqué directement dans des activités spécifiques de coopération policière dans la lutte contre la criminalité organisée. On parle de plus en plus de la prolifération de trafic des drogues. D'après votre opinion représente cet aspect une menace inquiétante pour la société roumaine dans l'avenir ?

Pendant cette année on a élaboré des documents d'une importance maximale pour l'activité du Ministère et des institutions d'application de la loi. Il y avait déjà établie une Stratégie Nationale de Lutte contre la Criminalité Organisée pour la période 2004-2007.

Les actions des autorités roumaines dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogues se sont concentrées sur une approche intégrée, qui a visé l'identification et l'élimination des causes, ainsi que l'utilisation conjuguée des moyens disponibles à réduire et à stopper les effets des drogues.

A présent la Roumanie dispose du cadre législatif et institutionnel nécessaire pour gérer et lutter contre le trafic de drogues, mais nos efforts ne se sont pas arrêtés ici.

Ainsi, on a approuvé la Stratégie Nationale Antidrogue 2005-2012 et son Plan d'Action, on a fondé le Centre National de Ressources sur les Drogues (CNRD) au sein de l'Observatoire Roumain pour les Drogues et les Toxicomanes (ORDT) et on a approuvé la fondation du Centre National de Formation et Recherche sur les Addictions au sein de l'Agence Nationale Antidrogue, ainsi que l'accréditation des programmes de formation, des formateurs et des formateurs de formateurs dans le domaine des addictions.

Sur le plan institutionnel, on évoque la réorganisation de la Direction Générale de Lutte contre le Crime Organisé et Antidrogue de l'Inspectorat Général de la Police Roumaine.

La Roumanie s'est aussi engagée de manière active sur le plan externe. Notre pays est devenu membre à pleins droits du Groupe de coopération pour la lutte contre la consommation et le trafic illicite de drogues (le Groupe Pompidou) du Conseil de l'Europe, le Correspondent Permanent de Roumanie a été nommé, en notifiant à ce titre le Groupe Pompidou. Le Correspondent Permanent a déjà participé à la 55^e réunion des Correspondants Permanents du Groupe (à Strasbourg, en mai 2005).

4. A partir de mois de janvier 2005, un Plan de mesures pour intensifier et rendre plus efficaces les actions de lutte contre l'immigration clandestine et la criminalité transfrontalière a été mise en œuvre. Comment à évolué en 2005 ce phénomène ?

Pour renforcer la capacité de réaction des structures de lutte contre l'immigration clandestine et pour rendre efficace les activités spécifiques, des mesures importantes sur le plan institutionnel ont été adoptées. Parmi celles-ci on évoque la fondation de la Direction de Lutte contre l'Immigration Clandestine au sein à l'Inspectorat Général de la Police aux Frontières ainsi que la fondation du Service pour la prévention et la lutte contre les infractions

commises à l'étranger par les ressortissants roumains, au sein de l'Inspectorat Général de la Police Roumaine.

Pour l'avenir est prévue la fondation de l'Agence Nationale de Prévention de la Traite de Personnes et de Monitoring de l'Assistance accordée aux victimes de la traite. Suite à l'efficacité et aux résultats obtenus par le Projet Reflex relatif à la lutte contre l'immigration clandestine, entre les Ministères de l'Intérieur roumain et britannique, ce projet a été élargi au niveau de tous les 15 Centres Zonaux.

Toutes les mesures mentionnées ci-dessus se sont traduites dans des résultats significatifs obtenus en plan opérationnel.

Pour vous exemplifier avec quelques chiffres, en plan opérationnel, pendant cette année on a dépisté 29 filières d'immigration clandestine, où 158 personnes et 68 passeurs / transporteurs (52 roumains et 16 étrangers) ont été impliqués.

Dans les conditions de l'adoption des mesures présentées ci-dessus, on a constaté aux frontières de Roumanie une diminution de 9,4% du nombre des actes illégaux.

Du nombre total de ressortissants roumains qui avaient l'intention de sortir du pays (6.096.088 personnes), 4.771.393 personnes sont effectivement sorties de Roumanie et à 1.324.695 ressortissants roumains les policiers aux frontières n'ont pas permis de continuer le voyage étant donné qu'ils ne remplissaient pas les conditions prévues par la législation en vigueur (8,5% de plus par rapport à l'année passée).

En ce qui concerne les ressortissants étrangers, aux points de passage frontaliers on n'a pas permis l'entrée en Roumanie, pour des différents motifs légaux, à un nombre de 32.446 ressortissants étrangers, 42% de moins par rapport à la période similaire de 2004. La diminution significative du nombre de ressortissants étrangers auxquels on n'a pas permis l'entrée en Roumanie est due à l'introduction du régime des visas pour les ressortissants provenant de la Turquie, de la Serbie, de la Fédération Russe et de l'Ukraine.

On a été dépisté un nombre de 482 ressortissants étrangers à la frontière verte, dont 94 ont tenté d'entrer clandestinement en Roumanie et 388 personnes ont tenté de sortir en franchissant clandestinement la frontière.

C'est grâce à la meilleure formation du personnel, à un meilleur équipement que les mesures tactiques et opérationnelles mise en œuvre se sont montrées plus efficaces.

5. Les frontières que la Roumanie doit sécuriser lors de l'entrée dans l'UE sont plus longues que dans le cas de la Pologne. L'UE aura après l'adhésion de notre pays 2070 de km des frontières de plus, même 2700 avec celles de la Bulgarie. Quelles ont été les principaux efforts et progrès enregistrés en 2005 dans le domaine de la sécurisation et le contrôle des frontières ?

Par rapport aux années précédentes, dans la sécurisation et le contrôle des frontières en 2005 on a enregistré les plus grands progrès jusqu'en ce moment. Ainsi ont été réalisés :

- L'implémentation et la révision du Plan d'Action Schengen. Le Plan d'Action Schengen a été révisé et approuvé par le Gouvernement de Roumanie, le 1^{er} juin 2005. Du total des mesures prévues dans le PAS 2005, qui ont comme délais de mise en œuvre la fin de l'an 2005, 50% ont été réalisées et la tendance est ascendante.

- **La modernisation de l'équipement et de l'infrastructure des frontières verte, bleue et des points de passage frontaliers. En mars 2005, la Roumanie a fait parvenir à la Commission Européenne une première version du Plan Pluriannuel d'Investissements, relatif à l'infrastructure et aux équipements destinés au contrôle et à la surveillance des frontières. Le document sera amélioré après la renégociation du contrat avec la**

Compagnie EADS et la clarification des procédures liées à la Schengen Facility. Ce document rend claire le concept lié à l'obtention d'un haut niveau de contrôle et identifie les besoins de financement et les ressources financières disponibles et nécessaires.

- Le Ministère de l'Administration et de l'Intérieur et la Compagnie EADS ont signé une lettre d'accord sur le contenu ultérieur à haut niveau du contrat avec EADS, afin d'éviter les superpositions avec les Projets PHARE. Le risque de l'existence des superpositions entre les projets financés par le biais du contrat avec EADS, d'une part, et les projets financés par l'intermédiaire de Phare ou de la Schengen Facility est ainsi éliminé.

- La Stratégie Nationale de Management Intégré des Frontières d'Etat a été révisée et élargie pour couvrir la période 2005 - 2009.

- Pour assurer un niveau élevé à la surveillance et au contrôle aux futures frontières externes, pendant l'an 2005 on a continué les opérations de réception de l'équipement spécialisé et de modernisation des locaux de la Police aux Frontières.

- Dans le domaine des communications le projet pilote de communications fixes voix - données pour les Départements de Iași et de Galați a été finalisé et on a lancé la procédure d'appel d'offre pour l'élargissement du système dans les Départements de Suceava et de Botoșani.

- Pour augmenter les capacités mobiles navales ont été achetées 48 embarcations et chaloupes

- Pour la mobilité terrestre 320 véhicules ont été ajoutés pour des activités opérationnelles.

- Un autre élément de progrès qu'il faut mentionner est celui de la finalisation des travaux de construction du terminal pour passagers dans le Port de Constanța et de l'approbation de l'étude de faisabilité pour le Projet de séparation des flux de passagers (conformément aux exigences Schengen) dans l'Aéroport International de Constanța.

Voyons donc que des efforts appréciables ont été faits dans tous les domaines pour aboutir à remplir les critères d'adhésion.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES FRANCAIS

- **BARRAT Jacques, BERINDEI Dan, BLED Jean-Paul, MOISEI Claudia**, « *Géopolitique de la Roumanie. Regards croisés* », Ed. Alvik, 2003.
- **CHAUPRADE Aymeric**, « *Géopolitique - Constantes et changements dans l'histoire* », Ed. Ellipses, 2001.
- **CID**, Actes du colloque 2005 : « *Autonomie stratégique de l'union européenne : ambitions et limites* », Ed. CID, 2005.
- **DELBECQUE Eric** - *L'Europe puissance ou le rêve français ; Chronique de la guerre des mondes* ; Editions des syrtes ; Janvier 2006, p. 228.
- **LACOSTE Yves**, « *Dictionnaire de géopolitique* », Paris, 1998.
- **SIECA-KOZLOWSKI Elisabeth/ TOUMARKINE Alexandre**, « *Géopolitique de la mer Noire : Turquie et pays de l'ex-URSS* », Ed. Karthala, 2000.
- **LACOSTE Yves**, « *Dictionnaire de géopolitique* », Paris, 1998.
- **VERLUISE Pierre**, « *Géopolitique de l'Europe. L'Union européenne élargie a-t-elle les moyens de la puissance ?* », Ed. Ellipses Marketing, 2005, p113-entretien avec **Catherine DURANDIN**, spécialiste de la Roumanie

OUVRAGES ROUMAINS

- **AVRAM Ion** – « *Uniunea Europeana si aderarea Romaniei* », Editura Sylvi, Bucuresti, 2001.
- **DIACONESCU Mirela** – « *Asocierea Romaniei la Uniunea Europeana. Implicatii economice si comerciale* », Editura Economica, Bucuresti, 2003.
- **DUMITRU Felicia** – « *Constructia comunitara* », Editura Biblioteca, Targoviste, 2004.
- **GABOR Gabriela (coord)** – « *Identitate romaneasca si integrare europeana* », Editura Ars Docendi, Bucuresti, 2003.

- **JINGA Ion; POPESCU Andrei** –« *Integrarea Europeana - Dictionar de termeni comunitari* », Ed. Lumina Lex, Bucuresti, 2000.
- **MINISTERE DE DEFENSE NATIONALE**, « *Strategia de securitate nationala a Romaniei* », Bucuresti, 2001.
- **STATUL MAJOR AL FORTELOR NAVALE**, *Marea Neagra, spatiu de confluenta al intereselor strategice*”, Ed. CTEA, Bucuresti, 2001.
- **VOICU Marin** – « *Politicile comunitare in Constitutia Uniunii Europene* », Editura Lumina Lex, Bucuresti, 2005.

DOCUMENTS FRANÇAIS

- **BRESSON Henry de**, *Le monde, Les bienfaits de l'élargissement*, 02 05 2005.
- **DELEGATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE EN ROUMANIE**, « *Rapport de monitoring 2005 pour la Roumanie* », version du 18 octobre.
- **MOSCOVICI Pierre (PSE)**-*Degré de préparation à l'adhésion à l'UE de la Roumanie - Le rapport : préparer au mieux l'adhésion de la Roumanie pour 2007* - présenté le 14 décembre 2005 devant la Commission Européenne

DOCUMENTS ROUMAINS

- **Banque nationale de la Roumanie (BNR)**, *Données provisoires*, le journal *Ziarul financiar*, 22 février 2006.
- **COJANU Valentin, BIRSAN Maria, MURESAN Liviu, ARISTIDE Oana** – *Elemente ale unei strategii post-aderare pentru Romania*.
<http://www.mapn.ro/strategiasecuritate/strategsecuritmediul.html>.
- **Contract EADS** - *Atributii contract*, <http://proiectsisf.mai.gov.ro/index16.htm>.
- **Vice Premier ministre COPOS George** - *Declaratie* , le journal *National*, 7 mars 2006.
- **DEICA Petre**, *Russia imperiala. Recidiva sau visul unui géopolitician rus*, la <http://www.geopolitica.ro>.
- **MUNGIU-PIPPIDI Alina, NAVAL Ion**, *Cum putem ajuta Moldova pentru ca ea sa se poata ajuta singura, Bucuresti, august 2005 sau Transnistria, evolutia unui conflict inghetat si*

perspective de solutionare, Institutul Social-Democrat “ SINCAI Ovidiu ”, Bucuresti, septembrie 2005, p. 16.

- **MURESAN Liviu, POP Adrian, BONCIU Florin**, "The European Security And Defence Policy – A factor of influence on the actions of Romania in the field of security and defence, Research Paper, The European Institute of Romania, Bucharest, 2004, pg. 97-99.
- **Prof. univ. dr. POP Adrian; conf. univ. dr. PASCARIU Gabriela; asist. univ. drd. ANGLITOIU George Drd. PURCARUS Alexandru** –*Romania si Republica Moldova – Intre politica europeana de vecinatate si perspectiva extinderii Uniunii Europene*, pag 26.
<http://www.mapn.ro/strategiasecuritate/strategsecuritmediul.html>.
- **RATES Nestor**, « *Moldova, comunistii la putere*.
<http://www.observatorcultural.ro/informatiiarticol.phtml?xid=3490>.
- **Premier ministre TARICEANU POPESCU Calin**, *Déclaration dans le journal Cronica Romana*, 29 août 2005, « *Corridor IV – objectif principal du gouvernement* ».
- **VAHL Marius**, *The EU and Black Sea Regional Cooperation: Some Challenges for BSEC*, avril 2005, http://www.ceps.be/wp.php?article_id=420.
- **VRANCEANU Radu, DAIANU Daniel** – *La Roumanie et l'Union européenne*, Ed. Polirom, p. 13.
- **WINKLER Iuliu** du ministre délégué au Commerce, *Déclaration, dans une conférence de presse, Evenimentul Zilei*, 2 février.
- Les journaux *Evenimentul zilei*, 24 mars 2006, *Ziarul Financiar* , 15 février 2006 , *Cotidianul*, 15 février 2006, *National* ,23 mars 2006, *Gandul* , , 20 février 2006, 16 mars2006, Bucurest.

SITES INTERNET

- <http://www.europeana.ro/>
- <http://www.mie.ro/>
- <http://ue.mae.ro/>

- <http://www.mmediu.ro/integrare/>
- <http://www.mt.ro/>
- <http://www.mai.gov.ro/>
- <http://www.mapn.ro/>
- <http://www.euexpans.com/>
- <http://www.euractiv.com/>
- <http://www.eupolitix.com/>
- <http://www.eu2006.at/>
- <http://www.roinfocentre.be/>
- <http://www.roumisue.org/>
- <http://europa.eu.int/youreurope/>
- <http://europa.eu.int/>
- <http://www.centreurope.org/>
- <http://www.diploweb.com/>
- <http://www.info-europe.fr/>
- <http://www.atlas-historique.net/>
- <http://www.moldovanet.net/>
- <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/moldavie/>

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE	5
INTRODUCTION.....	6
Roumanie – pays des contrastes ; permanence et changements, pauvreté et richesse, humiliations et dignité.....	6
1. LES RELATIONS ENTRE LA ROUMANIE ET L’UE.....	11
1.1 Comment les Roumains voient-ils l’UE ?.....	11
1.2. Pourquoi l’adhésion de la Roumanie à l’UE représente-t-elle une priorité stratégique de la politique étrangère de la Roumanie ?.....	13
1.3. Le déroulement du processus de l’adhésion.....	14
1.4. Un assez grand nombre de défis à résoudre.....	18
1.5. Position de l’UE face à la Roumanie.....	22
Conclusion.....	24
2. LES INCIDENCES SECURITAIRES DE L’INTEGRATION EN 2007	
2.1. Quel choix pour un pays de taille modeste dans le nouvel ordre mondial ?.....	26
2.2. Une société stable – condition « sine qua non » pour la sécurité intérieure.....	28
2.3. A la recherche d’une politique d’alliance	
2.3.1. <i>L’implication dans la politique régionale.....</i>	<i>31</i>
2.3.2. <i>La place de la République Moldavie.....</i>	<i>33</i>
2.3.3. <i>Réussite de l’adhésion à l’OTAN et le report de celle à l’UE.....</i>	<i>39</i>
2.4. La sécurité d’une Roumanie dans l’UE, retour dans la « normalité ».....	41
2.5. Incidences de l’intégration de la Roumanie sur la P.E.S.C.....	43
Conclusion.....	46

3. LES INCIDENCES ECONOMIQUES DE L'INTEGRATION EN 2007	
3.1. L'effondrement économique, héritage implacable du communisme.....	48
3.2. Le rattrapage d'une économie en retard	
3.2.1. <i>Reconstruction de l'industrie pas à pas</i>	50
3.2.2. <i>Développement d'une agriculture passée au second plan</i>	52
3.2.3. <i>L'intégration du transport</i>	54
3.2.4. <i>Le redressement du tourisme</i>	56
3.2. La dynamique de l'évolution économique : défis à court et à long terme.....	58
3.3. L'influence de l'UE sur les objectifs économiques roumains.	60
3.5. L'apport de la Roumanie au développement de l'UE.....	63
Conclusion	65
 CONCLUSION	
-Les bénéfices de l'intégration pour la Roumanie.....	67
-Les coûts de l'intégration.....	69
-Intégration européenne et identité nationale.....	70
 POSTFACE OU TEMOIGNAGE DE L'AUTEUR	72
 ANNEXES	75
 BIBLIOGRAPHIE	86